

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ)**

INSPÉ de l'académie de Poitiers

Etablissement intégrateur : Université de Poitiers

Etablissement(s) partenaire(s) : La Rochelle Université

Dates des délibérations :

Conseil de l'institut : le 18 janvier 2022

Conseil d'administration de l'établissement intégrateur : le 28 janvier 2022

Conseil d'administration de l'établissement partenaire : le 7 février 2022

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1) Renseignements administratifs	p. 3
1.1 Directeur de l'INSPÉ, présidences du CI et du COSP	p. 3
1.2 Equipe de direction	p. 4
2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ	p. 7
A) La recherche au service de la pratique professionnelle	p. 7
B) Les échanges internationaux dans la formation des enseignants	p. 10
C) Le numérique au service des formés et des acteurs de la formation	p. 12
D) La formation tout au long de la vie	p. 14
3) Présentation de l'offre de formation	p. 16
3.1 Périmètre	p. 16
3.2 Déploiement des formations	p. 18
3.3 Place de la recherche	p. 30
3.4 Continuum de formation	p. 32
3.5 Partenariats	p. 35
3.6 Construction de l'offre de formation MEEF	p. 37
4) Budget de projet	p. 42
A) Précisions sur les contributions des entités partenaires	p. 42
B) Evolution des budgets de projet et analyse	p. 44
5) Documents	p. 46 à 99

ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 3 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexe 4 :** convention cadre entre partenaires
- **Annexe 5 :** Maquettes
- **Fiche 1 :** MEEF 1^{er} degré
- **Fiche 2 :** MEEF 2nd degré
- **Fiche 3 :** MEEF Encadrement éducatif
- **Fiche 4 :** MEEF Pratiques et ingénierie de la formation

1) Renseignements administratifs

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education de l'académie de Poitiers (INSPÉ), créé le 1er septembre 2019, est un institut intégré à l'Université de Poitiers (UP). Il succède à l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education de l'académie de Poitiers (ESPÉ) qui avait été accréditée avec pour partenaires La Rochelle Université (LRU), le Rectorat de l'académie de Poitiers (Rectorat) et le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). L'accréditation délivrée concernait les quatre mentions de masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

1.1 Directeur ou directrice de l'INSPÉ et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- **Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPÉ : Mario COTTRON**

Mario COTTRON est Professeur des Universités, 60ème section CNU. Après une thèse de troisième cycle en Mécanique des solides soutenue en 1982, il est recruté à l'université de Poitiers en septembre 1982. Il soutient une habilitation à diriger des recherches en 1994 et est recruté comme professeur à l'IUFM de Poitou-Charentes en septembre 1996. Il est rattaché à l'institut Pprime (UPR CNRS 3346 - UP), ses recherches portant sur les métrologies optiques appliquées à des problèmes de fissuration en régime statique ou dynamique.

Il a exercé les fonctions de directeur de l'IUFM de janvier 2011 à septembre 2013, puis a été administrateur provisoire de l'ESPÉ avant d'en prendre la direction en janvier 2014. Administrateur provisoire de l'INSPÉ à partir de septembre 2019, il a été nommé directeur de l'Institut en avril 2020.

Depuis la création du Réseau national des ESPÉ en juin 2014, il est vice-président de ce Réseau, en charge des partenariats et des relations internationales. Comme personnalité qualifiée, il est membre du Conseil d'administration de Réseau Canopé depuis 2014. Il est aussi président de l'Espace Mendès France, Centre de culture scientifique, technique et industrielle de l'ex-périmètre Poitou-Charentes, depuis janvier 2009.

Coordonnées :

Bureau : 05 49 36 22 21

Mobile : 06 61 49 94 31

Courriel : mario.cottron@univ-poitiers.fr

- **Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : Michel FAYOL**

Michel FAYOL est Professeur émérite à l'Université Clermont Auvergne. Instituteur de 1965, à 1977, il soutient en 1976 à Bordeaux une thèse de troisième cycle en Psychologie et en Sciences de l'éducation portant sur l'apprentissage de la syntaxe. Il est reçu major au concours de recrutement d'Inspecteur de l'Education Nationale (1977) avant de rejoindre l'Université des Sciences de Montpellier où il travaille entre 1977 et 1982 sur l'apprentissage des mathématiques et des sciences. Il soutient une thèse d'état sur l'acquisition du récit (Bordeaux, 1981) et est recruté comme Professeur par l'Université de Bourgogne à Dijon (octobre 1981). Il crée en 1984 un laboratoire de recherche dédié aux apprentissages (LEAD) qu'il dirige jusqu'en 1999. Ce laboratoire obtient la reconnaissance par le CNRS en 1988. En 1999, il prend la direction du LAPSCO CNRS de Clermont-Ferrand. En 2007, il intègre l'Agence Nationale de la Recherche, laquelle finance les recherches sur projet.

Ses recherches portent sur les apprentissages académiques : lecture, compréhension, production écrite de textes, mathématiques, dessin. Il a publié plus de 200 articles dans des revues indexées et plusieurs ouvrages, dont deux synthèses : L'acquisition du nombre (QSJ, dernière édition revue en 2018) et l'acquisition de l'écrit (QSJ, dernière

édition revue en 2020). Il poursuit ses recherches sur l'apprentissage de l'orthographe et sur les apprentissages numériques à l'école maternelle.

Coordonnées :

Courriel : michel.fayol@uca.fr

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Nom du président ou de la présidente du COSP : Nicolas VIBERT: |
|---|

Nicolas Vibert est actuellement Directeur de Recherche (DR1) au CNRS. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure de Paris, il a débuté sa carrière de recherche en travaillant pendant 15 ans dans le champ des neurosciences, sur les propriétés des neurones du tronc cérébral impliqués dans la stabilisation du regard et de la posture. Il a obtenu son Doctorat en neurosciences de l'Université Paris 6 en 1994, avant d'être recruté au CNRS en 1996, au Laboratoire de Physiologie de la Perception et de l'Action à Paris. Il a soutenu son Habilitation à Diriger des Recherches en 2004.

Après avoir publié 39 articles dans des revues internationales à comité de lecture, N. Vibert a progressivement modifié ses thématiques de recherche en passant des neurosciences à la psychologie expérimentale à partir de 2004, et a rejoint le Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA) à Poitiers en 2007, pour travailler sur les bases cognitives de la recherche d'information verbale dans des documents écrits et le développement de ces compétences chez les adolescents. Il a publié depuis 28 articles dans ce nouveau champ de recherche. A partir de 2012, il a intégré l'équipe de Direction du CeRCA, d'abord comme Directeur Adjoint, puis comme Directeur du laboratoire depuis 2018.

Coordonnées :

Courriel : nicolas.vibert@univ-poitiers.fr

1.2 Equipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage

Une gouvernance partagée

Dès l'élaboration en 2013 du dossier d'accréditation de l'ESPE, l'ensemble des partenaires a souhaité une gouvernance partagée. Pour chacun des partenaires, un personnel référent a été nommé qui constitue l'interlocuteur privilégié du directeur de l'INSPÉ et de son équipe de direction. Toute décision qui engage les partenaires est travaillée au sein de cette direction élargie.

Les partenaires ont exprimé leur volonté de pouvoir s'appuyer sur l'expérience et la réflexion des personnels de nos structures. C'est ainsi qu'aux deux instances statutaires, Conseil d'Institut (CI) et Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique (COSP) définies en 2013 dans le cadre de la loi "Refondation de l'école de la République" et réaffirmées en 2019 par la loi "Pour une école de la confiance", nous avons adjoint quatre commissions consultatives composées de personnels enseignants, non enseignants et d'usagers. Ces quatre commissions ont été ouvertes aux partenaires de l'INSPÉ, il s'agit de :

- la Commission pédagogique ;
- la Commission scientifique ;
- la Commission des moyens ;
- la Commission pour l'organisation de la mise en situation professionnelle.

Enfin, pour permettre une participation large des différents acteurs de la formation initiale, l'UP comme LRU et le rectorat ont mis en place des dispositifs de concertation et de coordination qui impliquent nos collègues du supérieur (de l'INSPÉ comme des UFR partenaires) et nos collègues exerçant dans le scolaire.

La gouvernance de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers se structure ainsi autour de trois piliers, la direction, les instances et les dispositifs de concertation et de coordination. Le **Document 1** fournit l'organigramme qui traduit cette gouvernance.

Il convient de maintenir ces pratiques qui associent une majorité d'acteurs dont la réflexion est essentielle à la mise en œuvre des différentes missions dévolues à l'INSPÉ.

La direction

Les différentes structures participant à la direction sont données en **Document 2**.

Au niveau de l'UP, l'INSPÉ, composante universitaire, est animée par une équipe de direction. Les principales missions de l'institut sont mises en œuvre par des chargés de mission et référents aux responsabilités spécifiques.

L'équipe de direction est composée du directeur de l'INSPÉ, de l'assesseure à la pédagogie de l'INSPÉ, des directeurs adjoints et directeurs des sites rattachés à l'UP, de la responsable de l'administration et du pilotage de l'INSPÉ, de la responsable de la cellule d'appui et de pilotage de l'INSPÉ, de la responsable de la scolarité et de la secrétaire de direction. Les réunions sont très régulières, le plus souvent hebdomadaires. Les aspects pédagogiques, mais aussi administratifs et organisationnels sont traités lors de ces réunions.

Au niveau académique, les mises en œuvre et en cohérence de l'organisation de la formation initiale et de la formation continue constituent les principales problématiques discutées lors de réunions dites du directoire qui réunissent environ tous les deux mois le recteur délégué à l'ESRI, la rectrice de l'académie de Poitiers, le référent 1^{er} et 2nd degrés du rectorat, les vices présidentes à la formation des universités de Poitiers et la Rochelle, le président du CI de l'INSPÉ, le directeur de l'INSPÉ et l'assesseure à la pédagogie de l'INSPÉ à l'Université de Poitiers. Ce directoire a été mis en place en 2020 et a démontré son intérêt, notamment dans le contexte des réformes et de la situation sanitaire.

Les instances

La composition de ces instances est donnée en **Document 3**. Des représentants de chacun des partenaires sont membres des deux instances statutaires, le CI et le COSP.

Pour le CI, les quatre représentants nommés par le président de l'UP sont les quatre assesseurs à la pédagogie (ou leur représentant pour conserver la parité du CI) des composantes partenaires (Faculté des Sciences du Sport, UFR de Lettres et Langues, UFR des Sciences Fondamentales et Appliquées et UFR des Sciences Humaines et Arts). Concernant les représentants de LRU, la vice-présidente CFVU, et le responsable des masters MEEF sont membres nommés par le président de LRU. Parmi les représentants désignés par le recteur d'académie siège le référent INSPÉ pour le rectorat.

Nous avons ainsi, au niveau du CI, une représentation des différentes structures impliquées dans le projet partenarial de l'INSPÉ. Le CI est complété par des personnels élus qui traduisent la diversité des statuts des personnels enseignants et non enseignants intervenant dans nos formations et des usagers élus représentants des étudiants et fonctionnaires stagiaires de nos formations, inscrits dans nos deux universités.

La composition du COSP intègre des personnalités dont l'expertise contribue à la réflexion de cette instance statutaire sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école. Des personnalités rattachées aux structures partenaires, engagées dans la formation (préprofessionnalisation, formation initiale, DAFPEN, conseiller formation dans des organismes territoriaux), investies dans le champ scientifique (directeurs de laboratoire et d'équipes, chargés d'innovations), experts de problématiques de formation (personnalités d'autres universités, spécialistes du numérique éducatif, des

problématiques de scolarisation d'élèves en situation de handicap, ...), composent de façon équilibrée cette instance.

Les quatre commissions consultatives sont rattachées au COSP et mènent des travaux pour nourrir les débats et la réflexion de cette instance.

La représentation des entités partenaires de l'INSPÉ (UP, LRU, rectorat et CNED) prend en compte le poids de chacune dans le projet INSPÉ, avec une présence plus forte des représentants de l'UP sans que ces représentants ne disposent de la majorité dans chacune de ces commissions.

Pour ces quatre commissions, les instances statutaires sont représentées pour favoriser le lien entre CI, COSP et commissions consultatives.

Les dispositifs de coordination et de concertation

Ces dispositifs sont fournis en **Documents 4, 5 et 6**,

Leur organisation et leur rôle sont décrits en réponse au § 3.2 "Déploiement des formations".

2) Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPÉ

Pour apprécier le contexte et les enjeux de formation initiale et continue des enseignants et personnels d'éducation, il est indispensable de resituer la stratégie de l'INSPÉ, dans sa dimension académique et non seulement en tant que composante universitaire (INSPÉ, établissements intégrateur et partenaires, rectorat).

A cet effet, un texte d'orientation stratégique, issu collégialement de la direction de l'INSPÉ, des partenaires universitaires et de l'académie présente :

- le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,
- les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir,
- le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPÉ, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

La convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques sera versée en annexe.

Notre volonté d'offrir une formation associant étroitement caractères professionnels et universitaires, et l'expérience acquise depuis 2013, mettent en évidence les enjeux qui doivent mobiliser nos efforts dans le cadre de la contractualisation nouvelle. C'est à tous les niveaux d'intervention, de la décision à la conception jusqu'à la mise en œuvre, que nous avons à favoriser la pluralité des acteurs dans le développement des missions confiées à l'INSPÉ. C'est aussi confirmer l'ancrage et la légitimité de l'INSPÉ comme composante de l'université par une participation accentuée aux activités et aux évolutions développées au sein de la communauté universitaire, par une contribution au positionnement stratégique de l'établissement intégrateur (Equilibrer les dynamiques formation et recherche, Répondre de manière résolument interdisciplinaire aux enjeux sociétaux mondiaux, S'affirmer en tant qu'établissement responsable).

Quatre axes stratégiques principaux, qui traduisaient des compétences particulières ou un savoir-faire partagé au sein de l'académie, sont proposés pour cette nouvelle période d'accréditation. Ces axes concernent la recherche dans les champs de l'éducation ou de la formation, les échanges internationaux, le numérique ainsi que la formation tout au long de la vie. Ils constituent des enjeux de pilotage et des priorités pédagogiques qui doivent nourrir la conception de l'offre de l'INSPÉ.

Pour développer chacun de ces axes, des chargés de mission dédiés soutiennent cette politique, constituent des réseaux collaboratifs, et bénéficient d'un service administratif d'appui au pilotage et à l'innovation spécifiquement créé en 2014. Le bilan atteste du travail effectué dans ces domaines stratégiques, rend compte de réalisations nombreuses. Mais il convient de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre de ces priorités au service de la formation.

A) La recherche au service de la pratique professionnelle

La recherche au sein de l'INSPÉ existe sous deux aspects complémentaires : la transmission de la démarche scientifique dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants et le développement de recherches portées par les collègues enseignants chercheurs rattachés à l'INSPÉ, en particulier dans nos laboratoires d'adossement.

Bilan

Tout au long de l'année universitaire 2018-2019, un important travail de concertation a été mené pour élaborer un projet en réponse au PIA3 Territoires d'innovation pédagogique "Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation". Le directeur de l'INSPÉ de Poitiers portait ce projet et le président du COSP de cet institut en assurait la responsabilité scientifique. Ce projet, intitulé "**Réussite des Élèves : Usages Structurants des Sciences et de l'Innovation pour la Régulation des Apprentissages**", impliquait les différentes entités

éducatives/formatives en Région Nouvelle Aquitaine (les 3 INSPÉ, les universités de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers, les 3 rectorats, Réseau Canopé et l'IH2EF).

Les différents apports des 13 laboratoires engagés dans ce projet ont permis de dégager 3 appuis scientifiques contributifs de la régulation des apprentissages :

- 1 - Formation et autonomie des enseignants : des écosystèmes aux gestes professionnels
- 2 - Régulation et autonomie dans le contexte de « l'école inclusive »
- 3 - Métacognition et (auto)régulation des apprentissages au service de la réussite des élèves

Ce projet, dont la qualité a été reconnue pour une présentation orale face aux membres du jury, n'a pas été retenu parmi les 3 projets lauréats. Mais la réflexion engagée tout au long de la construction de ce projet aura des répercussions, par un souci plus affirmé de prendre en compte le transfert des connaissances scientifiques vers les pratiques enseignantes, par des liens tissés avec des laboratoires partenaires du périmètre néo-aquitain qui pourront être réinvestis.

La structuration de la recherche à l'INSPÉ s'appuie sur l'ensemble des forces locales et sur les forces propres à l'institut. Depuis la précédente contractualisation, l'INSPÉ a privilégié deux axes de recherche, l'un consacré aux apprentissages et aux apprenants (centré sur les apprenants, les processus d'apprentissage, le contexte et les conditions), l'autre se rapportant aux pratiques éducatives et à l'ingénierie (axé sur l'enseignant, sur les pratiques et l'ingénierie éducative). Ces deux axes de recherche répondaient aux attentes et compétences des enseignants-chercheurs impliqués dans les projets de recherche interne. La politique d'incitation mise en place depuis plusieurs années, s'est poursuivie, avec un appel à projet interne annuel en direction des enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPÉ et un financement des projets de recherche sur fonds propres. Ces projets de recherche-actions sont conduits par des équipes pluri-catégorielles auxquelles participent des enseignants-chercheurs, des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et des personnels d'encadrement. Les projets scientifiques développés à l'interne au cours de l'actuelle période d'accréditation portent sur :

- Axe 1 – Apprentissages et apprenants :
 - Pression évaluative et réussite scolaire ;
 - Prévention des difficultés d'apprentissage de l'écrit chez les jeunes élèves de cycles 2 et 3 : effet d'un programme d'entraînement basé sur les compétences narratives ;
 - Interactions langagières et pratique d'expression créative à partir du médiateur argile à l'école maternelle ;
 - Profils d'écriture des étudiants à travers les disciplines ;
 - La scolarisation des élèves orientés en établissements spécialisés ;
 - Compétences narratives et difficultés d'apprentissages de la production écrite chez les élèves de cycle 3 ;
 - Bifurcations professionnelles et reprise d'études en ÉSPÉ.
- Axe 2 – Pratiques éducatives et ingénierie :
 - Représentations de la prise de notes des élèves par les enseignants du 2nd degré ;
 - Dispositifs inclusifs ;
 - L'enseignement professionnel au prisme des savoirs : analyse croisée des savoirs en formation et en territoires ;
 - Expérimenter et construire des ressources pour enseigner la lecture-écriture littéraire (aux cycles 2 et 3) ;
 - Construire son identité professionnelle hors la classe auprès de publics à besoins spécifiques ;
 - Pratique d'enseignement de l'écriture à l'université.

Des actions de diffusion des avancées et résultats de la recherche sont régulièrement organisées au sein de l'INSPÉ, qui rend compte des travaux des recherches finalisées conduits en interne ou de recherches en éducation développées au sein des laboratoires de l'université. Ces événements sont inscrits au Plan Académique

de Formation de l'académie. Nous essayons, chaque fois que possible, d'organiser les emplois du temps pour permettre aux étudiants et stagiaires de nos masters de profiter de ces manifestations et échanges scientifiques et les incitons à les suivre. Malgré le contexte sanitaire, nous avons pu tenir :

- "Spécial Doctorants", Journée d'études en collaboration avec les laboratoires d'adossement de nos masters MEEF, 30 janvier 2019 ;
- "La fabrique du genre dans l'enseignement professionnel", Colloque international en collaboration avec le GRESCO, 7 et 8 mars 2019 ;
- "Lire, écrire et apprendre à apprendre dans l'enseignement secondaire et à l'université", Journée d'études en collaboration avec le CeRCA et FoReLLIS, 20-21 novembre 2019 ;
- "Recherche en éducation", Journée d'études en collaboration avec les laboratoires d'adossement de nos masters MEEF (présentation des travaux de recherche des enseignants chercheurs de l'INSPÉ et des doctorants des laboratoires d'adossement), 22 janvier 2020 ;
- "La circulation des modèles didactiques dans les pratiques des enseignants débutants", journée d'études en collaboration avec FoReLLIS, 8 et 9 octobre 2020 ;
- "Recherche en éducation", Journée d'études en collaboration avec les laboratoires d'adossement de nos masters MEEF (présentation des travaux de recherche des enseignants chercheurs de l'INSPÉ et des doctorants des laboratoires d'adossement), 20 janvier 2021 ;
- "Échanger entre lecteurs et écrire sur les textes à l'école : réflexions sur des dispositifs d'enseignements littéraires aux cycles 2 et 3", Journée d'étude sur les enseignements littéraires à l'école, 30 juin 2021.

Le transfert de la recherche vers les pratiques professionnelles ou comme appui à des interrogations éducatives constitue l'objectif principal des activités scientifiques développées à l'INSPÉ. C'est pour ce lien étroit entre leurs activités scientifiques et des problématiques de terrain que plusieurs de nos collègues ont bénéficié d'une reconnaissance institutionnelle :

- Victor Millogo (maître de conférences en psychologie en poste à l'INSPÉ, chargé de mission recherche à l'INSPÉ, rattaché au CeRCA) et Jean-François Rouet (directeur de recherche au CeRCA), associés au travail conduit par l'équipe pédagogique de l'école maternelle Tony Lainé à Poitiers, qui a reçu en 2020 le prix "École inclusive" dans le cadre du concours "Chercheurs en Actes" mis en place par le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale.
- Hugo Dupont (maître de conférences en sociologie en poste à l'INSPÉ rattaché au GRESCO), lauréat du Trophée Handicap Recherche 2020 pour son projet "La déségrégation des enfants handicapés. Vers une désinstitutionnalisation du handicap ? ". Ce prix a été décerné par le consortium Limoges-Poitiers réunissant l'Université de Limoges, l'Université de Poitiers et l'ISAE-ENSMA.
- Victor Millogo, dans le cadre de ses travaux sur le développement des capacités langagières des élèves de maternelle, et l'équipe du RASED des Deux-Sèvres, viennent d'obtenir en 2021 le Prix National "Chercheurs en Actes" décerné par le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale dans la catégorie "intervention pédagogique".

Perspectives

Nous devons maintenir cette importante dynamique d'activités de recherche en interne en lien direct avec des problématiques éducatives. Ces activités devraient se densifier au cours de la période d'accréditation par :

- L'apport d'un 3^{ème} axe de recherche autour de la problématique de la formation des adultes. Avec le développement de la mention de master MEEF Pratique et ingénierie de formation qui hébergera 4 parcours, il est nécessaire de contribuer aux études dans ce champ. Des contacts sont déjà pris avec des experts, intervenants extérieurs dans ces parcours, et les terrains d'expérimentation seront diversifiés (domaine de l'éducation nationale, de la formation des personnels de santé, ...),
- La participation au développement de l'Ecole académique de formation continue, où la place de la recherche au bénéfice de la formation continue est un axe fort. Nous devons pouvoir accompagner cette

ambition, sur les thématiques retenues dans le cadre du développement professionnel des enseignants ou sur la formation de formateurs.

Il nous faut favoriser la contribution de nos collègues rattachés aux laboratoires d'adossement de nos masters MEEF, ainsi qu'à d'autres laboratoires ou équipes de recherche, au suivi des mémoires et écrits réflexifs de nos étudiants dans le cadre de la "formation à et par la recherche". Les problématiques des écrits de recherche de nos étudiants doivent être ouvertes sur des thèmes scientifiques plus spécifiques travaillés par ces collègues, la confrontation de ces problématiques à des terrains d'expérimentation par nos usagers dans le cadre de leur formation constituerait aussi un bénéfice pour les laboratoires.

Au printemps 2021, nous avons lancé un appel à contribution dans ce sens auprès de la communauté scientifique de l'UP, afin de proposer de nouvelles thématiques de recherche aux étudiants des parcours de MEEF 2nd degré. Cet appel (**Document 7**) indiquait très clairement les objectifs de cette formation, et le nécessaire lien entre les problématiques traitées et la pratique enseignante ou les conditions d'apprentissage des élèves. Nous devons reconnaître que les propositions qui ont abouti ont été peu nombreuses. La spécificité de ces masters (un nombre d'étudiants important en comparaison des cohortes classiques en master, une organisation très contrainte avec des créneaux dédiés pour ces enseignements transversaux) et peut-être le contexte Covid pourraient expliquer les difficultés pour nos collègues à s'être engagés sur ce premier appel. Nous renouvelerons cette démarche d'appel à contribution, en l'anticipant dès le début de l'année civile, et en communiquant plus sur l'intérêt que peuvent y trouver les collègues et les laboratoires.

B) Les échanges internationaux dans la formation des enseignants

Bilan

L'ouverture vers l'international de nos formations se traduit par une politique très volontariste de l'INSPÉ pour favoriser les mobilités de nos étudiants. Les étudiants ayant un projet de mobilité sont encouragés par des temps de formation dédiés, par un accompagnement pédagogique et logistique, et bénéficient d'un soutien financier externe (Région – Département de la Charente - PESI) et interne (INSPÉ) pour toute mobilité. Au cours de l'actuelle période d'accréditation, nous constatons :

- Un taux important de mobilité étudiante (**Document 8**) pour des stages courts en 1^{ère} année de master (presque exclusivement en MEEF 1^{er} degré avec de l'ordre de 20% de nos effectifs), et des mobilités pour des stages longs effectuées en 2nde année par quelques étudiants du M2 ayant échoué au concours (les enseignements étant alors dispensés à distance pour ces étudiants). Dans le contexte de crise sanitaire aigüe, il n'y a eu aucune mobilité en 2020-2021 ;
- Pour l'année en cours 2021-2022, une offre de mobilités limitée à l'Europe. Il convient d'indiquer la réticence de la part des étudiants à partir compte tenu de la crise sanitaire et la décision de l'INSPÉ de n'accorder les départs qu'à la condition d'être vacciné. Malgré ces conditions restrictives, nous notons un intérêt maintenu pour cette offre de stages à l'étranger en MEEF 1^{er} degré et une augmentation significative des demandes en MEEF 2nd degré. Le positionnement des concours de recrutement en fin de M2 doit expliquer cet accroissement des candidats en 1^{ère} année de master MEEF ;
- Des propositions de stage (de 2 à 8 semaines) variées, tant dans le contenu (stage d'études comparées, de pratique en immersion dans des établissements locaux ou en établissements français à l'étranger, d'éducation à la solidarité), que dans les destinations (entre 15 et 20 établissements partenaires chaque année). Nous détaillons pour l'année 2019-2020 (**Document 8**) les destinations selon les zones géographiques et les types d'écoles ou d'établissements qui ont accueilli nos étudiants ;
- Très peu de mobilités longues effectuées par nos étudiants. Elles sont réalisées hors cursus, dans le cadre de césures ou d'aménagements d'études, et concernent au maximum 3 étudiants par an répondant au programme FEI d'assistant de français.

Nous développons aussi une politique soutenue d'accueil d'étudiants ou d'experts au sein de notre institut :

- Accueil de 5 à 6 étudiants Campus France (principalement dans les parcours FACo et CPES de la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation) par an ;
- Investissement dans le programme de mobilité "Normalistas en Francia". Nous assurons la coordination du programme national et avons accueilli dans notre INSPÉ 46 étudiants et professeurs mexicains entre 2015 et 2019 sur des périodes de 3 mois pour un programme sur mesure d'acculturation au système de formation des maîtres français et de pratique pédagogique en établissement scolaire ;
- Participation au programme pilote lancé par l'institut français en Tunisie pour accueil de futurs enseignants tunisiens ;
- Accueil de délégations d'universitaires, de directeurs d'instituts de formation ou de cadres ministériels en provenance du Tchad, du Mexique, de Haïti, de Colombie, du Sénégal, de l'Angola.

Les activités d'expertise sont variées, et impliquent de nombreux collègues :

- Projets de solidarité internationale (sur financements PESI – DREIC – Erasmus + MIC) en collaboration avec des associations locales :
 - Mise en place de formations d'enseignants dans des écoles publiques et privées du Bénin, du Rwanda, du Sénégal, de Haïti,
 - Développement d'activités liées au développement durable, à la solidarité, au numérique éducatif sur place avec des étudiants,
 - Participation au programme Africa 2020 : séminaire – interventions – implication dans le développement d'un projet d'école autour de la connaissance de l'Afrique,
 - Intensification et renforcement des actions partagées avec la DAREIC, la conseillère pédagogique LVE (ETwinning – projets européens – séminaires – accueil de délégations),
 - Interactions entre établissements scolaires français et écoles locales (correspondances – actions de solidarité – collectes de matériels).
- Mise en place d'un programme de coopération avec le ministère tchadien de l'Education et l'Enseignement Supérieur pour lancer un plan de formation des maîtres dans les ENI et ENS tchadiens. Un appariement avec un ENI est envisagé qui pourrait ensuite se déployer sur d'autres INSPÉ.

Perspectives

Nous devons saisir les opportunités offertes suite au rapport de Madame la députée Ilana Cicurel "faire de l'école le cœur battant de l'Europe" (bourses Erasmus spécifiques pour les étudiants en formation initiale des enseignants, volonté de fortement intensifier l'expérience de mobilité européenne, développement des compétences linguistiques et interculturelles) pour :

- Initier et développer les stages de mobilités hybrides de type SOPA Europe : utilisation de la mobilité virtuelle à travers des cours mutualisés avec des universités partenaires dans le cadre de projets de partenariat ou d'un module Europe et combinaison avec un stage d'observation et d'acculturation au sein d'une classe européenne,
- Co-construire des projets entre étudiants, enseignants et formateurs de terrain, s'approprier la gestion de projet ETwinning, contribuer au développement d'une culture européenne.

De plus et à destination de nos étudiants, une attention particulière sera aussi portée sur :

- L'extension de notre politique incitative de mobilités à l'étranger auprès des étudiants des mentions MEEF Encadrement éducatif et MEEF Pratiques et ingénierie de la formation, relativement moins mobiles que les étudiants des autres mentions. Une communication spécifique sera déployée auprès de ces publics ;
- La promotion des mobilités longues en Erasmus+ ou autres en M1, dont on sait qu'elles constituent une opportunité de renforcement des compétences linguistiques ;

- Le développement de mobilités hors maquette, dans le cadre de césures (par exemple par des contrats d'assistants de français, via un renforcement des partenariats avec l'AEFE pour privilégier ces demandes), ou dans le cas de mobilités dans des pays de l'hémisphère Sud (par un stage professionnel d'été valorisé par supplément au diplôme).

Et, pour intensifier encore l'activité à l'international de nos équipes pédagogiques, plusieurs pistes seront investies au cours de la prochaine période d'accréditation :

- Développer la mobilité E+ pour aller dispenser des cours et découvrir les universités ;
- Développer les discussions à travers l'alliance européenne des universités EC2U (European Campus of City-Universities) portée par l'UP. Nous sommes engagés dans des études comparatives des systèmes de formation avec les 6 universités partenaires (Jena, Iasi, Salamanque, Pavie, Turku, Coimbra) et souhaitons encourager la mise en place de stages étudiants ;
- Participer à un projet Teacher Academies en cours de construction sur la thématique de l'inclusion, projet porté par l'INSPÉ de Toulouse-Midi Pyrénées, qui regroupe les académies de Toulouse et de Poitiers, et plusieurs structures de formation initiale et continue d'Irlande et de Croatie ;
- Porter, en lien avec l'académie, un projet Teacher Academies sur la thématique du respect d'autrui impliquant des structures de formation de Slovaquie, de Roumanie et du Portugal ;
- S'impliquer dans des consortiums européens qui associent plusieurs INSPÉ, comme par exemple le consortium initié récemment avec l'Irlande (initial Teacher Education institutes) en collaboration avec les INSPÉ de Toulouse-Midi Pyrénées, Centre Val de Loire et de La Réunion.

C) Le numérique au service des formés et des acteurs de la formation

Bilan

Le numérique dans les formations intervient à plusieurs niveaux dans les quatre mentions du master MEEF. Dans un premier temps dans la didactique des disciplines et dans les disciplines de spécialité conformément aux instructions officielles, ensuite en tant que module d'enseignement transversal de culture numérique pédagogique, et enfin sous forme d'écosystème de formation.

Les programmes scolaires font tous référence à des usages dans lesquels le numérique est manipulé par les élèves et les formations dispensées à l'INSPÉ sont conformes à ces programmes et identifiées dans des UE dédiées. Un module spécifique dit de *culture numérique pédagogique* aborde avec des volumes horaires différents pour chaque mention des aspects purement transversaux du numérique en éducation dans un enseignement quasi-exclusivement orienté vers la pratique. Cet enseignement aborde dans un premier temps assez court les notions d'outillage pour se tourner vers des notions plus générales autour des aspects juridiques du numérique en éducation, de communication visuelle par exemple, avant d'aboutir à la conception de séances de classe qui inclut des activités dans lesquelles le numérique est manipulé par des élèves, au service de la compréhension et de l'apprentissage. À ce titre, la collaboration développée au sein de la même UE entre *numérique transversal* et *didactique des disciplines* dans la nouvelle version des maquettes de formation a été fructueuse et porteuse de sens pour les étudiants.

L'environnement personnel d'apprentissage de nos étudiants comprend des services numériques variés liés à l'*Espace Numérique de Travail* de l'université. De plus, nous nous sommes engagés au sein de l'INSPÉ à développer et utiliser des services, outils et méthodes en cohérence avec les pratiques du numérique de nos étudiants et nous pouvons aujourd'hui mesurer la réussite de ces choix. La rédaction de e-portfolios de formation, la co-formation entre pairs, la mutualisation de document, le partage et la collaboration sont ainsi le quotidien de toutes les pratiques des étudiants. Cela a aussi constitué un socle solide sur lequel nous avons pu nous appuyer lors de la crise Covid : les étudiants maîtrisaient "des outils INSPÉ" communs et identifiés pour la formation. Ces pratiques du numérique se sont aussi propagées au sein des équipes administratives et en particulier dans les services de scolarité où l'évolution des échanges et la collaboration ont apporté de la rapidité et de la fluidité dans le travail, notamment pour le suivi des stages.

La période Covid a probablement été un accélérateur dans les usages, mais l'expérimentation et la débrouillardise pour satisfaire les urgences ont principalement mis l'accent sur les outils tandis que les formateurs se confrontaient au manque de temps et souvent de formation pour construire des scénarios pédagogiques réfléchis entièrement à distance. Quelques sessions de formation de formateurs ont permis de répondre à des questions urgentes mais nous n'avons pas instauré des sessions de formation de formateurs régulières, les besoins étant trop disparates suivant les formateurs et les formations. En plus des échanges informels entre formateurs et avec les étudiants, un dispositif d'accompagnement au fil de l'eau a bien fonctionné grâce à un travail cohérent et réactif entre l'équipe pédagogique du numérique et l'équipe technique des informaticiens.

Notre INSPÉ reste très actif en poursuivant ses partenariats en particulier avec CANOPÉ (organisation de journées conjointes de formation autour de plusieurs thématiques en lien avec le numérique) et en remportant plusieurs appels à projets. La participation active au groupe de travail sur le numérique de réseau des INSPÉ montre également son implication dans le devenir de ces formations en MEEF.

Perspectives

La politique du numérique doit se structurer autour de deux axes privilégiés : conserver un dispositif de formation à la culture numérique dans l'enseignement transversal articulé aux enseignements disciplinaires et didactiques et continuer à développer nos partenariats.

La formation doit nécessairement comprendre une part d'ingénierie pédagogique en parallèle de la didactique afin de s'intégrer dans une vision systémique mettant en relation l'acte de concevoir pour préparer l'acte d'enseigner et permettre l'acte d'apprendre. La spécificité du numérique, par son outillage particulier, sa dynamique d'évolution, et ses usages mettant en jeu l'ingénierie pédagogique en présence, à distance et en hybride nécessite un apprentissage et une pratique spécifiques pour assurer les compétences nécessaires à l'exercice du métier.

La mise en œuvre dès la rentrée prochaine de la certification de compétences numériques conformes au *CRCN Édu* répond à l'objectif de développer et attester des compétences numériques générales et spécifiques liées à l'enseignement et à la pédagogie. Cette certification rend compte de la dualité entre formation disciplinaire spécifique utilisant le numérique d'une part, et formation à l'ingénierie pédagogique transversale avec le numérique d'autre part. La répartition des compétences de ce référentiel professionnel doit donner des orientations sur le contenu et la mise en œuvre de la formation *au* et *avec* le numérique.

Il s'agit donc d'élargir cette vision écosystémique du numérique dans l'éducation en réorientant en particulier des contenus de formation transversale au profit du cœur de métier : l'ingénierie pédagogique avec le numérique comme moyen de préparer un enseignement pour scénariser et déployer des activités, quel que soit le contexte.

Nous bénéficierons de la dynamique portée par le projet Dem'UP, lauréat de l'appel PIA4 "Démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur", par l'accompagnement de l'enseignant au-delà du simple soutien à l'usage des outils numériques, en l'aidant dans sa scénarisation pédagogique, en mettant en place un "lieu d'enseignement immersif" permettant de simuler la gestion d'une séquence d'enseignement.

L'arrivée à l'INSPÉ d'un nouveau parcours hébergé par la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation (parcours Ingénierie, Médiations, e-Education adossé au laboratoire TECHNE - EA6316) doit donner la possibilité d'ouvrir un partenariat spécifique avec la recherche sur cette thématique d'ingénierie pédagogique avec le numérique.

Nos partenariats doivent pouvoir se développer également avec l'IH2EF sur le sujet plus spécifique de l'hybridation (les premiers contacts sont établis) dans le but de dépasser le simple rapport à l'outil.

Le CNED du fait de sa spécificité apporte son expertise sur les conditions d'un enseignement distanciel ou hybride pour favoriser la connaissance et l'adaptation des étudiants. En ce sens des relations privilégiées avec l'EIFAD (Ecole d'ingénierie de la formation à distance) et le Lab'innovation sont étudiées pour contribuer aux parcours de formation.

CANOPÉ reste pour notre INSPÉ un partenaire privilégié de la formation avec l'organisation et la coanimation de journées spécifiques en lien avec le numérique ou encore l'accueil des étudiants participants au concours *Créathon pédagogique*. Ce partenariat pourra évoluer vers une coparticipation CANOPÉ-INSPÉ-rectorat pour contribuer à la formation des fonctionnaires stagiaires comme des néo-titulaires T1 et T2.

La collaboration avec les services d'appui du rectorat sera toujours recherchée pour favoriser le partage

d'informations et de données pour ainsi contribuer à l'amélioration des pratiques administratives associées à la formation.

D) La formation tout au long de la vie

Bilan

Dans la quatrième mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation, il existe depuis 2016 un parcours, Formation d'adultes, Accompagnement, Conseil (FACo), qui a été mis en œuvre dans une logique de formation tout au long de la vie. Il est ouvert à l'apprentissage en alternance en deuxième année de master (contrats de professionnalisation). C'est une formation flexible, fondée sur la personnalisation des parcours grâce au recours à la formation hybride (deux tiers des enseignements se font à distance), à la validation des acquis de l'expérience et à la modularisation (organisation en blocs de compétences). Cette organisation est en adéquation avec les besoins en formation et les conditions de travail des professionnels, puisque ceux-ci représentent plus de 50% de l'effectif du parcours FACo ; ce pourcentage est stable depuis l'ouverture du parcours.

Divers partenariats ont été mis en place :

- depuis 2018, une convention avec le rectorat de Poitiers favorisant la reprise d'études pour l'obtention du master MEEF Pratiques et ingénierie de la formation, parcours FACo par des formateurs personnels de l'Éducation nationale (prise en charge conjointe des coûts de formation) ;
- depuis 2019, une collaboration soutenue avec le réseau Badges Ouverts À Tous en Nouvelle-Aquitaine (BOAT), dont l'université de Poitiers est co-fondatrice. Cette collaboration concerne plus particulièrement l'expertise scientifique sur l'évaluation des compétences, l'élaboration d'un référentiel sur les compétences psycho-sociales attendues d'un formateur d'adultes ;
- depuis 2020, diverses collaborations ont été initiées :
 - avec l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation pour la formation des conseillers Ressources Humaines de proximité ;
 - avec l'Institut de formation des cadres de santé (IFCS) du centre hospitalier universitaire (CHU) de Poitiers (supervision de deux expérimentations, l'une sur l'usage de la didactique professionnelle comme démarche de formation, l'autre sur l'autoévaluation des compétences professionnelles à l'aide de badges numériques) ;
 - avec la Faculté de Sciences Économiques de l'université de Poitiers (participation au comité de pilotage d'un master sur l'évaluation des politiques publiques) ;
 - avec l'Institut national supérieur formation et recherche – handicap et enseignement adapté (formation de formateurs à l'andragogie).

Perspectives

Les perspectives envisagées s'inscrivent dans l'axe stratégique 1 (équilibrer les dynamiques formation/recherche) de l'université de Poitiers pour la période 2022-2026, et notamment en lien avec l'objectif opérationnel « Répondre aux besoins de formation du territoire ».

Dans la continuité de ce qui a déjà été fait, l'équipe pédagogique du parcours FACo va amplifier sa stratégie de communication et développer sa participation à différentes manifestations visant à mieux faire connaître les spécificités de ce parcours dans la région Nouvelle-Aquitaine (salon de l'enseignement supérieur et des métiers, salon de l'étudiant, salon Studyrama, etc.), au-delà des journées Portes Ouvertes organisées par l'INSPÉ et des manifestations locales de communication.

La collaboration avec l'IFCS sera renforcée et amplifiée avec la rédaction d'une convention entre l'INSPÉ et les instituts de formation en soins paramédicaux du CHU de Poitiers :

- elle facilitera l'accès au master MEEF parcours FACo pour des formateurs des instituts grâce à la flexibilité et à l'individualisation qui caractérisent ce parcours ;
- elle permettra l'apport par les chercheurs et enseignants-chercheurs du parcours FACo d'une expertise scientifique (dans les champs des sciences de l'éducation et de la formation, des sciences cognitives, de la didactique professionnelle) à l'appui du processus d'universitarisation dans lequel sont engagés les instituts.

Par ailleurs, la création de l'École académique de la formation continue qui doit ouvrir à la rentrée de septembre 2022 ouvre des perspectives d'un partenariat renforcé entre l'INSPÉ et le rectorat de l'académie de Poitiers. Cette structure nouvelle, portée par le Rectorat, permettra des collaborations mieux identifiées et renforcées dans plusieurs domaines :

- une articulation plus forte entre recherche et formation continue, avec :
 - l'ambition que les expertises universitaires viennent nourrir la formation continue ;
 - le recueil de propositions de programmes de formation en lien avec la recherche ;
 - les écoles et établissements de l'académie comme terrain de développement de projets de recherche.
- le développement professionnel par les diplomations/certifications, par :
 - la mise en place des formations au CAFIPEMF en lien étroit avec l'INSPÉ ;
 - le développement de l'accès aux formations proposées au sein de la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation en étendant à l'ensemble des parcours la convention liant le rectorat et l'UP pour la prise en charge du coût des formations (le parcours Ingénierie, Médiations, e-Education constituant déjà une poursuite d'études pour certains collègues en poste dans l'académie) ;
 - la conception d'un diplôme universitaire sur lequel travaillent l'INSPÉ et le rectorat pour créer un vivier de professeurs des écoles ayant vocation à intervenir dans la mention master MEEF 1^{er} degré.
- la recherche et l'accompagnement, par :
 - la poursuite dans ce cadre et pour les niveaux suivants (T1, T2, enseignants expérimentés) du travail déjà engagé, à l'INSPÉ et en collaboration avec le rectorat, sur un accompagnement différencié en fonction du niveau (étudiant M1, M2, stagiaire) ;
 - un accompagnement de la mise en œuvre du référentiel du tutorat auprès des équipes de référents au sein de l'INSPÉ et de tuteurs exerçant dans l'académie.

3) Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

- Indiquer la liste des mentions de master MEEF actuellement opérationnelles (et les parcours qui apparaissent dans ces mentions), et celles (avec leurs parcours) pour lesquelles l'INSPÉ demande l'accréditation pour le prochain contrat.

Mention MEEF 1^{er} degré

Les deux universités partenaires du dossier d'accréditation de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers portent la mention MEEF 1^{er} degré.

Les lieux d'enseignement sont, pour l'UP les sites INSPÉ d'Angoulême, de Niort et de Poitiers, pour LRU, le site de La Rochelle.

Mention MEEF 2nd degré

Les deux universités partenaires du dossier d'accréditation de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers portent la mention MEEF 2nd degré.

L'offre de formation de l'UP comprend les parcours suivants :

- Allemand
- Anglais
- Education musicale
- Education physique et sportive
- Espagnol
- Histoire / Géographie
- Italien
- Lettres
- Lettres / Anglais
- Lettres / Histoire / Géographie
- Mathématiques
- Mathématiques / Physique / Chimie
- Philosophie
- Sciences économiques et sociales
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences industrielles de l'ingénieur / Sciences et techniques industrielles
- Sciences physiques et chimie

Nous souhaitons pour la future période de contractualisation élargir l'offre de formation en portant un intérêt particulier aux parcours préparant un concours de recrutement en lycée professionnel.

C'est ainsi que l'actuel parcours "Sciences industrielles de l'ingénieur" deviendra le parcours "Sciences industrielles de l'ingénieur / Sciences et techniques industrielles" permettant de former les étudiants se destinant aux CAPLP de génie électrique, de génie industriel et de génie mécanique. Une majeure partie des

enseignements seront mutualisés avec les enseignements de l'actuel parcours qui prépare les étudiants se destinant au CAPET de sciences industrielles pour l'ingénieur pour exercer en collège ou en lycée général et technologique.

C'est aussi la création du parcours de "Lettres / Anglais" permettant de préparer au CAPLP Langues vivantes-Lettres. Ce parcours, pour les contenus disciplinaires, mutualisera pour partie avec les parcours "Anglais" et "Lettres".

Pour chacun des parcours hébergés par cette mention MEEF 2nd degré, son ouverture est soumise à un nombre suffisant d'étudiants inscrits et à l'examen de la soutenabilité de l'offre.

L'offre de formation de LRU est maintenue avec les parcours suivants :

- Histoire / Géographie
- Mathématiques
- Sciences de la vie et de la Terre

Mention MEEF Encadrement éducatif

Seule l'UP porte cette mention, les enseignements étant dispensés sur le site de l'INSPÉ de Poitiers.

Mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation

Cette mention a été accréditée en 2013, mais nous avons retravaillé l'offre initialement proposée et ce n'est qu'à la rentrée de septembre 2016 que cette mention a ouvert avec un parcours unique "Formateurs d'adultes, Accompagnement, Conseil".

Pour la contractualisation 2018-2022, deux nouveaux parcours ont été hébergés sous cette mention, le parcours "Inclusion et Participation – Handicap, Difficultés, dépendance" qui apparaissait auparavant sous une autre mention et le parcours "Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur", créé pour répondre à des besoins de recrutement d'experts en conception et ingénierie pédagogique pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Un autre parcours a rejoint la mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation en septembre 2020, le parcours "Ingénierie, Médiations, e-Education". Auparavant hébergé sous la mention du master Information, Communication, ce parcours traite des enjeux actuels du numérique éducatif : learning analytics, intelligence artificielle, éducation aux médias.

L'offre de formation de la mention Pratiques et ingénierie de la formation, portée par l'UP, sera composée des parcours :

- Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur (CPES)
- Formateurs d'adultes, accompagnement, conseil (FACo)
- Inclusion et participation – Handicap, difficultés, dépendance (IPHD)
- Ingénierie, Médiations, e-Education (IME)

Au cours de la prochaine période de contractualisation, nous pourrions être amenés à proposer un parcours autour de l'ingénierie et de l'accompagnement, notamment pour répondre aux besoins de diplomation et du développement professionnel des collègues exerçant dans la nouvelle Ecole académique de formation.

- Indiquer la liste des autres formations portées par l'INSPÉ : formations complémentaires, incluant la formation continue.

Actuellement, les fonctionnaires stagiaires n'ayant pas à valider un master MEEF sont inscrits sous un diplôme

d'université qui se décline de la façon suivante pour chacune des trois mentions MEEF rattachées à des concours de recrutement :

- DU "parcours adapté enseignement" pour les stagiaires titulaires d'un master autre que MEEF et les stagiaires dispensés du grade master ;
- DU "parcours adapté professionnalisation" pour les stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF et les stagiaires affectés à temps plein.

A partir de la rentrée 2022, nous assurerons la formation post-master des futurs fonctionnaires stagiaires lauréats des concours de la session 2022 (des précisions sont apportées au § continuum de formation). Pour les fonctionnaires stagiaires affectés à mi-temps, nous proposerons un Diplôme inter-universitaire (DIU) qui est en cours de finalisation. Le format retenu pour la formation de 10 à 20 jours des fonctionnaires stagiaires ayant validé un master MEEF fait encore l'objet de discussions au niveau national sur la nécessité ou non d'un cadrage partagé.

3.2 Déploiement des formations

- Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations

Les deux instances statutaires (Conseil d'institut et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique) intégrant une représentation de membres nommés par les 4 établissements partenaires et de membres élus (personnels et usagers) contribuent à la réflexion sur la construction de la réforme de la formation initiale.

Le Conseil d'institut a validé le 4 avril 2019 le processus de construction de la nouvelle offre et ses grandes étapes. Les deux instances de l'INSPÉ ont été régulièrement informées de l'avancement des maquettes de formation mises en place en septembre 2021 comme des aménagements de ces maquettes pour la rentrée 2022. Le contenu du dossier d'accréditation, les axes stratégiques retenus, les modalités d'élaboration du budget de projet, ont constitué des points à l'ordre du jour des réunions de ces instances tout au long du processus. Les propositions et commentaires en émanant ont été intégrés au fil de l'eau.

C'est au niveau de la direction de l'INSPÉ que sont analysé les orientations à mettre en œuvre et les dispositifs à promouvoir pour favoriser la coordination de nos formations, que sont élaborés les différents textes de cadrage qui contribuent à la cohérence de ces formations. Un Directoire a été institué au niveau de l'académie qui permet une réflexion globale et partagée sur la mise en œuvre des missions partenariales qui doivent être déployées au bénéfice de la formation.

Depuis la création de l'ÉSPÉ en 2013, la recherche de la qualité de nos formations est un souci constant. La réflexion engagée au niveau national par le Réseau des INSPÉ (les membres de l'équipe de direction, les chargés de mission participant régulièrement aux commissions et aux groupes thématiques mis en place par ce Réseau), les échanges et ressentis des usagers exprimés lors des Conseils de perfectionnement mais aussi lors des temps de régulation avec les étudiants, l'analyse des résultats suite aux différents jurys de master, sont autant d'éléments qui nourrissent notre réflexion. Cela nous conduit à adapter nos formations, à faire évoluer les dispositifs d'organisation et de coordination existants, et à repenser les modalités d'évaluation.

A) Les dispositifs de coordination

Au niveau de l'UP, pour les problématiques "1^{er} degré" et "inter degré" (Document 4)

Au niveau de chacun des sites de formation, des conseils de formateurs, qui constituent l'équipe pédagogique locale, se réunissent toutes les 4 à 6 semaines. Ces équipes sont coordonnées par les directeurs de site qui sont aussi co-porteurs de la mention.

Au moins trois journées sont banalisées chaque année pour des équipes de formation qui sont organisées au cours de l'année alternativement sur les trois sites INSPÉ de l'UP. Ces réunions favorisent la concertation entre

enseignants d'une même discipline ou d'un même champ disciplinaire des différents sites, mais permettent aussi en séance plénière d'aborder des problématiques plus globales. Suivant l'agenda, des temps de travail en atelier permettent une réflexion partagée sur des problématiques transversales entre formateurs des différents sites. Les enseignants de LRU sont informés de ces journées banalisées et participent en fonction de leur disponibilité.

Un Bureau des études a par ailleurs été mis en place. Il est composé des responsables de ces équipes de formation ainsi que des responsables des mentions master MEEF. Ce Bureau des études contribue à la réflexion sur les orientations et évolutions de la formation.

Au niveau de l'UP pour les mentions MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif (Document 5)

Des réunions régulières sont organisées au sein de chaque parcours au niveau des équipes pédagogiques spécifiques.

Des réunions de coordination communes aux deux mentions associent selon le point traité les seuls responsables de parcours, les responsables de parcours et les référents de l'INSPÉ impliqués dans le tutorat mixte, ou encore les référents INSPÉ et les formateurs académiques mis à disposition par le rectorat pour la formation initiale.

Un Bureau MEEF a également été institué dès 2014. Il est composé du responsable et du coordonnateur pédagogique de la mention MEEF 2nd degré, du responsable de la mention MEEF Encadrement éducatif, de la responsable du service de scolarité de l'INSPÉ et des assesseurs à la pédagogie des quatre composantes partenaires. Il se réunit également tous les deux mois. Les objectifs sont de partager les pratiques des différents parcours de la mention et de donner cohérence au contenu et au fonctionnement de cette mention MEEF quel que soit le champ disciplinaire auquel est rattaché un parcours.

Au niveau de LRU pour les mentions MEEF 1^{er} et 2nd degrés (Document 6)

De façon analogue, des réunions classiques de concertation et de mise en cohérence sont organisées avec les équipes pédagogiques pour chacune des deux mentions MEEF.

Des réunions spécifiques sont, dans cet établissement, de la même façon organisées sous des périmètres adaptés, entre responsables de parcours uniquement, entre responsables de parcours et référents, ou entre référents et formateurs académiques.

Un Conseil du MEEF a été mis en place. Il est composé de la VP CFVU de l'établissement, du directeur de l'Institut Littoral Durable Urbain Intelligent (Institut qui héberge les masters), des responsables de scolarité des MEEF sur LRU, des responsables et enseignants de chacune des mentions et de chacun des parcours, des IA-IPR des disciplines constituant l'offre de LRU, du DASEN de la Charente Maritime et du Directeur de l'INSPÉ. Ce Conseil se réunit tous les deux mois.

Au niveau de l'académie

Nous avons souhaité, pour la mise en place de l'actuelle réforme, la création d'un groupe de travail académique ad hoc. La composition de ce groupe et le processus de construction des nouvelles maquettes associant structures de concertation existantes au sein de l'INSPÉ et ce groupe de travail académique étaient approuvés par le Conseil d'institut lors de sa séance du 4 avril 2019.

Ce groupe de travail intégrait 6 types de représentants :

- les responsables pédagogiques, porteurs des mentions MEEF de l'UP et de LRU, assesseure pédagogie de l'INSPÉ et responsable de la préprofessionnalisation en licence,
- les référents académiques en lien avec les MEEF et ayant en charge les principales problématiques éducatives,
- les représentants de la problématique des stages (à l'INSPÉ et au rectorat),
- les représentants universitaires de la formation et de l'innovation (documentation, numérique et recherche),
- les représentants de la pluridisciplinarité (pour le 1^{er} degré, enseignants dans les champs thématiques en lien avec la polyvalence à l'école, pour le 2nd degré, assesseurs à la pédagogie des composantes partenaires),
- la responsable scolarité de l'INSPÉ.

C'est au total dans une configuration plénière 35 membres, dont 11 représentants du rectorat. Ce groupe de travail pouvait se réunir en plénière, ou en sous-groupe sur des aspects spécifiques se rapportant au 1^{er} degré ou au 2nd degré.

Un calendrier très dense a été construit entre avril 2019 et décembre 2020 qui a permis un suivi régulier entre les propositions du groupe de travail académique et les travaux des différentes structures de concertation propres à l'INSPÉ, structures qui ont porté la construction des nouvelles maquettes de formation. Ce processus a conduit à l'offre de formation adressée fin janvier 2021 aux trois directions générales pour une mise en œuvre en septembre 2021.

Les modifications et adaptations de notre offre de formation dans le cadre de cette demande d'accréditation sont le fruit des réflexions de nos instances, commissions consultatives et structures de concertation, la mission du groupe académique étant achevée.

B) La concertation avant avis pour titularisation

Pour ce qui concerne l'avis émis par la structure INSPÉ sur la titularisation des professeurs et personnels d'éducation stagiaires, des réunions de concertation ont lieu entre enseignants impliqués dans la formation et le directeur de l'INSPÉ.

Un conseil de formateurs consacré à la titularisation des fonctionnaires stagiaires du 1^{er} degré se tient sur chacun des quatre sites de formation où le directeur de l'INSPÉ recueille les avis des formateurs et des référents l'INSPÉ. De la même façon, pour la titularisation des fonctionnaires stagiaires du 2nd degré, une réunion de concertation entre le directeur de l'INSPÉ, les responsables des mentions MEEF et des parcours, et les référents des stagiaires, est organisée à LRU comme à l'UP pour établir de façon argumentée l'avis émis sur la titularisation de chacun des fonctionnaires stagiaires.

- **Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle**

En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » en annexe 1

A) Constitution des équipes pédagogiques

Au sein des masters MEEF, les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles, impliquant personnels en poste à l'université (à l'INSPÉ et dans les composantes partenaires), personnels rattachés à l'académie et professionnels hors éducation particulièrement pour la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

Les dispositifs de concertation et de coordination décrits précédemment contribuent au partage d'expertise au sein des équipes pédagogiques. De nombreux textes de cadrage, sur les missions de chacun des acteurs (tuteurs terrain, référents INSPÉ), sur le contenu des interventions, sur les objectifs à atteindre et l'évaluation des différentes productions des étudiants et fonctionnaires stagiaires, favorisent l'appropriation par chacun des acteurs des enjeux de la formation.

Les enseignants chercheurs

Les enseignants chercheurs sont en poste dans l'une des deux universités, affectés pour l'UP à la composante INSPÉ ou dans une des composantes partenaires des MEEF (UFR Lettres et Langues, UFR Sciences Fondamentales et Appliquées, UFR Sciences Humaines et Arts ou Faculté des Sciences du Sport), affectés pour LRU dans les équipes pédagogiques impliquées dans les MEEF au sein de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (Institut LUDI) regroupant l'ensemble de l'offre master de cette université.

Les enseignants du scolaire exerçant aussi devant des classes d'élèves

Nous distinguons 3 catégories selon les statuts de ces enseignants :

- Les professeurs des écoles
On retrouve les PEMF mis à disposition par le rectorat, les enseignants du 1^{er} degré en service partagé, ainsi que les vacataires qui exercent dans le 1^{er} degré.

- Les professeurs des collèges et des lycées
On retrouve les FA mis à disposition par le rectorat, les enseignants du 2nd degré en service partagé dans chacune de nos deux universités ainsi que les vacataires qui exercent dans le 2nd degré.
- Les conseillers principaux d'éducation
On retrouve les CPE exerçant en service partagé, ainsi que les CPE qui effectuent des vacations dans nos formations.

Au niveau académique, les personnels mis à disposition par le rectorat pour l'INSPÉ représentent 10 ETP (5 ETP de statut 1^{er} degré, 5 ETP de statut 2nd degré).

Au niveau des services partagés (collègues du scolaire en poste pour partie dans l'académie, et pour partie salariés de l'université), l'UP dispose de 14ETP et l'LRU de 1,5 ETP.

Les autres catégories d'enseignants

Sous cette appellation, nous avons distingué :

- Les enseignants affectés à temps complet dans l'une des deux universités, qu'ils aient un statut de professeur des écoles, de professeur de collège ou de lycée, de conseiller principal d'éducation ;
- Les intervenants autres, qui peuvent être en poste dans l'académie mais n'exercent pas face à des élèves (conseillers pédagogiques, personnels de direction et personnels d'inspection), qui peuvent être des partenaires de l'éducation nationale, ainsi que des professionnels d'autres secteurs d'activité.

B) Part des intervenants dans les équipes pédagogiques - Constat

On retrouve (**Annexe 1** jointe à ce dossier) les indicateurs globaux de la part d'intervention des différents collègues au sein des équipes pédagogiques pour l'année en cours 2021-2022. Il n'est pas possible au moment de la rédaction de ce dossier d'établir une projection sur l'année 2022-2023 de la part des interventions de ces différentes catégories d'enseignants au sein des mentions MEEF.

Part des différents types d'intervenants dans le MEEF 1^{er} degré

Un détail est fourni (**Document 9**) pour chacun des 4 sites de formation (3 rattachés à l'UP, 1 à LRU). Les volumes globaux des interventions sont donnés et la part des intervenants selon les catégories précédemment définies est déduite.

Il est à remarquer :

- pour les deux universités une part des intervenants de statut 1^{er} degré exerçant aussi face à des élèves très inférieure au 1/3 des interventions attendu à terme (part de 9,9% pour l'UP et de 5,9% pour LRU sur l'année 2021-2022) ;
- une part importante d'interventions de collègues du 2nd degré exerçant aussi face à des élèves est à souligner (21,8% pour l'UP et 27,6% pour LRU sur cette même année).

Globalement, la mention MEEF 1^{er} degré atteint sur l'année 2021-2022 des ratios globaux d'intervention d'enseignants du scolaire de 31,8% pour l'UP et de 33,5% pour LRU.

Part des différents types d'intervenants dans le MEEF 2nd degré

Un détail est fourni (**Document 10**) pour chacun des parcours de formation. Les volumes globaux des interventions sont donnés et la part des intervenants selon les catégories précédemment définies est déduite.

On notera que :

- selon les parcours, une part variable des interventions de collègues du 2nd degré exerçant aussi face à des élèves (allant de 16,9% à 70,5% pour les parcours portés par l'UP, de 44,6% à 51,3% pour les parcours portés par LRU) ;
- un potentiel conséquent d'experts à l'UP ayant vocation à intervenir en formation initiale des enseignants

dans certaines disciplines (par exemple enseignants-chercheurs pour le parcours histoire-géographie, collègues du 2nd degré pour le parcours éducation physique et sportive) qui explique la faible part d'interventions de collègues du scolaire pour les parcours concernés.

Globalement, la mention MEEF 2nd degré atteint sur l'année 2021-2022 le seuil des 33% d'intervenants du scolaire pour chacune des deux universités.

Part des différents types d'intervenants dans le MEEF Encadrement éducatif

La part des intervenants de statut CPE qui exercent aussi en établissement (**Document 11**) est très supérieure au seuil des 33% (54,6% d'intervenants professionnels).

Part des différents types d'intervenants dans le MEEF Pratiques et ingénierie de la formation

La part des intervenants exerçant dans le scolaire est faible et variable selon les parcours. Ces formations font appel à des professionnels d'autres secteurs d'activité en lien direct avec le champ d'expertise de ces parcours et l'on retrouve pour trois de ces parcours (CPES, FACo et IPHD) une part de ces professionnels d'environ 40% (intervenants dénommés "autres" dans le **Document 12**),

C) Equipe pluri-catégorielle en MEEF 1^{er} degré - Bilan et réflexions

Pour les mentions MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif, nous atteignons le seuil de 33% d'intervenants exerçant aussi devant une classe, même si pour le MEEF 2nd degré, cette part d'intervenants peut être variable selon les parcours.

Pour la mention MEEF 1^{er} degré, la part d'intervention de professeurs des écoles exerçant aussi face à une classe est inférieure à 10%. La part des intervenants de statut 2nd degré est non négligeable, dépassant 20% des contributeurs pour LRU comme pour l'UP.

Avec un volume global de cette mention MEEF de 11 087 h pour l'UP, il faudrait un volume d'intervention des personnels professeurs des écoles de 3 696 h pour atteindre le seuil cible des 33%, alors que ce volume est actuellement de 1 103h. Cela représente un déficit de 6,8 ETP. Un même raisonnement concernant la mention MEEF 1^{er} degré à LRU (un volume global de 3 136 h, un seuil à atteindre de 1 045 h, un volume actuel de praticien de 186h) conduit à l'identification d'un déficit de 2,2 ETP pour atteindre le seuil des 33%. Ce sont des volumes conséquents, qui ne peuvent être atteints dans l'immédiat, notamment pour des questions de vivier.

La prise en compte de l'expertise de collègues en poste à l'université

Pour juger de la cohérence des expériences de formateurs avec des objectifs d'intervention en MEEF 1^{er} degré, ne faudrait-il pas prendre en compte aussi certaines spécificités au niveau du profil des collègues permanents intervenant dans cette mention de master MEEF ?

C'est par exemple l'intervention de 4 collègues de statut PE en poste à temps plein à l'UP recrutés récemment (en 2016, en 2017, et en 2020 pour 2 d'entre eux). Ces collègues ont exercé en école pendant de nombreuses années et leur expérience de praticien ne peut être ignorée lorsqu'on fait un bilan des compétences et expériences des équipes pluri-catégorielles intervenant dans le MEEF 1^{er} degré. Ils sont intervenus en 2021-2022 dans cette mention MEEF à hauteur de 1 104 h, ce qui représente 10% du volume global du master.

Pour ce qui concerne LRU, un collègue de statut PE a été recruté à temps plein en septembre 2021. Son service effectué dans cette mention de 229 h représente 7% du volume global des enseignements dispensés.

La prise en compte du volume effectué par ces intervenants experts de statut PE en poste à l'université conduirait alors à une part d'intervention de 19,9% pour l'UP et de 12,9% pour LRU.

De plus, parmi les collègues du 2nd degré qui interviennent dans ce même master, certains d'entre eux ont obtenu un CAFFA portant sur l'enseignement en 1^{er} degré d'une discipline donnée tandis que d'autres animent des collectifs d'enseignants du 1^{er} degré (participation au CRES pour l'enseignement des sciences en cycle 3 par

exemple). Ce type d'expertise ne devrait-il pas être apprécié au moment d'un bilan sur les équipes pluri catégorielles ?

La formation d'un vivier aux compétences spécifiques

Actuellement, les interventions de nos collègues du 1^{er} degré concernent essentiellement des contenus transversaux ou en lien direct avec l'exercice du métier et l'accompagnement de stage. Les interventions dans des champs disciplinaires sont beaucoup moins nombreuses. Et nous avons fait l'expérience de l'impossibilité de recruter des collègues du scolaire sur des profils disciplinaires, le vivier de collègues experts étant déjà sursollicité au sein de l'académie dans des missions de formation.

Comment créer les conditions d'intervention de collègues exerçant dans le 1^{er} degré, comment faire appel à des professionnels ayant la maîtrise suffisante d'une discipline par rapport aux attendus des concours, comment faire partager une posture réflexive à nos étudiants dans cette formation d'adultes de niveau master ? Tels sont les enjeux d'un recrutement de collègues exerçant en école dans l'objectif de viser cette part de 33% d'interventions de praticiens du scolaire. Une réflexion est engagée avec le rectorat et les deux universités pour examiner les solutions nous permettant à moyen terme de tendre vers ce seuil.

Pour constituer un vivier et faire monter en compétence des formateurs, la réflexion partenariale au sein de l'académie porte sur une formation diplômante, combinant maîtrise des connaissances disciplinaires et de la littérature récente se référant aux apprentissages de la discipline, et travail scientifique réflexif accompagné. En raison des contraintes professionnelles des publics visés, cette formation serait de courte durée, sur une année, en bloquant des périodes de formation sur les congés scolaires. La solution la plus pertinente semble être celle d'un Diplôme d'Université (DU) qui viendrait compléter la nouvelle préparation au CAFIPEMF avec l'ajout aux 5 semaines de formation d'un volume de 40h consacré à l'appropriation de la méthodologie scientifique et à la compréhension des transferts et interactions de la recherche vers la pratique professionnelle.

Ce projet de DU est en cours de finalisation, et sera soumis aux instances de l'UP pour une ouverture en 2022-2023. Il devrait concerner 12 à 15 enseignants par promotion.

Le vivier ainsi constitué aura vocation à intervenir dans la formation initiale du MEEF 1^{er} degré, mais constituera aussi un pôle de personnes ressources qui pourront contribuer à la formation continue des enseignants du 1^{er} degré qui est encore en grande partie dispensée par des enseignants du 2nd degré.

Une politique RH dans une organisation globale de la formation des enseignants

Nous devons penser à une programmation pluriannuelle de notre politique de recrutement et examiner lors de départs à la retraite la pertinence de recruter en service partagé des collègues exerçant en milieu scolaire sans fragiliser la constitution des équipes de permanents au sein de l'INSPÉ. C'est par une telle programmation couplée à la création de ce DU que nous parviendrons à augmenter la part des intervenants du scolaire dans ce master MEEF 1^{er} degré en conservant la cohérence du dispositif de formation.

Nous savons tout le profit pour un futur praticien de co-interventions entre formateurs aux compétences complémentaires. Ce type de modalité d'enseignement serait aussi à privilégier, mais nous savons que la valorisation en temps de service est bien insuffisante au regard du travail spécifique de préparation et de concertation lorsque l'animation d'un enseignement est partagée.

C'est aussi une vision plus globale au niveau du continuum de formation que nous devons préciser, pour définir la formation spécifique à dispenser aux néo-titulaires, pour envisager le cadre des contributions possibles des enseignants du supérieur pour la formation des collègues dans leurs premières années d'exercice. Il sera alors possible de concevoir en cohérence la part d'intervention des différentes catégories de personnels au sein de la formation initiale et continuée des professeurs des écoles.

A) Mentions MEEF rattachées à un concours de recrutement

Pour chacune de ces 3 mentions MEEF, le référentiel de formation qui organise la formation initiale en lien étroit avec le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation nous a conduit à structurer nos maquettes autour d'unités d'enseignement (UE) construites comme de réels blocs de compétences. D'un point de vue macroscopique, une architecture comparable (**Document 13**) est proposée dans l'offre de formation portée par les deux universités de l'académie :

- des UE directement en lien avec le disciplinaire (contenus académiques et didactiques),
- une UE portant sur la connaissance de l'environnement scolaire et la transmission des valeurs,
- une UE propre à l'exercice professionnel,
- une UE se rapportant au développement professionnel du futur enseignant ou CPE,
- une UE rattachée à la maîtrise d'une LVE, non compensable.

Cette architecture est naturellement corrélée aux 3 profils professionnels définis dans les référentiels de formation de ces mentions MEEF. La cohérence de ces UE permet une évaluation sous forme de contrôle continu intégral, seule l'UE se rapportant au développement professionnel présente une évaluation coefficientée au niveau des éléments constitutifs de cette UE afin de respecter le cadrage ministériel qui identifie au moins 20 ECTS pour la formation à et par la recherche. Dans la logique d'une approche par compétences, l'évaluation par contrôle continu intégral ne donne pas lieu à une seconde session d'examen (cadrage d'établissement pour le règlement des examens de chacune des deux universités partenaires). Mais une épreuve de substitution est proposée à tout étudiant qui aurait été empêché et dont l'absence à l'épreuve initiale d'évaluation est justifiée.

Le suivi de l'acquisition des compétences et l'évaluation du niveau de maîtrise de ces compétences fait l'objet d'un travail en cours au niveau de nos équipes pédagogiques. Cette démarche concerne chacun des éléments constitutifs de nos maquettes de formation.

Pour illustrer cette démarche, nous nous référons (**Document 14**) à l'élément constitutif "Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique" de l'UE se rapportant à l'exercice professionnel.

Dans un premier temps, nous identifions les principales compétences travaillées au cours des enseignements dispensés dans cet élément constitutif comme au cours de l'immersion en classe lors du stage en M1 et de l'alternance en M2. Nous mentionnons aussi les compétences complémentaires qui sont sollicitées par ces enseignements ou ces pratiques de stage.

Dans un second temps, une construction est élaborée qui, à partir des objectifs de formation et des attendus en fin de formation initiale, décrit avec précision les différents axes de formation qui seront visés. Pour répondre à ces objectifs et ces axes de formation, les modalités de formation et l'organisation des évaluations sont synthétisées.

Un document vient compléter cette approche par compétences. Ce document identifie différents niveaux d'acquisition des compétences et énonce dans le détail, pour chacune des compétences principales concernées, des paliers constitutifs de progression et de maîtrise des attendus descriptifs d'une compétence donnée.

Un travail conséquent reste à réaliser pour préciser au même niveau les contenus de formation de toutes les UE et établir un syllabus cohérent faisant apparaître, pour chacun des éléments constitutifs de nos formations initiales, où et quand les compétences sont évaluées, et de quelle façon. Nous devons aussi nous soucier de l'acquisition au cours de la formation de compétences particulières autres que celles définies dans le référentiel de compétences métier. C'est une identification importante que nous devons réaliser si l'on songe à l'employabilité de nos étudiants qui ne seront pas lauréats des concours de recrutement et qui se tourneront vers d'autres débouchés professionnels.

Cette approche par compétences n'aura de cohérence que si elle est menée dans le cadre d'une définition des contenus de formation prenant aussi en compte le continuum de formation et l'organisation de la formation pour les premières années d'exercice des néo titulaires. Elle constituera un indéniable outil de formation et de positionnement pour les étudiants.

B) Mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation

L'organisation de la formation au sein des parcours de cette mention répond à une conception s'appuyant sur des domaines de compétence identifiables pour toute formation d'adultes appelés à devenir des experts dans un secteur d'ingénierie de formation.

La construction de chacun des parcours présente une structuration homogène (**Document 15**) avec chaque semestre des UE aux intitulés comparables. Pour certaines d'entre elles, ces UE présentent des contenus globalement identiques et permettent des mutualisations pour une grande part d'entre eux. Pour d'autres UE, les objectifs se déclinent alors selon les spécificités en termes de connaissances, de compétences et de pratiques propres au parcours suivi.

- Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

A) L'observation et la pratique accompagnée en M1

Dès le M1, pour l'ensemble des mentions MEEF en lien avec la formation initiale, des stages d'observation et de pratique accompagnée sont effectués sur chacun des semestres. Les étudiants sont informés dès le début d'année des objectifs et des attendus de ce type de stage. A titre d'exemple, nous fournissons le cadrage (**Document 16**) pour la mention MEEF 1^{er} degré.

En MEEF 1^{er} degré, six semaines de stage se déroulent dans trois cycles différents. Le 1^{er} stage est un stage fractionné (une semaine placée en début d'année, l'autre en fin d'année), le 2^{ème} stage est un stage filé en novembre (1 semaine suivie de 2X2 jours) et le 3^{ème} stage est un stage massé de 2 semaines consécutives. Ce 3^{ème} stage est placé en juxtaposition avec les congés d'hiver, autorisant ainsi des stages de 3 semaines pour les étudiants qui souhaitent bénéficier de mobilité à l'étranger. Les stagiaires sont accompagnés sur le terrain par un Maître d'Accueil Temporaire.

Pour le MEEF 2nd degré et le MEEF Encadrement éducatif, la période de stage de pratique accompagnée de six semaines se déroule en collège et/ou lycée, l'accompagnement sur le terrain étant réalisé par un tuteur en poste dans l'établissement. Ces stages se découpent en trois périodes (1 semaine fin octobre, puis 3 semaines juxtaposant les congés d'hiver et 2 semaines courant mai). Le stage de 3 semaines peut avoir lieu à l'étranger.

Ces stages d'observation et de pratiques accompagnées sont évalués en fin de S2 à partir d'un dossier réalisé par l'étudiant. Ces stages de 1^{ère} année sont essentiels. Ils permettent une appropriation de l'environnement scolaire, des pratiques enseignantes, du rôle du professionnel au sein de l'institution scolaire, des enjeux éducatifs, et anticipent la formation par alternance dispensée en 2nd année.

B) La formation par l'alternance en M2

L'alternance 1/3 temps est organisée sous forme filée sur les semestres S3 et S4 pour les étudiants de M2 des trois mentions MEEF. Deux modalités d'alternance ont été retenues, un stage en responsabilité (STAR) ou un stage en pratique accompagnée (SPA). Nous fournissons (**Document 17**) pour les 3 mentions MEEF les effectifs respectifs des étudiants en STAR et des étudiants en SPA pour l'année en cours.

Nous constatons pour le MEEF 1^{er} degré un taux d'occupation des berceaux en responsabilité de 85% (55 berceaux sont occupés alors que 65 étaient offerts). La répartition académique selon les modalités d'alternance offertes indique qu'1/5 des étudiants seront en responsabilité et 4/5 en pratique accompagnée.

Pour le MEEF 2nd degré, les situations sont variables d'un parcours à l'autre, avec pour plusieurs parcours un nombre de candidats égal ou inférieur au nombre de berceaux offerts, et sur les 60 berceaux offerts en responsabilité, seuls 47 ont été pourvus. La répartition académique selon les modalités d'alternance offertes indique qu'1/4 des étudiants seront en responsabilité et 3/4 en pratique accompagnée.

Pour le MEEF Encadrement éducatif, aucun berceau n'était offert en responsabilité et la totalité des étudiants du M2 effectuent une alternance en pratique accompagnée.

Pour la mention MEEF 1^{er} degré, c'est une journée entière en école par semaine qui constitue le volume réglementaire équivalent à 12 semaines. Le tuteur de ces alternants est le plus souvent un Maître d'Accueil Temporaire (les professeurs maîtres formateurs assurant le tutorat des professeurs stagiaires). Un référent de l'INSPÉ assure le suivi de l'étudiant alternant. L'INSPÉ assure a minima 2 visites de l'alternant.

Pour les étudiants des mentions MEEF 2nd degré et encadrement éducatif, ce sont 2 jours par semaine qui sont banalisés pour réaliser cette alternance. Le tuteur terrain de ces alternants est un enseignant de la discipline, très généralement affecté à l'établissement. Un référent INSPÉ assure le suivi de l'alternant. L'INSPÉ assure 1 visite, voire 2 visites en cas de difficultés de l'étudiant.

Nos étudiants ont à disposition des documents de cadrage, nous fournissons (**Documents 18 et 19**) ceux relatifs aux alternants du MEEF 1^{er} degré.

L'organisation du tutorat mixte et le rôle de chacun des professionnels encadrant l'alternant (tuteur de terrain et référent INSPÉ) sont très formalisés. Un livret de suivi de l'alternant leur est fourni, indiquant les différentes étapes de leur mission, les outils de positionnement et d'évaluation mis à leur disposition. Le rôle complémentaire entre tuteurs de terrain et référents INSPÉ participe au suivi de l'acquisition par l'étudiant alternant des compétences du référentiel métier. Un portfolio généralement numérique est en appui à la construction par l'étudiant de son identité professionnelle tout au long de l'année. Les bilans du tuteur, les rapports de visite du référent, viennent alimenter ce portefeuille de compétences, comme l'ensemble des ressources que peut y déposer l'étudiant lui-même (préparation de séquences, analyse de pratique, ressources mobilisées). Pour les stagiaires en difficulté, des modules sont proposés au fil de l'eau permettant d'offrir un accompagnement en réponse aux types de difficultés professionnelles décelés.

Ces stages sont évalués en fin de S3 par des productions en rapport avec des situations d'apprentissage, et en fin de S4 à partir d'un dossier et d'une soutenance orale. Ces évaluations prennent appui sur le portfolio du stagiaire.

C) Vers un référentiel de la fonction de tuteur

Les étudiants sont de plus en plus nombreux à effectuer des stages en milieu scolaire (préprofessionnalisation en licence, professionnalisation dans le cadre des masters MEEF, titularisation post-master) et le vivier des tuteurs habituellement sollicités devient très insuffisant. De plus, les attendus de ces différentes modalités de stage sont très spécifiques, nécessitant une expertise bien particulière des personnels tuteurs.

Sous la responsabilité de Monsieur Thierry Piot, spécialiste de didactique professionnelle rattaché à l'université de Caen Normandie, des entretiens ont été conduits au sein de l'académie auprès des tuteurs de l'éducation nationale et des référents de l'INSPÉ pour recueillir les pratiques de chacun, analyser l'efficacité des procédures tutorales déployées et ainsi proposer un référentiel des compétences du tutorat qui s'appuie sur les documents existants et la concertation effectuée avec l'équipe de formation Stage de l'INSPÉ. Une phase de test de ce référentiel sera alors suivie d'un parcours de formation à destination de collègues souhaitant s'engager dans la fonction de tuteur.

- Laïcité, égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires (préciser notamment le contenu et le volume horaire par thématique)

Les formations initiales qui seront offertes à nos étudiants dans le cadre de cette nouvelle accréditation répondent au cahier des charges de formation relatif à l'égalité filles/garçons et à celui portant sur les valeurs de la République et la laïcité. Ces enseignements apparaissent sous l'UE consacrée à la connaissance de l'environnement scolaire et la transmission des valeurs sous deux intitulés éponymes (ce dossier fournit plus de détails dans la partie présentant les fiches de formation par mention). Les volumes et contenus d'enseignement sont en conformité avec ces cadrages (18h pour le premier et 36h pour le second).

Pour l'élément constitutif "Egalité filles/garçons", les contenus associeront apports transversaux, apports des sciences humaines et sociales pour l'éducation (psychologie de l'éducation, sociologie de l'éducation et sciences de l'éducation) et contributions disciplinaires. Pour l'élément constitutif "Valeurs de la République et laïcité", les enseignements s'appuieront sur des apports historiques, des textes institutionnels, des contributions des sciences humaines et sociales pour l'éducation et sur un éclairage disciplinaire.

Les modalités d'enseignement intégreront mises à disposition de documents cadre, études de cas pratiques en référence à des contextes professionnels et des situations professionnelles illustrant ces thématiques dans la vie

de classe et/ou la vie scolaire. Les formats de formation conjugueront formats académiques, échanges encadrés entre pairs et débats, éventuellement journées thématiques. Ces modalités d'enseignement et ces pratiques de formation devront aussi permettre de préparer dans les meilleures conditions nos étudiants aux attendus de l'oral 2 des concours de recrutement.

Nous nous appuierons sur des ressources institutionnelles, sur des ressources spécifiques recensant les principaux cas pratiques professionnels qui relèvent de ces deux thématiques. Nous élaborerons aussi des ressources dédiées, en 1^{er} degré par un travail au niveau des équipes pédagogiques en privilégiant une approche pluridisciplinaire, en 2nd degré en construisant d'une part une réponse disciplinaire à des situations identifiées et d'autre part une réflexion partagée transdisciplinaire (au niveau de la mention) pour adapter et étendre la réponse ou l'attitude professionnelle à mettre en œuvre face à ces situations scolaires.

Cette formation est ambitieuse et doit traiter à la fois de l'appropriation des connaissances, de la capacité à transmettre le partage de ces valeurs, de l'aptitude à agir face à des questions vives de l'éducation. Elle ne pourra répondre pleinement à la formation professionnelle d'un futur enseignant ou personnel d'éducation que par un travail étroit qui va être conduit entre le référent laïcité du rectorat et celui de l'INSPÉ et par une contribution de collègues experts du scolaire, chefs d'établissements et conseillers principaux d'éducation.

• Politique du numérique

La politique de développement du numérique éducatif constitue l'un des axes privilégiés qui nourrit la réflexion stratégique de l'INSPÉ. Cet axe stratégique a été décrit en début de dossier, et nous donnons ici des éléments de mise en œuvre de la formation sur la maîtrise des outils et l'appropriation des usages du numérique éducatif par nos étudiants.

Pour chacune des mentions MEEF, un enseignement conséquent est dispensé sur cette thématique transversale du numérique éducatif. Il est axé sur la compréhension des enjeux liés au numérique dans l'éducation, sur la maîtrise des technologies à but éducatif et sur la promotion d'usages raisonnés dans le but de faciliter les apprentissages et la compréhension.

Cet enseignement traite dans un premier temps les aspects juridiques du numérique en éducation puis met le focus sur la connaissance et la maîtrise des outils (TBI, tablettes, robots, ENT, plateforme de formation, ...), des méthodes (quels usages pour quels objectifs) et des transferts dans la classe.

Les étudiants sont en action, ils expérimentent des modalités de formation variées (en présence, à distance, en mode collaboratif, ...) et composent un portfolio de formation de culture numérique autour de quatre grands thèmes : s'informer, échanger, collaborer, produire.

Cet e-portfolio constitue un outil d'accompagnement dans le processus de formation et doit :

- être un support pour l'analyse de sa pratique,
- permettre d'identifier les processus de transformation : progrès et besoins complémentaires de formation,
- illustrer les objectifs que s'est fixés l'étudiant dans le domaine professionnel.

L'étudiant complète son portfolio tout au long du Master. Ce support, qui est alimenté par des documents personnels de travail et leur analyse (travaux observés et/ou réalisés) mais aussi par des ressources fournies par les différents acteurs de la formation (tuteur-terrain, référent INSPÉ, autres formateurs de l'INSPÉ), vise le positionnement professionnel régulier de l'étudiant et son évaluation de l'acquisition des compétences à différents bilans d'étape. Les formateurs référents de la discipline à l'INSPÉ régulent / accompagnent l'utilisation et l'alimentation du e-portfolio par une veille pédagogique sous différentes formes : lien web, réseaux sociaux, flux RSS...).

Le travail collaboratif qui s'est accentué au sein d'une même UE à visée professionnelle entre "numérique transversal" et "didactique des disciplines" dans les maquettes de formation mises en place en septembre 2021 se révèle fructueux. La diversification des supports visuels de présentation, les scénarisations pédagogiques conçues et les interactivités permises contribuent à donner sens aux étudiants. Nos équipes pédagogiques sont en capacité de dispenser nos enseignements à distance ou de façon hybride, l'ensemble de nos salles étant particulièrement bien équipé depuis la crise Covid. L'hybridation de nos formations doit pouvoir s'amplifier pour permettre à nos

étudiants et fonctionnaires stagiaires, souvent éloignés du lieu de formation, de suivre nos enseignements sans avoir nécessité de se déplacer.

• Mise en œuvre de la démarche qualité
--

Les premiers conseils de perfectionnement ont été mis en place en 2014-2015 pour certains masters MEEF, et cette pratique s'est généralisée au cours de l'année 2015-2016.

Le conseil de perfectionnement du master MEEF 1^{er} degré est unique pour les 3 sites de formation de l'UP et sa composition assure la participation des acteurs de la formation (étudiants et fonctionnaires stagiaires élus par leurs pairs, enseignants de l'INSPÉ responsables des équipes de formation disciplinaire et transversale, un DASEN ou son représentant, un directeur d'école, un PEMF tuteur de stagiaires, des personnels de la scolarité de l'INSPÉ, les directeurs des sites INSPÉ).

Pour l'UP, les conseils de perfectionnement du master MEEF 2nd degré regroupent l'ensemble des parcours d'un même champ disciplinaire. Leur composition rend compte aussi de la diversité des acteurs (étudiants et professeurs stagiaires élus ou désignés par leurs pairs, enseignants de l'INSPÉ responsables des parcours disciplinaires, un IA-IPR et/ou un IEN-ET ou leur représentant, un chef d'établissement, un formateur académique, des personnels de la scolarité de l'INSPÉ et de la composante universitaire concernée, le responsable INSPÉ de la mention MEEF 2nd degré et l'assesseur à la pédagogie de la composante partenaire). A partir de 2017-2018, un conseil de perfectionnement unique a été mis en place concernant l'ensemble des parcours hébergés sous cette mention.

Pour LRU, des conseils de perfectionnement des masters MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré se tiennent dans une configuration comparable à celle décrite précédemment pour les conseils organisés dans l'université intégratrice. Ces conseils de perfectionnement se réunissent une fois par année, généralement entre les vacances de février et celles de printemps.

En raison de la crise sanitaire, ces conseils de perfectionnement programmés en milieu des semestres pairs n'ont pu se dérouler pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021. Mais au cours de ces deux années, les directeurs de site pour le master MEEF 1^{er} degré, les responsables des mentions MEEF 2nd degré et MEEF Encadrement éducatif, et l'ensemble des équipes pédagogiques, ont eu le souci de contacts réguliers avec les promotions de nos étudiants et fonctionnaires stagiaires, pour vérifier les conditions de chacune et de chacun dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique, pour aménager certains contenus, pour alléger les dispositifs d'évaluation. Les temps de régulation fréquents mis en place de façon généralisée pendant le premier confinement et en début 2020/2021 sont maintenus.

Des enquêtes d'évaluation qui permettent de connaître le ressenti des étudiants vis à vis de leur formation sont organisées au niveau des deux universités partenaires par des services communs dédiés.

Pour l'UP, l'Observatoire de la réussite et de la vie étudiante (OREVE) effectue ces enquêtes, seuls les étudiants de M1 MEEF sont interrogés, la collecte s'effectuant en ligne (questionnaire 2021-2022 en cours fourni **Document 20**). Ce questionnaire très détaillé porte sur le choix de formation, le déroulé de la formation, l'accompagnement dont a bénéficié l'étudiant et son projet professionnel ou de poursuite d'études. Pour l'année 2018-2019, le taux de répondants à cette enquête était de 70% (la crise sanitaire n'a pas permis la réalisation d'une enquête sur les deux années suivantes). Le rapport de synthèse de ce type d'enquête permet à la composante de s'emparer rapidement des principaux éléments et éventuellement de rechercher dans la base "brute" des réponses ou des précisions complémentaires. Au niveau de LRU, l'Observatoire des Formations, de l'Insertion Professionnelle et de la Vie Etudiante réalise cette évaluation qui concerne les étudiants de M2 MEEF.

Ces deux services communs effectuent aussi des enquêtes de suivi d'insertion des diplômés (enquêtes à 18 mois et 30 mois après obtention du diplôme pour l'UP, à 6 mois et 30 mois pour LRU). Nous fournissons les résultats de l'enquête à 30 mois pour les diplômés de l'UP effectuée fin 2020 (**Document 21** pour le cumul des 4 mentions MEEF, **Document 22** spécifique aux diplômés du master MEEF 1^{er} degré). Pour un nombre significatif de répondants, on remarque un taux important d'étudiants en activité professionnelle avec une forte adéquation entre la formation suivie et l'emploi occupé.

Mais en raison des effectifs importants de nos mentions masters MEEF 1^{er} et 2nd degrés, il est légitime de se demander si les non répondants à ces enquêtes de situation professionnelle ne sont pas ceux de nos étudiants en difficulté d'insertion post-master. Aussi, une attention particulière doit être portée aux étudiants qui en cours de master MEEF changent de projet professionnel. Les raisons peuvent être multiples, le niveau d'exigence

disciplinaire et professionnel de la formation ou la prise de conscience de la réalité de l'exercice du métier lors des stages. Nous devons identifier ces étudiants suffisamment tôt ce qui n'est pas forcément aisé (sentiment d'échec des étudiants qui ne partagent pas facilement leurs interrogations, effectifs importants des promotions) et leur proposer dès la 1^{ère} année la possibilité d'effectuer un stage dans une autre structure ou de bénéficier d'une césure entre le M1 et le M2 pour construire un nouveau projet professionnel.

Pour l'ensemble des étudiants, nous devons mener un travail spécifique sur la transférabilité des compétences acquises au cours du master vers d'autres types de débouché professionnel. Nous devons en effet aider les étudiants qui échoueraient au concours à se projeter vers un autre avenir professionnel. Des temps devront être mis à leur disposition pour leur permettre de comprendre comment structurer et mettre en valeur les compétences acquises et comment capitaliser sur leurs expériences de stage. Il nous faudra aussi généraliser l'organisation de forums avec les structures susceptibles d'offrir des emplois aux diplômés des MEEF dans des secteurs d'activités autres que l'enseignement. Des telles rencontres avec de potentiels employeurs avaient déjà eu lieu avant la crise sanitaire.

Les bilans qui sont faits de ces conseils, comme l'analyse des résultats de ces campagnes d'évaluation, constituent un appui important au pilotage et à l'amélioration de nos formations. Des révisions ont ainsi été faites depuis 2013 sur les modalités de contrôle des connaissances, à la fois pour alléger la somme de travail demandée à nos étudiants et stagiaires, mais aussi pour mieux prendre en compte l'acquisition des compétences. C'est au regard de ces ressentis que nous avons dès l'année 2015-2016 repensé l'organisation de la formation des stagiaires enseignants et personnels d'éducation du 2nd degré en dispensant la formation transversale sur chacun des départements d'affectation de ces stagiaires. Cette formation de proximité, qui réduit de façon conséquente les déplacements des stagiaires, a eu des incidences très favorables tant sur la diminution de fatigue et la disponibilité induite des stagiaires que sur le coût financier supporté par ceux-ci.

Les situations particulières (sportifs de haut niveau, étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, étudiants chargés de famille ou toute autre situation susceptible d'entraver la réussite académique des étudiants) sont également prises en compte et donnent lieu à l'établissement d'un Contrat d'aménagement des études. Les adaptations sont pensées au cas par cas, et peuvent concerner l'aménagement de l'emploi du temps, le rythme des études, les modalités d'évaluations, la mise en place de dispositifs de soutien.

Pour les étudiants de M2 MEEF en responsabilité (STAR), un bilan régulier est effectué (cette pratique était déjà en place pour les fonctionnaires stagiaires) entre le service des personnels enseignants du rectorat et les référents de l'INSPÉ pour examiner les difficultés rencontrées par certains étudiants lors de leur stage en école ou établissement. Des protocoles spécifiques d'accompagnement sont mis en place, au niveau départemental pour le 1^{er} degré, au niveau académique pour le 2nd degré.

• Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

Les moyens administratifs et techniques des différents partenaires sont intégrés au budget de projet.

Au niveau des deux universités, 44.5 emplois administratifs et techniques en équivalent temps plein (ETP) sont en appui aux formations dispensées à l'INSPÉ (31 catégories C, 11.5 B et 6 A).

Pour la contribution de l'UP, ces moyens sont répartis principalement dans la composante INSPÉ mais aussi dans les quatre composantes partenaires (UFR Lettres et Langues, Sciences Humaines et Arts, Sciences Fondamentales et Appliquées et Faculté des Sciences du Sport). Dans les composantes partenaires, les emplois sont concentrés dans les services de scolarité.

Au sein de la composante INSPÉ de l'UP, les emplois (organigramme fourni en **Document 23**) recouvrent l'ensemble des fonctions usuelles (services de scolarité, pédagogie, financier, des ressources humaines, logistiques, informatique, communication) d'appui d'une composante déployée sur trois sites.

Nous avons tenu en 2015 à créer un service directement en lien avec les chargés de mission de l'ÉSPÉ. Cette "Cellule d'Appui au Pilotage et à l'Innovation" facilite le déploiement d'activités développées en matière de recherche, de relations internationales, de numérique éducatif, de formation de formateurs et de pédagogie

universitaire. L'existence de cette cellule confirme au sein de la composante INSPÉ l'importance stratégique des responsabilités confiées aux chargés de mission au service de la formation et donne lisibilité auprès de notre université de rattachement du champ d'activités de la composante.

Contribuant aussi à l'appui des formations à l'UP, le "Centre de Ressources, d'Ingénierie et d'Initiatives Pédagogiques (CRIIP)" était rattaché à l'ÉSPÉ puis l'INSPÉ de juin 2014 à novembre 2021. Cette structure a été créée par l'UP pour pérenniser les actions développées dans le cadre du programme Investissements d'Avenir (PIA1 : IDEFI-PaRé et PIA3 NCU-ELANS). Son activité porte sur l'ingénierie pédagogique, l'accompagnement des apprentissages, la maîtrise des technologies pédagogiques, l'appui à des recherches-actions dans le champ de la pédagogie universitaire. Plusieurs enseignants en poste à l'INSPÉ contribuent au contenu des sessions de formation proposées. Depuis le 1er décembre 2021, cette structure est sous l'autorité politique de l'équipe présidentielle et de la directrice du pôle Formation et Réussite Etudiante, et elle a été intégrée dans le Centre d'appui à la pédagogie de l'Université de Poitiers, dénommé Pédago'Lab.

A LRU, les personnels administratifs et techniques sont principalement répartis sur les services administratifs de l'Institut LUDI (Littoral Durable Urbain Intelligent) qui héberge les formations de niveau master. Ces emplois sont, comme pour les UFR de l'UP, concentrés dans les services de scolarité.

Au rectorat, les moyens administratifs et techniques sont de 1.4 ETP pour la formation initiale (0.45 A, 0.1 B et 0.6 C auxquels il convient d'ajouter 0.25 ETP pour les référents INSPÉ). Ces moyens représentent 20.9 ETP pour la formation continue (1.65 A pour le pilotage, 0.7 A, 1.9 B, 10.4 C et 6.25 en ingénierie formation).

Le CNED contribue sous la forme d'un produit de formation en ligne mis à disposition. Cette contribution particulière est évaluée au coût du produit car il est difficile d'apprécier avec précision la contribution de personnels administratifs ou techniques.

3.3 Place de la recherche

- [Modalités d'articulation formation / recherche \(projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire\)](#)

Dans le cadre de la formation initiale des enseignants, tous les étudiants, quel que soit leur parcours de formation, doivent produire un travail de recherche. Cet écrit peut prendre (actuellement avec la formation des fonctionnaires stagiaires au niveau Bac+5) des dénominations différentes suivant les parcours. Par exemple, il s'agit de travail d'étude et de recherche pour les étudiants et les stagiaires ayant à valider le M2 MEEF, d'écrit ou de travail scientifique réflexif pour les parcours adaptés (stagiaires non tenus à valider le M2 MEEF). Tous ces écrits obéissent à un cahier des charges, mis à la disposition des étudiants et déposé sur le site internet de l'INSPÉ.

Ces documents de cadrage (cadrage du mémoire pour le MEEF 1^{er} degré fourni en **Document 24**) définissent le cadre méthodologique et scientifique des travaux de recherche appliquée, permettant de se construire au cours des deux années de formation à l'INSPÉ une posture réflexive pour le futur praticien. Le travail de recherche s'inscrit toujours dans un champ disciplinaire scientifique. Cela permet de sensibiliser les étudiants à la démarche scientifique et à la construction des objets de recherche. L'écrit final se conçoit comme un écrit cumulatif, favorisant l'acculturation à la démarche de recherche et l'appropriation des outils méthodologiques tout au long du parcours de formation du futur professionnel de l'enseignement.

Concrètement, en début d'année du M1 MEEF, les enseignants-chercheurs proposent à l'ensemble de la promotion des étudiants des thématiques de recherche en rapport avec leur domaine de compétence scientifique et sur lesquelles ils souhaitent encadrer des étudiants. Ensuite, les étudiants se positionnent sur la thématique de leur choix en fonction de leur préférence. L'ensemble des inscrits sur une thématique permet de constituer les groupes de séminaires, vus ici comme une unité scientifique fonctionnelle et ces groupes de séminaires sont généralement constitués pour toute la durée de la formation.

A chaque semestre, les étudiants poursuivent des objectifs prédéfinis par les cadrages leur permettant de construire, dans la progressivité, leurs réflexions scientifiques. Ce travail va de l'ébauche du travail de recherche,

puis, la définition rigoureuse d'une question de recherche, l'élaboration d'une problématique avec les jeux d'hypothèses générales et opérationnelles à tester, jusqu'à la construction d'un protocole de recherche permettant de tester les hypothèses, sa mise en œuvre sur le terrain, le recueil et le traitement de données et la rédaction finale d'un écrit long. Cet écrit est également soumis aux contraintes de l'écriture scientifique, avec le respect des normes en vigueur (normes APA). La grille d'évaluation de ce mémoire et de la soutenance orale répond aussi à un cadrage de l'institut (cadrage de l'évaluation du mémoire fourni en **Document 25**).

- [Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPÉ](#)

L'INSPÉ de Poitiers évolue dans un environnement globalement favorable. L'institut est appuyé dans ses activités scientifiques par plusieurs laboratoires, qui portent un intérêt particulier aux problématiques éducatives. Les principaux laboratoires d'appui de l'INSPÉ sont :

- le Centre de Recherches sur la Cognition et les Apprentissages – CeRCA UMR CNRS 7295 (UP) : laboratoire de Psychologie Cognitive. Au moins deux équipes de recherche sur les six équipes du laboratoire, consacrent leurs travaux aux problématiques éducatives (lecture écriture, compréhension de texte, inégalités sociales et réussite scolaires). Plusieurs enseignants-chercheurs (4) de l'INSPÉ sont membres de ces équipes ;
- le Groupe de REcherches Sociologiques sur les sociétés CONtemporaines – GRESCO EA 3815 (UP) : laboratoire de sociologie. Un certain nombre d'enseignants-chercheurs de l'INSPÉ (4) et de chercheurs travaillent sur les problématiques éducatives (inclusion scolaire, décrochage scolaire, etc..) ;
- FORMes et Représentations en Linguistique, Littérature et dans les Arts de l'image et la scène – FOReLLIS EA 3816 (UP) : laboratoire de linguistique et de littérature. Plusieurs enseignants-chercheurs (6) de l'INSPÉ sont membres de ce laboratoire ;
- le Laboratoire de Recherche en Technologie Numérique pour l'Éducation – TECHNE EA 6316 (UP) : laboratoire de recherche sur le numérique. Ce laboratoire dédie quasi-exclusivement ses travaux aux problématiques du numérique. Deux enseignants-chercheurs de l'INSPÉ sont membres de ce laboratoire ;
- Le laboratoire Informatique, Image et interaction – L3I EA 2118 (LRU), laboratoire dans le domaine des sciences du numérique ;
- la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société – MSHS (UP) – Unité d'Appui à la Recherche.

- [Evolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives](#)

Depuis la dernière contractualisation, l'équipe d'enseignants-chercheurs de l'INSPÉ a beaucoup évolué, avec des évolutions de carrière ou des mutations pour certains collègues et de nouveaux recrutements. Globalement, les effectifs sont restés stables puisque l'ensemble des départs a été compensé par le recrutement de nouveaux collègues.

Dans l'**Annexe 1**, nous donnons le potentiel des enseignants chercheurs affectés à l'INSPÉ. La part des enseignants chercheurs selon leur catégorie (PU, MCF HDR et MCF) est ramenée aux permanents en poste à temps plein à l'INSPÉ, mais aussi à l'ensemble des enseignants rattachés à l'INSPÉ (temps plein et temps partagés).

Il nous semble que c'est le ratio ramené à l'ensemble des personnels enseignants qu'il convient de prendre en compte si l'on songe à la politique d'emplois développée par l'INSPÉ et son université intégratrice depuis 2008. Cette politique a privilégié le recrutement de services partagés sur des supports initialement plein temps à l'université dans l'objectif d'une contribution plus large des personnels du scolaire. C'est ce ratio du nombre d'enseignants-chercheurs ramené aux nombres de supports d'ETP dont dispose l'INSPÉ qui est à considérer.

- Pourcentage des personnels de l'INSPÉ impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale

Plusieurs collègues de l'INSPÉ sont impliqués dans des projets de recherche d'envergure nationale. Nous dénombrons des implications dans deux ANR, l'implication de certains collègues dans le CPER INSECT.

- Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPÉ est impliqué

Nous sommes impliqués dans quelques programmes de recherche :

- dans le "Projet Réseau Régional de la Bande Dessinée", portée par un collègue en poste à l'université de Poitiers,
- dans le "Projet Région enseignement professionnel",
- dans le "Projet CPER INSECT".

3.4 Continuum de formation

Préciser dans les réponses si l'INSPÉ est pilote de l'action ou s'il y est associé :

- Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)

Pour la contractualisation 2018-2022, un cadrage de l'organisation du cycle Licence a été établi par chacune des deux universités. Il est assez comparable pour ce qui concerne la préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement. Il est porté par les composantes qui hébergent les mentions de licence concernées et l'INSPÉ y contribue dans la coordination des contenus et dans les interventions.

Pour l'UP (**Document 26**), la structure générale de la licence organise l'orientation vers les métiers de l'enseignement de la façon suivante :

- En 2^{ème} année de licence, l'étudiant doit suivre des enseignements dans une association Majeure/Options. Au sein de ces options sont proposés des enseignements préparant aux métiers de l'enseignement.
- La 3^{ème} année de licence offre à l'étudiant une spécialisation à travers la mise en place de parcours types sur les semestres S5 et S6, préparant l'étudiant à la poursuite d'études en master. Parmi ces parcours types, des parcours de préprofessionnalisation vers des métiers ciblés sont offerts, la sensibilisation et la préparation aux métiers de l'enseignement constituant un de ces parcours.
- Ce sont ainsi 24 ECTS qui sont spécifiquement dédiés à une spécialisation vers les mentions MEEF 1^{er} degré et MEEF 2nd degré.

Pour LRU, les semestres de licence sont organisés (**Document 27**) autour de 3 UE majeures, d'1 UE transversale et d'une UE mineure. Et c'est au niveau d'une UE mineure orientée "Métier" que l'étudiant peut construire son parcours de préprofessionnalisation en amont du master MEEF.

Un groupe de travail au niveau de l'UP avait coordonné la construction de ces parcours de préprofessionnalisation. Les principes suivants avaient été retenus :

- Dans le cadre d'une politique structurante de l'établissement, le parcours "métier de l'enseignement du 1^{er} degré" est organisé au niveau de l'université, le parcours "métier de l'enseignement du 2nd degré" est organisé

au niveau des champs de formation. Ces parcours sont co-portés par l'INSPÉ et des enseignants référents des champs de formation.

- Le parcours "métier de l'enseignement du 1^{er} degré" comprend une partie transversale de culture commune et une partie didactique/mise à niveau disciplinaire.
- Le parcours "métier de l'enseignement du 2nd degré" comprend cette même partie transversale et une partie disciplinaire.
- Une part importante des éléments de la culture commune est mutualisée par ces deux parcours.
- Nos équipes de formation, comme notre commission pédagogique, avaient travaillé à la définition des contenus de ces parcours professionnalisants dans le cadre d'un continuum Licence/MEEF en lien avec les responsables de Licences des deux universités.
- Pour les étudiants inscrits dans une licence qui ne propose pas le parcours "métier de l'enseignement du 1^{er} degré", comme c'est le cas des licences organisées au sein du champ de formation "Sciences juridiques, économiques et de gestion", un contrat d'aménagement des études est proposé aux étudiants concernés pour leur permettre de suivre ce parcours.

Les étudiants de Licence recrutés sur les supports d'assistants d'éducation (AED) suivent les enseignements transversaux proposés au sein de ces parcours pré professionnalisants.

• Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

Le premier semestre 2022 sera consacré à la construction de cette formation des fonctionnaires stagiaires lauréats des concours de recrutement de la session 2022. Il ne nous paraît pas envisageable de mutualiser cette formation avec les actuels enseignements de la formation initiale dispensée au sein des masters MEEF.

Pour les lauréats ayant effectué un master MEEF, ce sont des enseignements spécifiques d'approfondissement qui seront nécessaires, en continuité avec les attendus de formation identifiés dans le référentiel de formation des masters MEEF et l'atteinte d'un niveau de maîtrise des compétences post master. Une réflexion est entamée avec l'académie sur la recherche d'une articulation la plus pertinente avec la formation continuée (de T0 à T3).

Pour les lauréats non titulaires d'un master MEEF, les contenus devront principalement porter sur la transmission de la discipline et sur l'appropriation des fondamentaux, contenus dispensés à la fois en M1 et en M2 de nos masters MEEF. Mutualiser ces enseignements sur le mi-temps libéré de ces fonctionnaires stagiaires entraînerait des contraintes d'organisation de nos emplois du temps insurmontables. Nous devons donc construire une offre spécifique pour ces deux cohortes de fonctionnaires stagiaires prenant en compte leur cursus antérieur.

De plus, nous souhaitons reconduire un partenariat entre les deux universités de notre académie pour la formation des fonctionnaires stagiaires du 2nd degré, en offrant une formation départementale de proximité pour les enseignements transversaux. C'est ainsi qu'actuellement tout fonctionnaire stagiaire affecté dans le département de Charente Maritime, que ce stagiaire soit inscrit à l'UP ou à LRU, suit une formation transversale proposée par nos collègues de LRU. Ce dispositif n'est possible que par une forte concertation (sur les contenus, sur les emplois du temps) entre responsables de ces formations sur les deux universités. De la même façon, une formation transversale est dispensée sur nos sites d'Angoulême, de Niort et de Poitiers en fonction du département d'affectation de ces fonctionnaires stagiaires du 2nd degré.

Pour la formation des nouveaux T0 à mettre en place à la rentrée prochaine, de nombreuses réunions ont eu lieu au niveau local entre équipe de direction de l'INSPÉ, responsables des mentions MEEF et des parcours du 2nd degré, responsables des mentions MEEF de LRU et corps d'inspection 1^{er} et 2nd degré impliqués du rectorat. Le travail engagé porte sur l'organisation croisée des temps de présence en école ou établissement et des temps de formation à l'INSPE. Cette organisation est complexe (estimation des effectifs de chacune des cohortes de fonctionnaires stagiaires, agencement de ces formations avec l'organisation des masters MEEF pour disposer des ressources humaines expertes, examen des conditions de remplacement des fonctionnaires stagiaires affectés à temps plein, ...). Nous donnons l'organisation retenue intégrant formation des masters MEEF et formation des T0 pour le 1^{er} et le 2nd degrés (**Document 28 et Document 29**)

Pour le 1^{er} degré, la formation des fonctionnaires stagiaires répondra à l'organisation suivante :

- Les temps pleins suivront 10 jours de formation sous forme massée (1 semaine début octobre et 1 semaine fin janvier) sur des temps remplacés. En fonction des besoins des fonctionnaires stagiaires, 5 autres journées de formation seront proposées fin mars ;
- Les mi-temps seront, comme c'est dans notre académie le cas depuis plusieurs années, en binôme sur un même support. L'organisation du temps en responsabilité sera progressive tout au long de l'année (2,5 jours/semaine en septembre, puis des semaines entières jusqu'aux congés d'hiver, et enfin des périodes de 2 semaines consécutives jusqu'à la fin de l'année).

Pour le 2nd degré, la formation des fonctionnaires stagiaires sera ainsi organisée :

- Les temps pleins pour toutes les disciplines auront une formation à l'INSPÉ proposée sur une même journée tout au long de l'année. Cette formation, de 10 à 12 jours, sera identifiée pour permettre une organisation optimale dans les établissements ;
- Les mi-temps seront en responsabilité 3 jours par semaine. Les 2 journées de formation seront réparties entre journées spécifiques aux contenus disciplinaires et didactiques et journées consacrées aux enseignements transversaux.

Le format universitaire de la formation des fonctionnaires stagiaires temps plein n'est toujours pas arrêté (cadre national ou format laissé libre au niveau local). Les contenus de ces 10 à 20 jours de formation seront précisément définis dès connaissance du format retenu.

Les contenus de la formation des fonctionnaires stagiaires mi-temps s'inscriront dans le cadrage du DIU "Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier" récemment validé. Ce DIU est en cours de finalisation et sera examiné par les instances de nos deux universités en fin d'année. Le volume horaire devrait se décliner en trois champs de contenus :

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'apprentissage ;
- Agir au sein de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale ;
- Piloter son enseignement, développer ses pratiques professionnelles, être un praticien réflexif

Un travail conjoint avec les corps d'inspection du 1^{er} et du 2nd degré et l'école académique de formation sera à envisager pour construire la progression la plus adaptée à chaque stagiaire préfigurant ainsi la mise en place du continuum.

• Formation continuée (T1 à T3)

La formation continuée offerte lors des premières années d'exercice suppose une articulation forte entre formation initiale et formation des néo titulaires. Les futures discussions entre l'INSPÉ et le rectorat devront s'attacher à rendre cohérent un parcours de formation prenant en compte un état des lieux le plus précis possible de l'acquisition des compétences pour assurer un parcours de formation adapté et cohérent dès la prise de fonction. A minima, un état des lieux des compétences acquises en master et/ou en T0 dans les formations INSPÉ doit pouvoir traverser les académies et être pris en compte pour mettre en place le parcours de formation "personnalisé" des néo-titulaires dans le 2nd degré.

• Formation continue

Concernant la formation continue des enseignants, l'INSPÉ est associé depuis 2015-2016 à la construction du cahier des charges de l'offre de formation académique. Des actions de formations à l'attention des néo-titulaires, ou visant la formation de formateurs, sont inscrites dans ce cahier des charges. L'INSPÉ est aussi un relai auprès des UFR, des laboratoires, pour participer à la proposition d'activités de formation en réponse à ce cahier des charges

Dans le cadre de la mise en place de l'Ecole académique de formation continue (EAFC), l'INSPÉ est impliquée dans la gouvernance de cette Ecole (représenté par son directeur au Conseil de l'Ecole, par son directeur et par le président du Conseil d'institut au Conseil scientifique "recherche et formation" de l'Ecole) et participe à plusieurs groupes de travail académiques. L'INSPÉ est un partenaire engagé au côté de l'EAFC dans la co-construction des actions de formation continue des enseignants ou de formation de formateurs, avec des objectifs de certification ou de diplomation dans le cadre d'une valorisation des compétences acquises. Cet engagement devra se traduire dans la mise en place du continuum de formation.

L'étayage des pratiques pédagogiques par les apports de la recherche est un élément constitutif de l'offre de formation que portera l'EAFc. Cette dynamique est dans notre académie déjà engagée avec pour socle la Fabrique des Ateliers Académiques, lancée par le CSEN en 2019 pour les professeurs. Elle irrigue la formation de formateurs afin de constituer un vivier de personnes ressources sensibilisées aux apports de la recherche, et vient apporter la dimension « recherche » dans de nombreuses formations d'initiatives locales organisées dans les réseaux ECLORE, dans le 1er comme dans le 2nd degrés.

Le transfert de la recherche vers les pratiques professionnelles ou comme appui à des interrogations éducatives constitue l'objectif principal des activités scientifiques développées à l'INSPÉ. Des actions de diffusion des avancées et résultats de la recherche auprès de la communauté scolaire sont régulièrement organisées au sein de l'INSPÉ. Ces manifestations scientifiques (journées d'étude, séminaires), qui rendent compte des travaux des recherches finalisées conduits en interne ou de recherches en éducation développées au sein des laboratoires de l'université, contribuent aux offres de formation proposées au Plan Académique de Formation de l'académie.

Le Conseil d'Orientation Pédagogique et Scientifique de l'INSPÉ devra s'emparer des priorités définies par le Conseil scientifique "recherche et formation" de l'EAFc pour favoriser notre contribution à la formation continue des enseignants. Il s'agira de consolider les actions existantes sur des champs comme les sciences cognitives, la lecture, et d'investir d'autres champs pour consolider le continuum de formation, s'interroger sur la transformation des identités professionnelles ou mener une réflexion sur l'évaluation des compétences acquises chez les formés et de l'impact sur la réussite des élèves.

L'EAFc doit aussi s'approprier les outils numériques en tant que vecteurs d'apprentissage, mais aussi d'analyse des contenus des parcours de formation choisis et suivis. La conception, la réalisation comme la mise en œuvre des produits et dispositifs numériques de formation pourra s'appuyer sur les compétences d'ingénierie développées par l'équipe pédagogique portant le parcours Ingénierie, Médiation, E-Éducation de la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

L'apport, pour la contractualisation prochaine, d'un 3^{ème} axe de recherche développé au sein l'INSPÉ sur la problématique de la formation des adultes constitue une volonté d'étayer par la recherche les contenus de formation visant le développement professionnel des personnels du scolaire.

Le DU "Contribution au développement professionnel des maîtres formateurs du 1^{er} degré" qui sera proposé à la rentrée 2022 est construit sur l'interface entre la recherche et les praticiens par l'acculturation à la recherche (lecture, documentation, synthèse), par l'élaboration et la conduite de protocoles de recherche en lien avec la pédagogie et l'accompagnement.

3.5 Partenariats

Préciser le positionnement du projet de l'INSPÉ dans son environnement :

Les deux universités de l'académie sont des universités pluridisciplinaires, et leur offre de formation diversifiée en Licence permet d'alimenter les masters mentions MEEF pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Ces masters MEEF constituent donc une offre professionnalisante de poursuite d'études pour les étudiants de nos deux établissements.

La volonté des deux universités de structurer l'offre de formation pour les métiers de l'enseignement et de l'éducation a conduit à regrouper les masters mention MEEF au sein d'un champ spécifique de formations, le champ "Sciences de la formation et de l'éducation". Ce champ, porté par l'UP, est commun aux deux universités. Il occupe une place institutionnelle strictement identique à celle des autres champs de l'université.

Ce champ de formations n'est pas limité à la seule composante ayant mission de former les futurs personnels de l'éducation scolaire, puisqu'il associe étroitement cinq composantes de l'UP, l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées, l'UFR Sciences Humaines et Arts, l'UFR Lettres et Langues, la faculté des Sciences du Sport et l'INSPÉ.

La participation de ces cinq composantes aux activités de formation organisée au sein du champ "Sciences de la formation et de l'éducation" contribue à encore mieux articuler les dispositifs de coordination de nos formations et constitue une structure favorisant le déploiement en licences des parcours de professionnalisation vers les métiers de l'enseignement dans nos deux universités.

En termes de recherche, ce champ de formations est adossé à l'école doctorale "Sciences du Langage, Psychologie, Cognition, Education". Plusieurs des laboratoires regroupés sous cette école doctorale (le Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage, les Formes et Représentations en Linguistique, Littérature, Images, Scène, les Technologies numériques pour l'éducation) participent activement à l'adossement recherche de nos formations.

Ce champ "Sciences de la formation et de l'éducation" crée les conditions favorables en vue de donner plus de cohérence à la formation par la recherche dans nos masters et aux activités scientifiques développées au sein de l'INSPÉ.

Une convention cadre a été renouvelée fin janvier 2019 entre l'ensemble des partenaires associés à la création de l'INSPÉ (dont l'académie). Cette convention (**Annexe 4** jointe au dossier d'accréditation) fixe les modalités du partenariat au niveau de la préprofessionnalisation, de la formation initiale et continue. Elle définit par ailleurs le cadre des autres missions de l'INSPÉ comme les mobilités internationales des étudiants, le développement de la recherche dans les champs de l'éducation et de la formation, et indique le rôle de chacun des partenaires pour favoriser la réalisation de ces missions. Elle précise enfin les moyens mis en œuvre dans le cadre de ce partenariat. Des conventions bipartites peuvent être signées entre certains des partenaires de l'INSPÉ. C'est, par exemple, le cas entre l'UP et LRU pour la prise en compte de la formation de proximité dispensée par LRU pour les fonctionnaires stagiaires inscrits à l'UP. C'est aussi le cas entre l'UP et le rectorat pour la convention favorisant pour des collègues de l'académie la reprise d'études vers la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

Une large révision de cette convention cadre est déjà engagée avec pour objectif un document actualisé courant de la prochaine année universitaire. Nous devons, plus précisément qu'il n'est fait dans l'actuelle convention, définir les moyens réciproques fournis par les partenaires dans la mise en œuvre de la formation et prendre en compte des développements récents :

- l'organisation et les contributions respectives des partenaires dans la formation des fonctionnaires stagiaires à partir de la session 2022 des concours de recrutement ;
- la contribution du rectorat à la formation initiale par la mise à disposition de personnels enseignants ;
- la participation de l'INSPÉ aux formations préparant au CAPPEI ;
- la participation de l'INSPÉ aux formations préparant au CAFIPEMF ;
- les modalités de contribution des partenaires à la mise en œuvre de diplômes (nationaux ou d'université) à destination des collègues exerçant dans l'académie ;
- la contribution de l'INSPÉ et plus globalement des autres composantes des deux universités aux différentes actions de formation développées dans le cadre de l'Ecole académique de formation continue.

En amont de la rédaction de cette révision de convention, une réflexion devra être menée entre les partenaires sur la construction d'un modèle économique permettant, par exemple, la prise en compte des activités de formation envers les personnels du scolaire dans les services des personnels rattachés aux deux universités.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.) |
|--|

L'INSPÉ a signé des conventions partenariales avec différents acteurs qui sont mobilisés sur les questions d'éducation. C'est depuis plusieurs années par exemple :

- l'animation de débats sur la problématique « Quartier populaire, enfant, famille, école, quelle interaction pour réduire l'échec scolaire ? » avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) ;
- le partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le rectorat d'académie, pour l'organisation de formations initiale et continue s'appuyant sur les lieux de mémoire de ce génocide ;
- la collaboration avec les partenaires mutualistes de l'INSPÉ (MAIF, MGEN, CASDEN, ...) qui déclinent localement des conventions cadres établies au niveau national entre ces structures et le Réseau national des INSPÉ ;

- le site INSPÉ de la Charente est, par convention "lieu associé" à l'Espace Mendès France comme relais de la diffusion de la culture scientifique et technique pour le département de la Charente ;
- la mise à disposition de nos locaux à des associations culturelles (chorales, ensembles instrumentaux, troupes de théâtre, ...) ;
- la mise à disposition de nos locaux à des établissements (avec l'Etablissement Français du Sang par exemple, pour l'organisation chaque année pendant 3 journées d'une opération de don du sang sur le site INSPÉ du campus poitevin à destination des étudiants et des personnels de l'UP).

• Partenariats internationaux

L'INSPÉ développe plusieurs types de partenariats :

- des relations étroites avec les services du Rectorat de l'académie de Poitiers (notamment la DAREIC, les DSDEN, les corps d'inspection) et avec le MENJS (DREIC), l'IH2EF, le Réseau des INSPÉ, le Partenariat Educatif de Solidarité Internationale (PESI), certaines ambassades et des associations internationales (Solidarité Laïque, Haïti Futur, GAMEIA) pour construire des échanges et des projets collaboratifs ;
- des accords avec les universités pour mettre en place les échanges entre enseignants et étudiants (de type ERASMUS +) ou accords cadre (Ecole Nationale Supérieure Isaac Newton en Haïti, Uninorte Baranquilla en Colombie, etc.) ;
- des partenariats sous forme de convention avec des établissements scolaires pour des stages professionnels en établissement français ou locaux: en Croatie, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Roumanie, Slovénie, Bénin, Colombie, Inde, Mexique, Rwanda, Sénégal ;
- des partenariats avec des institutions d'autres pays telles que le Centro Regional de Formación Docente e Investigación Educativa del Estado de Sonora (CRFDIES) au Mexique pour développer des projets de coopération éducative ;
- l'appui pédagogique pour la formation d'enseignants dans des écoles du Bénin, du Rwanda, du Sénégal, de Haïti ;
- un programme de coopération en construction avec l'Ambassade de France au Tchad et le ministère tchadien pour développer la formation initiale au sein des ENI et ENS dans ce pays ;
- Un programme bilatéral avec les instituts de formation des enseignants en Irlande, dans le cadre d'un consortium récemment initié entre ces établissements irlandais et 4 INSPÉ et le Teaching Council ;
- Une concertation avec les 6 universités partenaires de l'alliance européenne EC2U pour favoriser la mobilité de nos étudiants et de nos formateurs entre ces établissements.

3.6 Construction de l'offre de formation MEEF

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPÉ demande l'accréditation.

Le fichier **Annexe 5 Maquettes** fournit dans le détail l'offre de formation de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers. On retrouve pour les deux universités la description par onglet de chacune des trois mentions MEEF rattachées à un concours de recrutement et la description par onglet de chacun des parcours hébergés sous la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

Pour chacune des quatre mentions MEEF, une **fiche formation** est jointe au dossier.

A) Mentions MEEF rattachées à un concours de recrutement

Depuis la masterisation de la formation initiale en 2010, les deux universités ont toujours recherché un cadrage d'établissement pour porter une offre cohérente entre mentions et parcours au sein de chacun de ces établissements. Ces trois mentions MEEF ont une construction comparable pour les deux universités de l'académie, à partir d'UE qui constituent des blocs de compétences en lien direct avec le référentiel de formation.

Nous avons repensé les contenus des maquettes de formation mises en place à la rentrée 2021, en prenant en compte les éléments suivants :

- le retour en date du 23 juillet de l'expertise de notre dossier adressé en janvier 2021 aux trois directions générales, avec la demande d'augmenter les volumes de français et de mathématique en MEEF 1er degré,
- le cahier des charges sur la formation à l'égalité filles/garçons (document qui nous a été transmis fin janvier 2021, après la réalisation de nos actuelles maquettes) avec un volume identifié de 18h qui concerne les 3 mentions MEEF,
- le cahier des charges relatif à la formation à la laïcité et aux valeurs de la République (paru le 12 septembre 2021) avec un volume identifié de 36h qui concerne aussi les 3 mentions MEEF.

Mention MEEF 1^{er} degré

Le volume des enseignements de français et de mathématiques, actuellement de 107h pour chacune des deux disciplines, a été porté à 134h (soit une augmentation de 25% des volumes). Ce volume se compose de 95h dispensées dans les UE1 et UE2 "Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique", de 34h consacrées à la conception de situations d'apprentissages disciplinaires dans l'UE4 "Concevoir, mettre en œuvre et interroger ses pratiques et leurs effets", de 3h au sein de cette même UE pour des ateliers de pratique pédagogique relevant de ces disciplines, et de 2h dédiées à des problématiques disciplinaires sur l'égalité filles/garçons.

Nous avons construit un contenu de 18h relevant de l'égalité filles/garçons au sein de l'UE3 "Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative". Ce contenu s'appuiera sur l'apport des sciences humaines et sociales pour l'éducation (psychologie de l'éducation, sociologie de l'éducation et sciences de l'éducation) pour un volume de 6h et sur la contribution des disciplines enseignées à l'école (arts, éducation physique et sportive, français, mathématiques, numérique et sciences) pour un volume de 12h. Les modalités d'enseignement de ces contenus pourraient prendre la forme de 3 journées d'étude.

Nous avons construit un volume de 36h consacré aux valeurs de la République et à la laïcité au sein de l'UE3 "Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative". Ce volume est constitué de contenus identifiés dans notre actuelle maquette sous des intitulés plus globaux. Ce sont les enseignements d'éducation morale et civique et pour partie les enseignements d'histoire (12h), d'éducation aux médias et à l'information (7h), de connaissance du système éducatif (9h) et de philosophie (8h). Les enseignements intégreront références institutionnelles, étude de ces pratiques en référence à des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre.

Cette UE3 est évaluée en contrôle continu intégral. Les épreuves d'évaluation de cette UE à chaque semestre s'appuieront sur des cas pratiques de même nature que ceux proposés pour l'oral 2 du CRPE. Les modalités d'évaluation (critères et méthodologie) varieront selon les semestres mais nous avons retenu le format d'épreuves orales.

Pour augmenter de façon importante les volumes de français et de mathématiques (+ 27h pour chacune des disciplines), pour mettre en œuvre ces deux cahiers des charges et particulièrement pour constituer un volume de 18h sur la problématique de l'égalité filles/garçons, il nous a fallu faire des choix sur la maquette actuelle en diminuant certains volumes (sur la communication professionnelle, sur l'accompagnement de stage et l'analyse réflexive, sur la production de ressources numériques) et en renonçant à la totalité de certains enseignements transversaux ou collaboratifs (le travail sur projet à partir de ressources locales ou des options de spécialisation). Ces choix ont été réalisés en espérant pouvoir réintroduire pour partie ces contenus dans la formation des fonctionnaires stagiaire T0. Si un cadrage institutionnel très formalisé de cette formation empêchait la réintroduction de ces enseignements, alors il nous faudrait certainement repenser l'organisation et les contenus de ces deux années de master MEEF.

Favoriser la mobilité à l'international de nos étudiants constitue un des axes stratégiques de notre INSPÉ. La suppression de l'actuelle option transversale, qui comportant une offre relative aux relations internationales, nous obligera à proposer cet accompagnement des stages à l'étranger dans le cadre de l'accompagnement de stage courant en adaptant les contenus pour les étudiants ayant sollicité une telle mobilité. Nous envisageons, à très court terme, de proposer pour cette mention MEEF un parcours dédié à l'international, parcours qui pourrait comporter ces préparations spécifiques de stage, mais aussi des contenus favorisant les mobilités hybrides par des projets collaboratifs s'appuyant sur l'infrastructure e-Twinning, ou le module Europe pour renforcer la connaissance européenne des différents systèmes d'éducation.

Parmi les options au choix offertes à nos étudiants, nous avons dans les actuelles maquettes la préparation au Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger (CAPEFE). La suppression de ces options transversales nous obligera à la rentrée prochaine à offrir aux étudiants une préparation au CAPEFE en dehors de la maquette de formation. La préparation à ce certificat fera partie intégrante du futur parcours dédié à l'international sous cette mention MEEF.

Le volume de la mention MEEF 1^{er} degré est de 850h par étudiant pour l'offre portée par chacune des deux universités. Des pratiques diversifiées d'enseignement sont proposées par chacune d'elles selon le cadrage propre à l'établissement (APP- autres pratiques pédagogiques pour l'UP, TEA – Travaux en autonomie pour LRU). Le stage en alternance 1/3 temps ayant été positionné en M2, filé sur toute l'année, nous avons eu le souci dans ces conditions d'alléger le volume du semestre 4 pour laisser à nos étudiants un temps suffisant pour le travail personnel nécessaire en ce semestre très chargé (concours, mémoire). Alors que les trois premiers semestres ont un volume compris entre 205h et 260h, le volume du semestre 4 est moindre, entre 152h et 174h par étudiant.

Il ne nous est pas possible de renseigner l'**Annexe 2** sur la ventilation pour 2021-2022 du temps global de formation et le volume assuré par des collègues en poste dans le scolaire pour chacun des 4 champs de compétence considérés. En effet, prenons l'exemple des enseignements de sciences avec actuellement une ventilation que nous avons estimée pour partie dans le champ "construction du cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux à l'école" et majoritairement dans le champ "polyvalence et pédagogie générale". Lorsqu'un collègue en poste dans le scolaire dispense N heures d'enseignement, il ne nous est pas possible d'apprécier la part des volumes référant à l'un ou l'autre de ces deux champs de compétence.

Pour les maquettes relatives à la présente demande d'accréditation, les **Document 30** et **Document 31** fournissent respectivement pour l'UP et pour LRU la ventilation des volumes des différents enseignements selon les 4 champs de compétences définis dans le référentiel de formation.

Mention MEEF 2nd degré

Les adaptations par rapport à l'actuelle maquette concernent la conformité aux deux cahiers des charges définissant la formation à l'égalité filles/garçons et la formation à la laïcité et aux valeurs de la République.

Nous avons construit un contenu de 18h relevant de l'égalité filles/garçons au sein de l'UE3 "Connaitre le contexte institutionnel et professionnel". Ces enseignements associeront 10h d'enseignements transversaux (apports institutionnels ou relevant des sciences humaines et sociales pour l'éducation) et 8h consacrées au traitement par la discipline de problématiques relatives à cette diversité filles/garçons. Ces apports transversaux seront fournis principalement en M1 alors que la mise en perspective disciplinaire sera privilégiée en M2.

Nous avons construit un volume de 36h consacré aux valeurs de la République et à la laïcité au sein de l'UE3 "Connaitre le contexte institutionnel et professionnel". Ce volume est constitué pour 20h de contenus identifiés dans notre actuelle maquette (les enseignements d'éthique et ceux portant sur l'action dans un cadre institutionnel) et pour 16h d'un volume réaffecté dans le champ disciplinaire. Les contenus transversaux seront en grande partie dispensés au cours du M1, les apports et les cas pratiques disciplinaires seront majoritairement fournis en M2, période où les étudiants sont en immersion 1/3 temps dans un établissement. Comme pour le 1^{er} degré, les modalités d'enseignement intégreront références institutionnelles, étude de ces pratiques en référence à des situations de travail réelles, observées ou mises en œuvre.

Comme pour le MEEF 1^{er} degré, les épreuves d'évaluation en contrôle continu intégral de cette UE3 prendront la forme d'oraux intégrant le format de l'épreuve 2 des concours de recrutement à partir de situations scolaires questionnant les valeurs de la République ou la non-discrimination.

Pour parvenir à ces nouvelles maquettes, il nous a donc fallu déplacer 34h des enseignements actuels pour

construire ces deux éléments de formation. Nous avons fait le choix d'une part de diminuer le volume consacré à la formation à et par la recherche, qui passe de 60h à 44h et devient ainsi identique au volume que nous avons pour cet enseignement en master MEEF 1^{er} degré. D'autre part, nous avons aussi supprimé pour cette mention l'option qui présente dans l'actuelle maquette 20h de formation.

Il pourrait être envisagé, comme pour la mention MEEF 1^{er} degré, de proposer un parcours dédié à l'international, parcours qui comporterait des contenus analogues à ceux décrits pour la précédente mention et permettrait de favoriser les mobilités à l'international des étudiants futurs enseignants des collèges et lycées.

Pour chacune des deux universités (**Document 32** et **Document 33**), le volume étudiant est de 800h pour les parcours monodisciplinaires. Pour les parcours pluridisciplinaires, le volume atteint 850h, ces 50h complémentaires étant réparties sur les enseignements des UE1 et UE2 "Maîtriser les savoirs pour enseigner". Pour cette mention aussi, les maquettes de formation ont été élaborées avec pour consigne d'alléger le volume du semestre 4. Seule la mention MEEF 2nd degré portée par LRU présente 4 semestres de volume équilibré, l'équipe pédagogique souhaitant maintenir un volume d'enseignement conséquent au dernier semestre pour préparer les épreuves des concours.

Mention MEEF Encadrement éducatif

Le contenu de cette formation intègre fortement l'organisation du système éducatif français et ses principaux enjeux comme l'environnement juridique de la vie scolaire et l'analyse de situations professionnelles en lien étroit avec des questions de scolarisation, de socialisation et d'apprentissage. Par rapport à la maquette actuelle, la mise en conformité pour répondre aux différents cadrages de la formation a consisté en des déplacements de volumes (les contenus existants déjà) pour construire des éléments de formation aux intitulés explicites.

On retrouve ainsi un élément de 36h consacré aux valeurs de la République au sein de l'UE2 "Connaitre le contexte institutionnel et professionnel" et un élément de 18h relatif à l'égalité filles/garçons dans l'UE3 "Mettre en œuvre sa pratique professionnelle". Les contenus de formation associeront cadre institutionnel, textes de référence et études de cas. Comme pour les deux autres mentions, ces enseignements qui visent l'acquisition de compétences professionnelles devront aussi préparer nos étudiants aux attendus de l'épreuve orale 2 des concours de recrutement.

Cette mention est uniquement portée par l'UP et le volume de formation étudiant est de 800h (**Document 34**). Les 4 semestres présentent un volume comparable.

B) Mention MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation

On retrouve, comme pour les 3 premières mentions, le détail (**Annexe 5 Maquettes**) des maquettes de formation des 4 parcours hébergés sous la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation :

- Conseiller pédagogique de l'enseignement supérieur (CPES)
- Formateurs d'adultes, accompagnement, conseil (FACo)
- Ingénierie, Médiations, e-Education (IME)
- Inclusion et participation – Handicap, difficultés, dépendance (IPHD)

Chacun de ces parcours vise la formation d'experts dans des domaines d'activité spécifiques, et un travail conséquent de mise en cohérence a été réalisé par la responsable de la mention et les différents porteurs de parcours.

La construction de ces maquettes répond à une structuration très homogène avec par semestre des UE aux intitulés très comparables voire identiques. Cette organisation découle d'une réflexion approfondie sur les objectifs de ces parcours et sur les champs de compétences à maîtriser pour ces formations d'adultes experts.

Nous avons recherché les mutualisations possibles entre ces parcours si diversifiés (**Document 35**). Pour des volumes horaires identiques de 750h étudiant par parcours, nous sommes parvenus à un volume mutualisé entre l'ensemble des 4 parcours de 140h.

Les parcours IME et IPHD présentent des mutualisations qui se limitent quasi exclusivement à ces mutualisations au niveau de la mention. Ce volume mutualisé représente environ 20% du volume global de chacun de ces deux parcours.

Un volume conséquent de mutualisation est aussi possible entre les seuls parcours CPES et FACo. Il est de l'ordre de 200h. Au global, ces deux parcours présentent un volume de mutualisation sur les deux années de 430h, soit un taux de mutualisation de l'ordre de 60%.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont en cours d'élaboration, et l'objectif est de tenir un jury semestriel de validation au niveau de la mention.

4) Budget de projet

Principes retenus pour la construction du budget de projet. Analyse des budgets de projet antérieurs et de leur évolution.

Le tableau du budget de projet actualisé, conforme au modèle communiqué par circulaire du 26 mars 2014, constitue l'annexe 3 du dossier.

Il convient de s'assurer que le tableau est bien lisible. En outre, une version au format EXCEL (ou autre format tableur) sera jointe à l'envoi du dossier.

La construction du budget de projet a fait l'objet, dès 2014, d'une concertation entre les équipes de direction des structures partenaires pour partager la méthodologie (postes budgétaires à prendre en compte traduisant les missions de formation initiale et continue, calcul des coûts salariaux, fonctionnement et investissement dédiés).

Début 2018, nous avons avec Yves Jean, Président de l'UP, contacté l'IGAENR afin d'être accompagné dans la réalisation d'une cartographie économique de la formation des enseignants, en raison de l'intérêt que nous avons trouvé dans les expérimentations alors conduites dans 2 ou 3 académies. Une mission de l'IGAENR conduite par Monsieur Philippe Bezagu, en charge de cette expérimentation, accompagné de Mesdames Nicole Ménager et Laure Vagner-shaw, s'est déroulée à Poitiers le 11 juillet 2018. Nous avons présenté la stratégie de l'ÉSPÉ et de l'établissement en matière de formation des enseignants, la méthodologie guidant la réalisation de notre budget de projet, les services communs et centraux impactés par une telle cartographie. Un échange a aussi eu lieu avec les institutionnels partenaires (LRU, Rectorat et CNED) pour comprendre quels services étaient sollicités pour fournir les données nécessaires à ce budget.

Cette mission a reconnu la réflexion engagée et la cohérence de la construction que nous avons mise en place, ainsi que la pertinence des différents outils de suivi et de contrôle de gestion, outils nécessaires à la prise en compte d'une réelle cartographie économique. Un planning avait alors été élaboré pour très rapidement (courant 2019) conduire à la réalisation d'une telle cartographie. Mais en raison de la mise en place de la réforme de la formation initiale, nous avons convenu, avec Monsieur Philippe Bezagu, de reporter ce travail et d'attendre une situation stabilisée. La situation sanitaire en mars 2020 ne nous a pas permis de poursuivre ce chantier.

A) Précisions sur les contributions des entités partenaires

Le budget de projet n'est pas un document financier classique, mais c'est un outil politique qui doit traduire le niveau d'engagement des partenaires dans le projet INSPÉ. L'**Annexe 3** fournit les budgets de projet pour l'année en cours 2021-2022. Nous indiquons ci-dessous la méthodologie retenue par les partenaires, et détaillons les modalités de calcul des différents postes budgétaires.

a) Les universités de Poitiers et de La Rochelle

- La masse salariale

La formation initiale

- Le volume horaire rattaché aux différents masters MEEF englobe les enseignements de M1, de M2 et de DU dans le cadre de parcours adaptés selon le profil de certains fonctionnaires stagiaires. Les volumes d'intervention des personnels mis à disposition par le rectorat ont été soustraits au volume global de ces différents MEEF.
- Le volume horaire concernant l'accompagnement des étudiants et fonctionnaires stagiaires regroupe la valorisation de l'encadrement de ces usagers (suivi de mémoires, d'écrits réflexifs, de projets collaboratifs, activité de référents INSPÉ et visites des étudiants et stagiaires de 2^{nde} année).
- Le volume horaire traduisant le référentiel des activités des enseignants rend compte de la valorisation des responsabilités et missions pédagogiques.

- Le volume horaire rattaché à la formation initiale en licence fournit les volumes de préprofessionnalisation (UP et LRU), de cursus spécifiques en L3 (UP), pré requis pour la formation initiale (éducation et motricité pour l'EPS, biologie générale, sciences de la terre et de l'univers pour les SVT) ainsi que ceux associés au dispositif des assistants d'éducation (AED) recrutés en Licence.

La formation continue

- Le volume horaire rattaché à la formation continue MENJS se rapporte essentiellement aux préparations aux concours internes et à quelques interventions en formation des stagiaires et formation du PAF.
- Le volume horaire rattaché au DU C2i2e concerne des néo titulaires qui suivent à distance la formation à la certification.

Autres dispositifs de formation

- On retrouve là le développement de dispositifs pédagogiques dans le cadre des activités se rapportant à la "pédagogie universitaire", mission confiée à des services dédiés dans chacune des deux universités.

La recherche

- Les activités scientifiques statutaires correspondent au décompte des temps de recherche des enseignants chercheurs rattachés à l'INSPÉ sur des problématiques d'éducation ou de formation.
- Les activités scientifiques internes correspondent aux activités propres développées et soutenues financièrement par l'INSPÉ.

La gouvernance

- On retrouve là l'ensemble des activités administratives en appui au fonctionnement de l'INSPÉ, en dehors des activités de scolarité qui elles sont mentionnées dans les postes formation initiale et formation continue.

Les infrastructures

- La contribution traduit le nombre de personnels rattachés aux médiathèques dédiées à l'éducation et la formation sur les antennes de chacune des universités.

Les coûts salariaux

- Les coûts salariaux (personnels enseignants et personnels Biatss) prennent en référence les coûts moyens pour l'UP sur l'année 2020 (Onglet "Coûts unitaires Univ" du tableau annexe 3).
- Le coût horaire d'une heure d'enseignement a été évalué pour les deux universités à 217 €, en prenant en compte sur le global des heures dispensées la part relative des intervenants de différent statut (enseignant-chercheur, enseignant du 1^{er} degré ou du 2nd degré, vacataire). Il est à préciser que le volume d'interventions par vacations est négligeable au regard du volume concernant les interventions de permanents.
- Le coût annuel des personnels non enseignants est compté constant pour chacune des catégories de ces personnels (67 407 € pour la catégorie A, 47 683 € pour la catégorie B et 36 512 € pour la catégorie C).

- Les crédits

- Le coût horaire d'occupation d'une salle d'enseignement a été estimé à 6,50 € "Coûts unitaires Univ" du tableau annexe 3).
- Le fonctionnement hors infrastructure englobe pour l'UP le budget de la composante INSPÉ, la contribution des 4 UFR partenaires ainsi que celles liées aux activités développées par la structure en charge de la "pédagogie universitaire". Les crédits de fonctionnement pris en compte s'appuient sur les dépenses réalisées sur l'année 2019-2020, celles réalisées sur l'année 2020-2021 n'étant pas significatives en raison de la crise sanitaire et d'une exécution faible du budget (une part importante des dépenses de l'INSPÉ est affectée aux déplacements pour des visites en école ou établissement d'étudiants et stagiaires, activités qui n'ont pu globalement avoir lieu sur 2020-2021).
- Le fonctionnement sur le poste infrastructures concerne essentiellement pour la composante INSPÉ la dotation prélevée à la source pour le service commun de documentation de l'université de Poitiers.
- Les crédits d'investissement englobent pour l'université de Poitiers crédits de la composante INSPÉ et contribution des UFR partenaires.

b) Le rectorat de l'académie de Poitiers

- L'ensemble des contributions de l'académie est donné en masse salariale, à partir du coût annuel selon le statut des différents intervenants et du montant des rémunérations pour tutorat des personnels enseignants ou gratification des étudiants.
- Le coût d'interventions en formation initiale des masters MEEF correspond à la participation d'intervenants mis à disposition par l'académie pour la formation initiale au sein des masters MEEF (PEMF pour en 1^{er} degré, FA en 2nd degré), à la rétribution des enseignants tuteurs des fonctionnaires stagiaires ou tuteurs des étudiants de M1 et de M2, au montant de la gratification due aux alternants de M2 en pratique accompagnée.
- La contribution pour le dispositif des AED (Assistants d'éducation) englobe rémunération des étudiants, coût du tutorat, management et gestion du dispositif.
- La contribution en formation continue se rapporte au PAF 2021-2022 (coût de l'ingénierie de formation, coût des intervenants, frais de déplacement des stagiaires).
- Les projections opérées sont fondées sur la base des effectifs et coûts constatés à la rentrée universitaire.

c) Le CNED

- L'apport du CNED concerne la mise à disposition pour nos étudiants de M1 MEEF 1^{er} degré d'une formation en ligne "Savoirs de base – Maîtriser" en mathématiques. Cette plateforme donne accès à des documents pédagogiques élaborés spécialement pour une utilisation en autonomie : cours en ligne et activités interactives avec corrections immédiates. La contribution du CNED est calculée à partir du coût unitaire de cette formation (389 €) et du nombre d'étudiants bénéficiaires (225 étudiants).

d) Les frais de gestion

- Ces frais sont évalués à 6% de chacune des contributions des partenaires. Ils correspondent à la participation des services communs qui contribuent à l'organisation du projet INSPÉ, participation qu'il n'est pas possible d'évaluer avec précision.

B) Evolution des budgets de projet et analyse

a) Evolution des budgets de projet

Le budget de projet a été élaboré dès 2014 et était demandé dans un rapport d'activités que le directeur de l'INSPÉ devait adresser chaque année mi-octobre aux trois directions générales. Ce budget de projet faisait aussi partie des documents fournis au moment du renouvellement de l'accréditation en 2018. A partir d'octobre 2019, il ne nous a plus été demandé la fourniture d'un budget de projet accompagnant le rapport d'activités. C'est pourquoi nous ne pouvons comparer avec le budget de projet actuel 2021-2022 que les budgets sur quatre années universitaires (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018).

Les principaux constats sont les suivants :

- Au cours des trois premières années universitaires l'évolution des budgets de projet montre (**Document 36**) une faible augmentation chaque année, essentiellement en raison d'un nombre de fonctionnaires stagiaires affectés dans notre académie en léger accroissement chaque rentrée scolaire.
- Le budget 2017-2018 est en forte diminution par rapport aux trois budgets précédents. C'est principalement en raison de la contribution du rectorat qui prenait auparavant en compte le salaire des fonctionnaires dans sa participation à la formation initiale (ce salaire s'élevait en 2016-2017 à plus de 10 M€).
- Pour les deux premiers budgets, la contribution du CNED était une évaluation. A partir de l'exercice 2016-2017, la participation du CNED correspond à un partenariat spécifique entre CNED et INSPÉ de l'académie

de Poitiers avec mise à disposition d'une formation en ligne pour une remise à niveau des étudiants entrant en MEEF 1^{er} degré.

- Le budget de l'année en cours présente une forte augmentation, essentiellement sur les contributions de l'UP et du rectorat.
- Pour l'UP, cette augmentation résulte principalement d'une offre de formation élargie avec 4 parcours hébergés sous la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation, alors qu'en 2017-2018, cette mention se limitait à un seul parcours.
- Pour le rectorat, deux raisons expliquent cette augmentation. C'est en formation initiale la rémunération des différentes catégories de tuteurs avec par rapport aux exercices précédents des tuteurs devant accompagner des alternants en responsabilité. C'est aussi un volume d'activités en formation continue en forte croissance.

b) Analyse du budget 2021-2022

L'analyse de ce budget (**Document 37**) conduit aux points suivants :

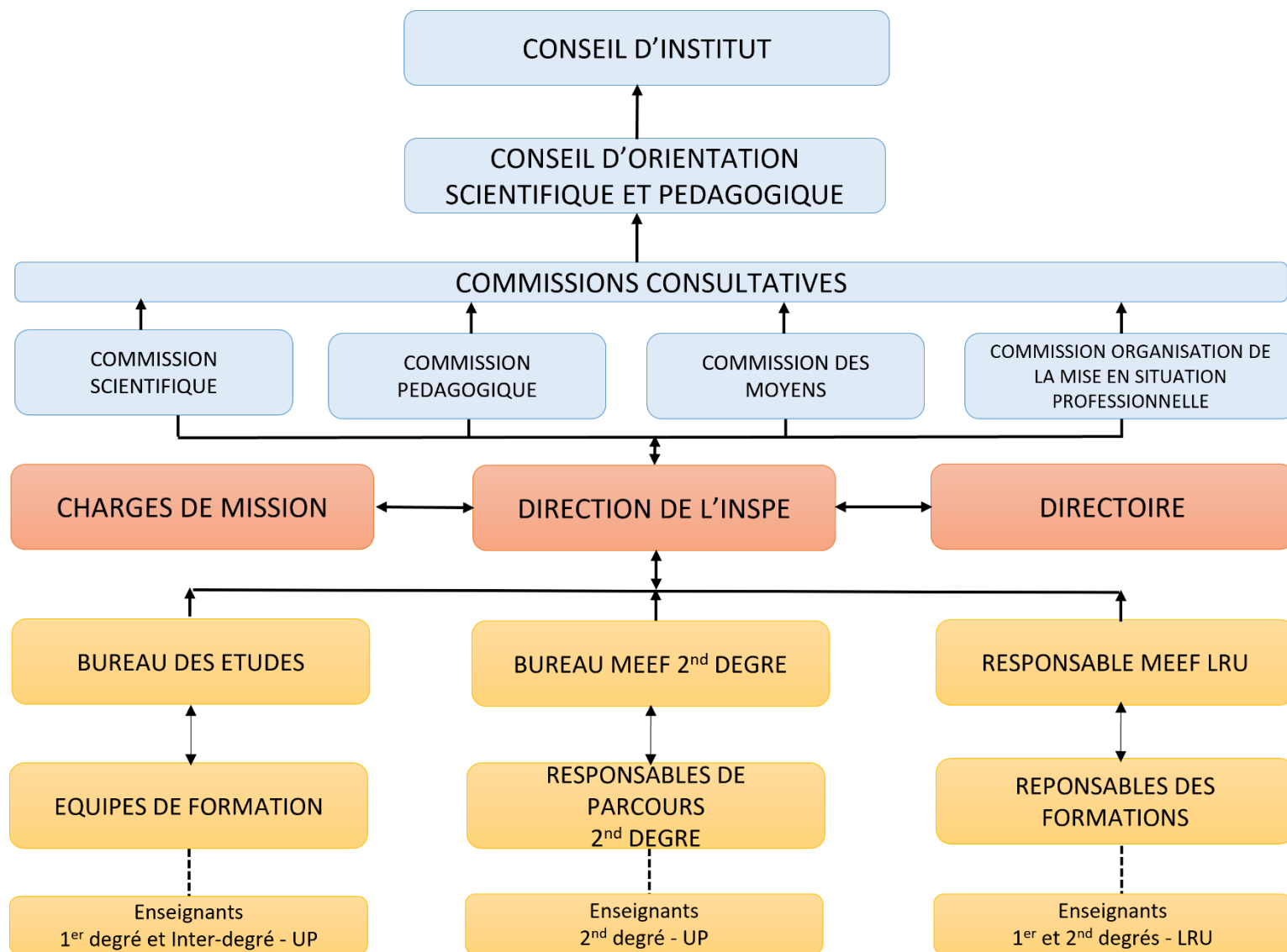
- Au global, ce budget s'élève pour l'année en cours 2021-2022 à 30 949 369 €, dont 96% sont constitués de la masse salariale et 4% relèvent du fonctionnement et des investissements.
- Pour la contribution des deux universités, la part de la masse salariale est moindre en raison du volume des crédits (fonctionnement et investissement) apportés par la composante INSPÉ d'un côté, par LRU de l'autre.
- Pour cette année en cours, la contribution du CNED a été estimée de façon plus sincère pour mieux traduire la réalité de l'implication de ce partenaire au projet de l'INSPÉ.
- La contribution de chacun des partenaires indique une part prépondérante du rectorat au budget de projet, qui représente plus de la moitié du volume des contributions. C'est principalement en raison de la contribution à la formation continue pour près de 10 M€.
- Les contributions des deux partenaires universitaires sont pour l'UP et LRU dans un rapport respectif de 83% et 17%, ce qui correspond au ratio des effectifs formés dans les mentions MEEF par chacune des universités (respectivement 1207 et 306 usagers, soit 81% et 19% des effectifs).

c) Projections sur le budget 2022-2023

Il existe beaucoup trop d'incertitudes pour pouvoir raisonnablement proposer une projection d'un budget de projet sur les années à venir. Nous pouvons énumérer les aspects suivants :

- L'absence de précisions sur la formation des fonctionnaires stagiaires à partir de septembre 2022 :
 - Pour les lauréats des concours ayant suivi un master MEEF, le volume de formation sera compris entre 10 et 20 journées, sans plus de précisions à ce jour,
 - Pour les lauréats n'ayant pas effectué un master MEEF, nous sommes toujours en attente d'éléments de cadrage national.
- L'impossibilité d'établir une projection sur les effectifs de ces deux cohortes de fonctionnaires stagiaires, en raison de concours de recrutement qui ont évolué, et qui devraient s'ils répondent à une réelle volonté d'évaluer les compétences professionnelles favoriser les étudiants ayant suivi un master MEEF.
- Le développement de l'Ecole académique de formation continue avec une montée en activités qui pourrait pour partie concerner les enseignants de l'INSPÉ :
 - Une participation plus grande à la formation des néo-titulaires
 - Une formation continue qui s'appuie plus fortement sur les démarches scientifiques et le développement des connaissances contributives de problématiques d'éducation.

Document 1 – Gouvernance de l'INSPÉ



LES INSTANCES

LA DIRECTION

LES DISPOSITIFS DE
CONCERTATION

LA DIRECTION

EXPERTS

CHARGES DE MISSION

Relations internationales
Formation de formateurs
Développement de la politique Numérique
Coordination de la politique de recherche
Diffusion des sciences

REFERENTS

Référent laïcité
Référent égalité Femmes/Hommes
Référent handicap

DIRECTION DE L'INSPE

Composition :

Le directeur de l'INSPE
La responsable administrative de l'INSPE

L'assesseure à la pédagogie de l'INSPE
Les directeurs des sites rattachés à l'UP

La responsable de la CAPI* de l'INSPE
La responsable de la scolarité de l'INSPE

*CAPI : Cellule d'Appui au Pilotage et à l'Innovation

DIRECTOIRE

Composition :

Le recteur délégué à l'ESRI de la région académique Nouvelle-Aquitaine
La rectrice de l'académie de Poitiers
Le référent académique INSPE

L'assesseure à la pédagogie de l'UP
L'assesseure à la pédagogie de LRU

Le président du CI de l'INSPE
Le directeur de l'INSPE
L'assesseure à la pédagogie de l'INSPE

LES INSTANCES

CI et COSP

Instances statutaires

Compositions définies par arrêté ESRS1319650A du 30 août 2013

Fréquence des réunions annuelles : CI (5) et COSP (5)

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Instances définies par les statuts de l'INSPE

Compositions :

Commission pédagogique et Commission scientifique :

8 représentants de l'UP
4 représentants de LRU
4 représentants du Rectorat
2 représentants du CNED
3 membres du CI parmi les élus au CI
3 membres du COSP

3 pour chacune des commissions

Commission des moyens et Commission d'organisation de la mise en situation professionnelle :

4 représentants de l'UP
2 représentants de LRU
2 représentants du Rectorat
2 représentants du CNED
2 membres du CI parmi les élus au CI
2 membres du COSP

selon besoin

Fréquence des réunions annuelles :

LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION
1^{er} degré et Inter-degré - UP

EQUIPES DE FORMATION

Equipes disciplinaires :

Arts
Documentation
EPS
Histoire-Géographie
Lettres
Mathématiques
Sciences
Sciences humaines et sociales pour l'éducation

Equipes transversales :

Numérique éducatif
Recherche
Stages

Composition :

Enseignants en poste à l'INSPE
Enseignants en services partagés à l'INSPE
Enseignants mis à disposition
Enseignants Formateurs académiques

Fréquence des réunions annuelles :
3 journées banalisées

BUREAU DES ETUDES

Composition :

Les responsables des mentions master MEEF

Les responsables des équipes de formation

Fréquence des réunions : selon besoin

LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION
2nd degré - UP

LES EQUIPES PEDAGOGIQUES DU MEEF 2nd DEGRE

Réunions spécifiques aux équipes pédagogiques
par parcours MEEF

Réunions communes entre responsables des parcours

Réunions communes entre responsables des parcours et
référents INSPE

Réunions communes entre référents INSPE et
Formateurs académiques

BUREAU MEEF 2nd degré

Composition :

Responsable de la mention MEEF 2nd degré

Coordonnateur de la mention MEEF 2nd degré

Assesseure à la pédagogie de l'INSPE

Responsable de la scolarité de l'INSPE

Assesseur pédagogie de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

Assesseur pédagogie de l'UFR Sciences Humaines et Arts

Assesseur pédagogie de l'UFR Lettres et Langues

Assesseur pédagogie de la Faculté des Sciences du Sport

Fréquence des réunions : tous les 2 mois

LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION

1^{er} et 2nd degrés - LRU

LES EQUIPES PEDAGOGIQUES DU MEEF 2nd DEGRE

Réunions spécifiques aux équipes pédagogiques par mention MEEF

Réunions communes entre responsables des parcours MEEF 2nd degré

Réunions communes entre responsables des parcours et référents de LRU

Réunions communes entre référents de LRU et Formateurs académiques

Le Conseil du MEEF - LRU

Composition :

Vice-présidente CFVU

Directeur de l'Institut LUDI*

Responsables de scolarité des composantes

Responsables des mentions MEEF 1^{er} et 2nd degré

Enseignants de chacun des parcours MEEF 2nd degré

IA-IPR des disciplines du 2nd degré préparées à LRU

DASEN de la Charente Maritime

Directeur de l'INSPE

Fréquence des réunions annuelles : tous les 2 mois

*LUDI : Institut Littoral Durable Urbain Intelligent

Participation à la formation « à et par la recherche » en MEEF 2nd degré Document de cadrage et Appel à contribution

A)- Eléments de contexte

La réforme de la formation initiale des MEEF

La loi "Pour une École de la confiance" du 28 juillet 2019, qui définit le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation doit être mise en place à la rentrée 2021. Elle concerne les 3 mentions de master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) qui sont en lien avec des concours de recrutement :

- mention MEEF 1^{er} degré (préparant les enseignants dans les écoles élémentaires et primaires),
- mention MEEF 2nd degré (préparant les enseignants dans les collèges et les lycées),
- mention MEEF Encadrement éducatif (préparant les conseillers principaux d'éducation).

La réforme des MEEF s'appuie sur un référentiel national de formation pour chacune des trois mentions et vise une articulation plus forte entre savoirs académiques et savoirs professionnels (par exemple articulation entre discipline et didactique, articulation entre formation par la recherche et questionnements éducatifs).

Cette formation universitaire et professionnalisante sera étayée par des périodes de stage (6 semaines en M1 consacrées à de l'observation et de la pratique accompagnée, et une alternance de 12 semaines au cours de master en responsabilité ou en pratique accompagnée).

Parmi les aspects de cette réforme des masters MEEF, les concours de recrutement des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation sont positionnés en M2 au cours du S4 (écrits en mars/avril, oraux en juin/début juillet selon les disciplines). Ce positionnement doit favoriser l'articulation décrite sur les 4 semestres de formation, notamment pour la formation à et par la recherche.

La formation à et par la recherche

Dans l'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF, il est mentionné (article 18) « chaque étudiant réalise un mémoire de master qui articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance ».

Ce texte définit clairement les attendus de la formation à et par la recherche dispensée dans nos MEEF. Cette formation, qui doit être dispensée sur les 4 semestres du master, doit contribuer à une posture réflexive du futur praticien et est en lien directe avec la compétence 14 du référentiel de compétences « L'enseignant doit s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ».

La mention MEEF 2nd degré

La mention MEEF 2nd degré héberge 16 parcours :

- Allemand,
- Anglais,
- Education musicale,
- Education physique et sportive,
- Espagnol,
- Histoire/Géographie,
- Italien,

- Lettres,
- Lettres/Histoire/Géographie,
- Mathématiques,
- Mathématiques/Physique/Chimie,
- Philosophie,
- Sciences économiques et sociales,
- Sciences de la vie et de la Terre,
- Sciences industrielles de l'ingénieur,
- Sciences physiques et chimie.

La formation à et par la recherche représente un volume global de 60h étudiant, avec une répartition horaire de 15h (S1), 15h (S2), 20h (S3) et 10h (S4).

Cette formation fait partie des contenus d'enseignement partagés par l'ensemble des étudiants inscrits dans ces 14 parcours, c'est à dire que des créneaux spécifiques communs sont dédiés à ces enseignements transversaux. Tous concours confondus, cette mention master MEEF 2nd degré représente un effectif important, de l'ordre de 200 étudiants en M1.

B)- Contributions pour participer à la formation à et par la recherche en MEEF 2nd degré

Nous souhaitons faire un appel à contribution large auprès de la communauté scientifique poitevine pour intervenir dans cette formation à et par la recherche, en proposant des thématiques, puis en assurant les enseignements de méthodologie de la recherche et le suivi des productions scientifiques et des mémoires de nos étudiants du MEEF 2nd degré.

Les éléments ci-dessous constituent un cadrage de cet appel à contribution.

Thématiques attendues

Les thématiques devront s'inscrire dans l'un des trois axes suivant :

- Axe en lien avec les apprentissages des apprenants ;
- Axe en lien avec les pratiques enseignantes ;
- Axe en lien avec des problématiques éducatives transversales.

Objectifs de cette formation

A partir des thématiques proposées par les porteurs de séminaire, l'étudiant(e) construira une problématique spécifique (questions / hypothèses), en s'appuyant sur des travaux scientifiques, qu'il/elle mettra à l'épreuve du terrain au cours des différents stages qu'il effectuera en contexte scolaire au long du master. Cette formation doit permettre à l'étudiant(e) de se doter d'outils méthodologiques et d'utiliser un cadre de référence scientifique approprié pour étudier cette question professionnelle.

Les étudiants de master MEEF doivent aussi, dans le cadre de la production écrite (bilan d'étapes en fin de chaque semestre, mémoire en fin de master) s'initier à la rigueur de l'écriture scientifique tout en respectant des normes (exemple : *normes APA*). Cette écriture permettra de développer des compétences réflexives et analytiques afin d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les enseignements et la manière dont les savoirs peuvent être « appliqués », « scolarisés » ou « transposés » dans des champs professionnels. Il est probable qu'une partie des épreuves orales des concours de recrutement interroge le travail de recherche développé en master.

Encadrement de cette formation

L'encadrement du séminaire et du mémoire est assuré par un(e) enseignant(e)-chercheur(se) ou un(e) docteur(e). Le porteur du séminaire, spécialiste d'un domaine de recherche identifié, peut piloter une équipe comprenant des enseignant(e)s du 2nd degré, du 1^{er} degré et des doctorant(e)s ou des professionnels. Ces personnes encadreront l'étudiant(e) dans le choix de son sujet, dans l'élaboration de sa problématique et de sa bibliographie,

dans la construction d'outils d'enquête et d'analyse spécifiques, lors de son expérimentation et enfin pour la production du mémoire.

Principes des contenus attendus

L'encadrement doit être prévu pour un groupe d'étudiants de 20 étudiants pris en charge sur les 2 années du master.

- Au semestre 1 (15h : 2hCM, 9hTP, 4hAPP). Des apports scientifiques sur le thème choisi par le groupe d'étudiants et sur la méthodologie de recherche, avec la mise en place d'une bibliographie prospective.
- Au semestre 2 (15h : 11hTP, 4hAPP). Un approfondissement de la thématique de recherche pour arriver à une problématique, avec la définition d'un protocole de recherche.
- Au semestre 3 (20h : 14hTP, 6hAPP). La mise en place des acquis de la formation reçue en M1, la mise en place du protocole, le recueil de données de terrain et leur analyse.
- Semestre 4 (10h : 4hTP, 6hAPP). Une aide à la rédaction du mémoire.

Ces séminaires se dérouleront lors de journées identifiées dans la semaine pour les enseignements transversaux de ce master.

C)- Participation à cet appel à contributions

Constitution de la proposition

La proposition devra indiquer la thématique du séminaire et identifier le porteur (statut, laboratoire de rattachement). Les éventuels autres intervenants et leur expertise par rapport à la thématique proposée seront mentionnés.

La thématique du séminaire sera développée en une dizaine de lignes en indiquant l'étayage scientifique visé et l'apport pour le développement professionnel d'un futur enseignant de collège ou lycée.

On indiquera enfin si cette proposition concerne plus particulièrement un parcours de cette mention master ou si elle s'adresse à l'ensemble des étudiants de la mention.

Merci de suivre le modèle proposé joint en annexe

Quelques précisions

- Les séminaires qui n'auront pas au moins 15 étudiants ne pourront ouvrir ; ils seront limités à 20 étudiants (pour se conformer à un groupe TP) ;
- Il est rappelé que cette formation est dispensée sur les deux années du master, donc il faut s'engager sur cette durée ;
- Il est rappelé que cette formation est organisée pour l'ensemble des parcours du master, ce qui conduit à des créneaux identifiés et qui impliquera de se rendre disponible sur ces créneaux :
 - Le lundi pour les parcours Allemand, Espagnol, Italien, Histoire-Géographie, Mathématiques, Mathématiques-Sciences, Physique-Chimie, Sciences Industrielles pour l'ingénieur, Sciences de la vie et de la terre ;
 - Le vendredi pour les parcours Anglais, Education musicale, Education physique et sportive, lettres, Lettres-Histoire-géographie, Philosophie, Sciences économiques et sociales
- Le nombre de collègues impliqués sur une thématique n'est pas limité. Le correspondant pour toute question de scolarité et d'emploi du temps sera le porteur de la thématique ;
- Les 60h de formation comportent 8h au M1 et 12h au M2 d'apports selon la modalité identifiée à l'UP « Autres pratiques pédagogiques -APP», ce qui laisse toute initiative de suivi et d'accompagnement individualisé sous des formats non classiques ;
- Par étudiant, une valorisation d'accompagnement de 2hTD est octroyée pour l'ensemble des deux années, soit 1h par étudiant sur chacune des années du master ;

- En raison de l'effectif important de ce master et du nombre de thématiques différentes qui seront traitées, cela oblige à fournir aux étudiants comme aux porteurs de thématiques un cadrage très précis des objectifs de cette formation, de son déroulement et de son évaluation. Ce cadrage précis (qui détaille les éléments fournis dans ce document) sera disponible début septembre 2021 ;

- Les modalités d'évaluation seront des productions écrites (S1, S2 et S3) traduisant l'état d'avancement du travail conduit par les étudiants, un écrit long (mémoire) et une soutenance en fin de master (S4).

Choix des propositions retenues

Un comité pédagogique dédié, composé d'un représentant de chacune des 5 composantes concernées par cette mention master MEEF 2nd degré (les UFR Lettres et Langues, Sciences fondamentales et appliquées, Sciences humaines et Arts, la Faculté des sciences du sport, l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation) et par le chargé de mission recherche à l'INSPE, examinera la conformité des propositions reçues au regard des éléments de cadrage fourni pour cet appel à contribution.

Calendrier

Les propositions devront être adressées à Monsieur Victor Millogo (victor.millogo@univ-poitiers.fr), chargé de mission recherche à l'INSPE, **au plus tard le vendredi 28 mai 2021**.

Un retour sera fait à l'ensemble des porteurs avant la mi-juin.

Et après

Nous disposerons alors d'un catalogue de séminaires constitué des propositions retenues. Il sera présenté courant septembre à l'ensemble des étudiants de M1 de ce master. Les étudiants émettront des vœux classés et un certain nombre de thématiques seront alors retenues en fonction des effectifs de cette première année de master.

Responsable(s) du projet : _____

Laboratoire : _____

Autre intervenants (éventuellement) : _____

Titre du projet ou de la thématique :

Présentation du projet : contexte, objectifs, publics visés (max = 150 mots)

Thématiques ou sous-thématiques possibles (donner quelques exemples de thèmes)

Contenu et compétences visées (cf. référentiel des compétences)

Exemple illustratif

- Connaître les concepts et les notions scientifiques utiles dans le cadre des productions écrites
- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et démarches d'innovation pédagogique visant l'amélioration des pratiques

Méthodologie à privilégier et modalités d'organisation

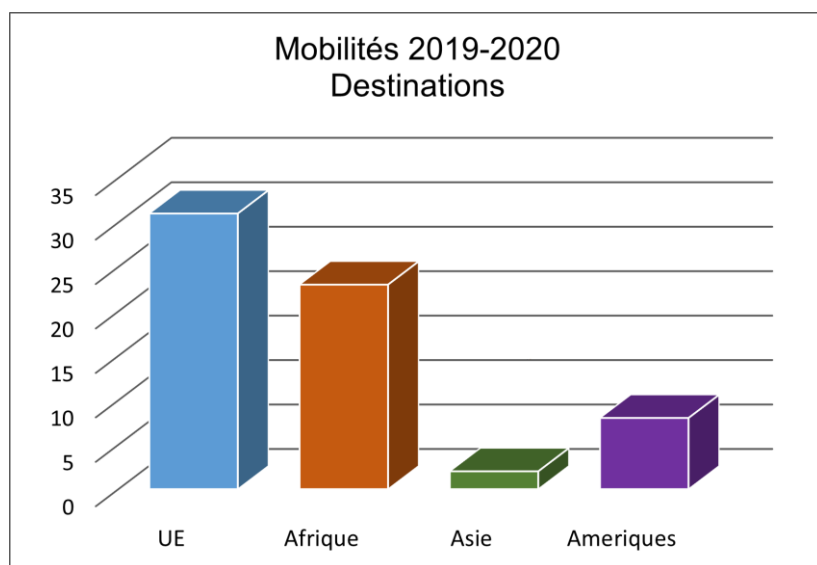
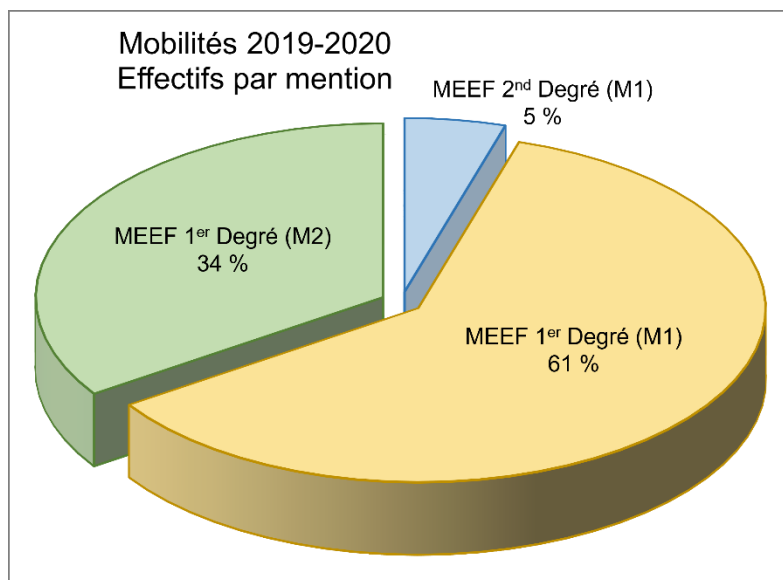
Conseils de lecture (2-4 ouvrages de références, 2-4 références bibliographiques)

Document 8 – Bilan des mobilités étudiantes

Nombre de mobilités sortantes sur la période d'accréditation

Mobilités étudiantes	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		Candidatures 2021-22	
	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part	Effectifs	Part
MEEF 2 nd Degré M1	4	2%	9	5%	3	2%			22	10%
MEEF 1 ^{er} Degré M1	50	23%	40	17%	39	16%			51	20%
MEEF 1 ^{er} Degré M2	4	5%	12	13%	22	16%			17	9%
TOTAL	58	12%	61	12%	64	11%			90	14%

Analyse des mobilités sortantes sur l'année 2019-2020



Types d'établissements Effectifs

AEFE	37
LOCAL	27

Document 9 – Part des interventions – MEEF 1^{er} degré

Année 2021-2022			Université de Poitiers								La Rochelle Université			
			Mention MEEF 1er Degré	Site							Mention MEEF 1er Degré	Site		
				Angoulême	Niort		Poitiers			La Rochelle				
Part assurée par des EC		Volume	2162,5	462,5	447,5	1252,5	160,0		160,0					
		%	19,5%	15,0%	14,4%	25,6%	5,1%		5,1%					
Part assurée par des enseignants en poste en établissement scolaire	Enseignants du 1er degré	Volume	3521,5	1102,5	872	192,0	1405,5	306,5	1244	604	1051,7	186,0	1051,7	186,0
		%		9,9%		6,2%		9,9%		12,3%		5,9%		5,9%
	Enseignants du 2nd degré	Volume	31,8%	2419,0	28,2%	680,0	45,4%	1099,0	25,4%	640	33,5%	865,7	33,5%	865,7
		%		21,8%		22,0%		35,5%		13,1%		27,6%		27,6%
Part des autres catégories	Permanents	Volume	5234,8	1755,0	1244,8	2235,0	1895,6		1895,6					
		%	47,2%	56,8%	40,2%	45,6%	60,4%		60,4%					
	Autres	Volume	168	0	0	168	28,5		28,5					
		%	1,5%	0,0%	0,0%	3,4%	0,9%		0,9%					
Ensemble des intervenants		Vol. Total	11086,8	3089,5	3097,8	4899,5	3135,8		3135,8					

Document 10 – Part des interventions – MEEF 2nd degré

Année 2021-2022		Université de Poitiers														La Rochelle Université				
		Mention MEEF 2nd Degré	Lettres & Langues					Sciences Humaines			Sciences				EPS	Mention MEEF 2nd Degré	Sciences Humaines	Sciences		
			Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Lettres	Histoire Géographie	Sciences économiques et sociales	Enseignement musical	Physique Chimie	Mathématiques	Sciences et vie de la Terre	Sc Industrielles pour l'Ingénieur	Education Physique et Sportive		Histoire Géographie	Mathématiques	Sciences et vie de la Terre	
Part assurée par des EC	Volume	2345,0	157,6	195,8	280,8	204,8	205,8	268,3	72,3	82,8	240,8	328,8	109,3	39,8	157,8	425,3	226,3	118,5	80,5	
	%	22,3%	32,8%	19,5%	33,1%	56,0%	24,1%	40,4%	11,0%	19,1%	39,9%	39,6%	15,3%	5,2%	6,8%	30,6%	47,8%	31,0%	15,0%	
Part assurée par des enseignants du 2nd degré en poste en établissement	Volume	4593,52	253,54	608,54	435,54	111,54	558,54	115,04	446,54	105,54	300,54	309,54	451,54	507,54	389,54	658,5	211,5	172,5	274,5	
	%	43,6%	52,7%	60,5%	51,3%	30,5%	65,4%	17,3%	67,9%	24,3%	49,8%	37,2%	63,1%	66,5%	16,9%	47,3%	44,6%	45,1%	51,3%	
Part des autres catégories	Permanents	Volume	3195,59	36,9	170,9	110,9	36,9	74,9	210,9	123,9	232,9	49,9	175,9	39,9	202,9	1728,4	203,0	15,0	31,5	156,5
		%	30,3%	7,7%	17,0%	13,1%	10,1%	8,8%	31,8%	18,8%	53,7%	8,3%	21,2%	5,6%	26,6%	74,9%	14,6%	3,2%	8,2%	29,2%
	Autres	Volume	397,73	32,71	30,71	21,71	12,71	14,71	69,71	14,71	12,71	12,71	16,71	115,21	12,71	30,71	105,0	21	60	24
		%	3,8%	6,8%	3,1%	2,6%	3,5%	1,7%	10,5%	2,2%	2,9%	2,1%	2,0%	16,1%	1,7%	1,3%	7,5%	4,4%	15,7%	4,5%
Ensemble des intervenants		Vol. Total	10531,8	480,8	1006,0	849,0	366,0	854,0	664,0	657,5	434,0	604,0	831,0	716,0	763,0	2306,5	1391,8	473,8	382,5	535,5

 Part < 20%

Part assurée par des enseignants en poste en établissement

 20% < Part < 33%

 Part > 33%

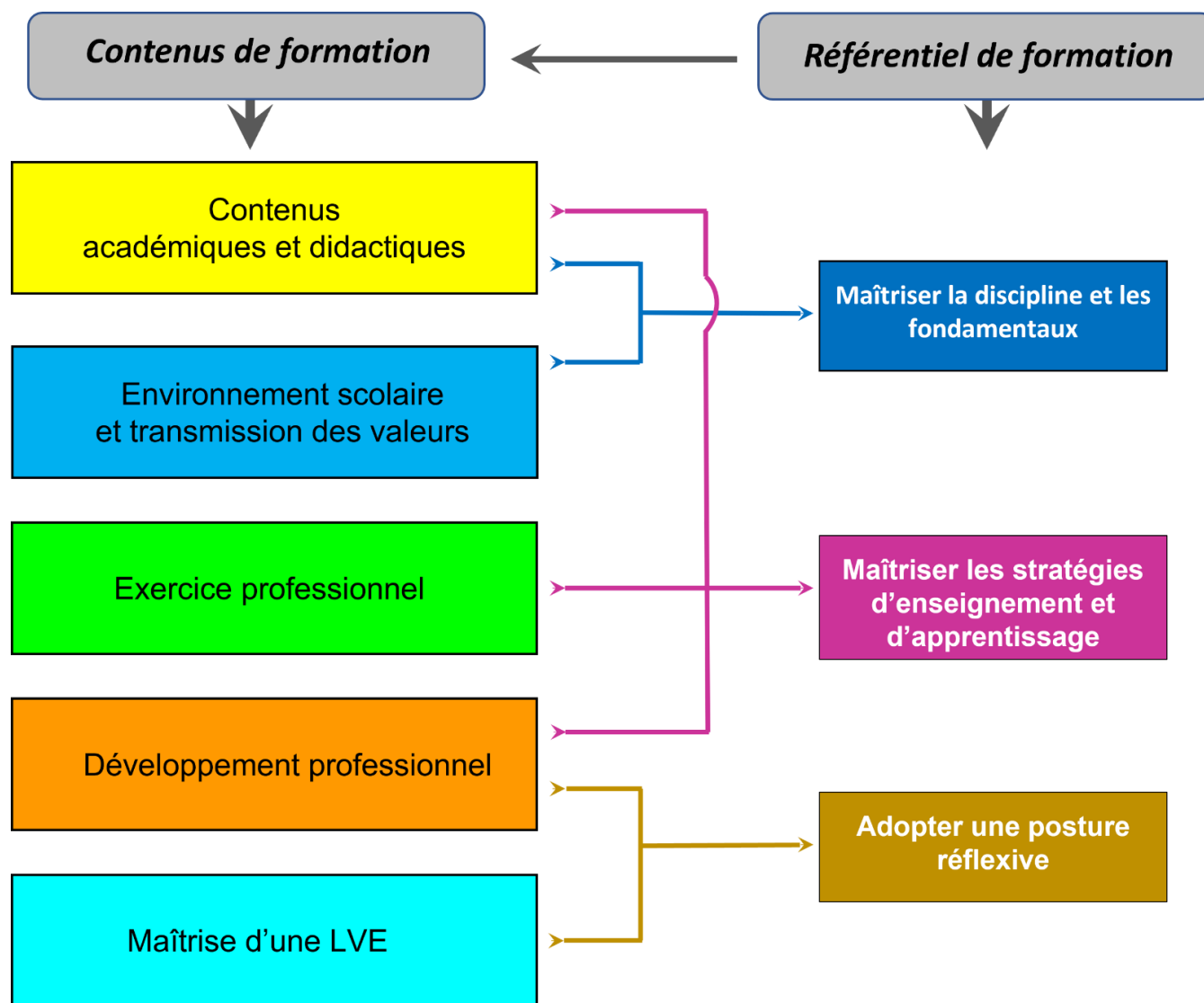
Document 11 – Part des interventions – MEEF Encadrement Educatif

Année 2021-2022			Université de Poitiers
			Mention MEEF Encadrement Educatif
Part assurée par des EC		Volume	270,0
		%	30,2%
Part assurée par des CPE en poste en établissement scolaire		Volume	488,0
		%	54,6%
Part des autres catégories	Permanents	Volume	72,0
		%	8,1%
	Autres	Volume	64
		%	7,2%
Ensemble des intervenants		Vol. Total	894,0

Document 12 – Part des interventions – MEEF Pratiques et ingénierie de la formation

Année 2021-2022			Université de Poitiers					
			Mention Pratiques et Ingénierie de la Formation	Parcours				
				Conseiller Pédagogique de l'Enseignement Supérieur	Formateur d'adultes, Accompagnement, Conseil	Inclusion et Participation - Handicap, Difficultés, Dépendance	Ingénierie, Médiations, e-Education	
Part assurée par des EC		Volume	1554,0	177,5	130	414,5	832,0	
		%	54,2%	35,5%	18,1%	52,8%	96,0%	
Part assurée par des enseignants en poste en établissement scolaire	Enseignants du 1er degré	Volume	343,5	85,0	189,0	69,5		
		%	12,0%	17,0%	26,3%	8,8%	0,0%	
Part des autres catégories	Permanents	Volume	106,0	53,0	53	0		
		%	3,7%	10,6%	7,4%	0,0%	0,0%	
	Autres	Volume	865,84	184	345,34	301,5	35	
		%	30,2%	36,8%	48,1%	38,4%	4,0%	
Ensemble des intervenants		Vol. Total	2869,3	499,5	717,3	785,5	867,0	

Document 13 – Blocs de compétences MEEF concours



Document 14 – Construction d'une approche de formation par compétences

Identification des compétences mobilisées

Principales Compétences / Compétences évaluées

P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

- . Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- . Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

- . Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.
- . Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.
- . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).
- . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.
- . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.
- . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Autres compétences concernées

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

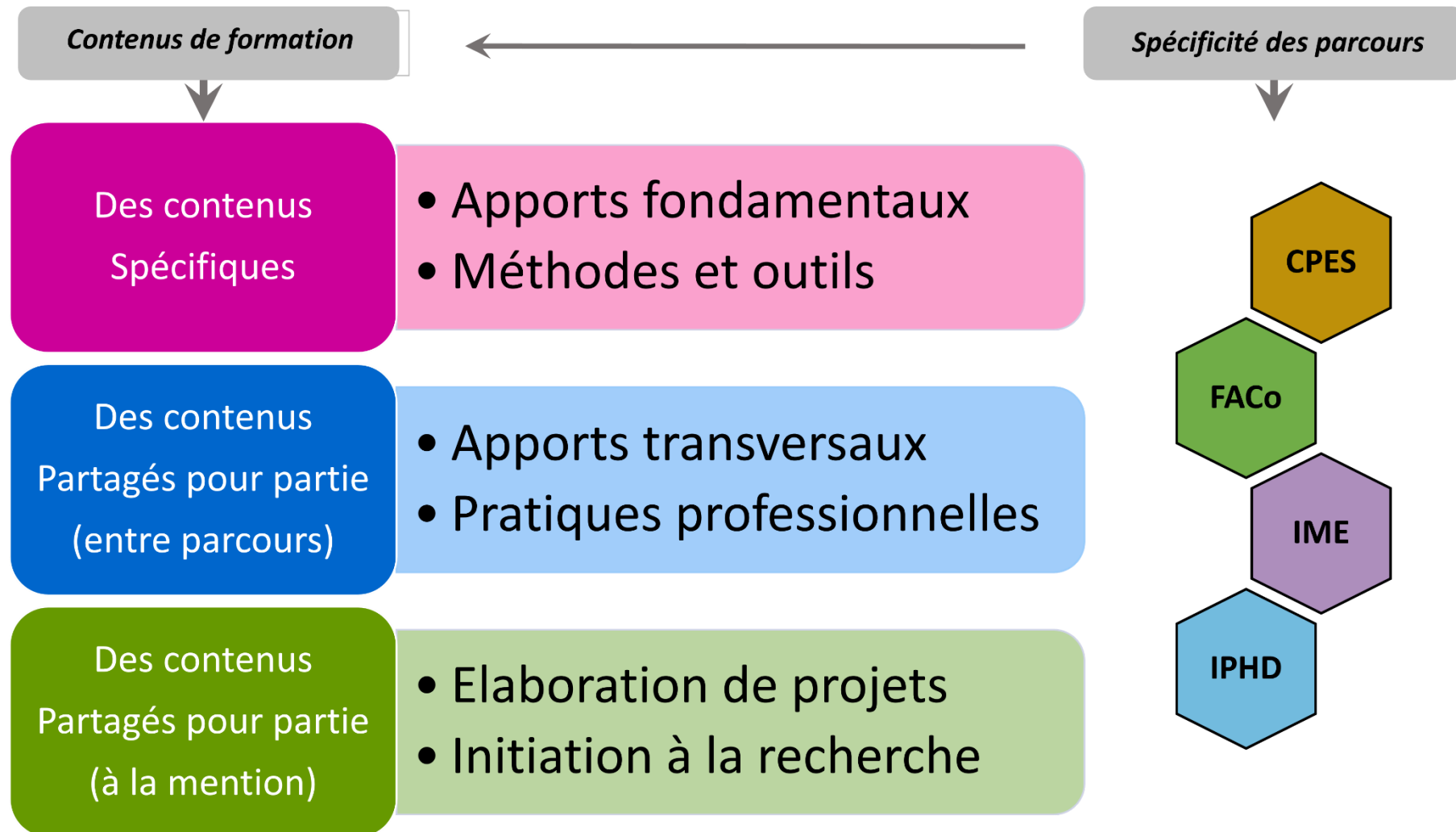
Organisation de la formation au regard des compétences visées

ELEMENT CONSTITUTIF	EC - Accompagnement de stage + Ateliers de Pratique Pédagogique					
Objectif de formation	Attendus (Niveau 2) en fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier	Axes de formation (contenu, syllabus) : Connaître, s'approprier, comprendre...	Modalités de formation	formation (format et moment)	Modalités d'évaluation (indiquer les exercices type concours)	évaluation (format et moment)
Repérage et appréhension des enjeux et du fonctionnement de l'Ecole d'un point de vue systémique (cycles, rythme, parcours, textes officiels, conseils, organisation...).	Etre capable d'utiliser, manipuler et construire les premiers outils du maître	Comprendre l'Ecole et l'enseignement : confrontation et utilisation des représentations pour une entrée adéquate dans la profession				
Mise en œuvre d'une observation construite et active en vue de sa pratique.	Etre capable de repérer les gestes et les choix professionnels d'un autre, en comprendre les objectifs et leur effet sur les élèves	- Mettre en place des dispositifs d'observations des classes. - Comprendre l'organisation de l'espace classe : aménagement, enjeux et démarches				
	Pouvoir associer des gestes professionnels à des compétences professionnelles. Comprendre que derrière chaque acte professionnel, il y a un choix	Connaître le référentiel de compétences et identifier les gestes professionnels mis en œuvre.				
	Etre capable de reconnaître et nommer les compétences professionnelles lorsqu'elles sont mises en œuvre en contexte.	Connaître et différencier les outils du maître et terminologie professionnelle pour se repérer dans les pratiques (programmation, progression, fiche séquence, fiche de préparation, cahier-journal, semainier, emploi du temps, fiches ateliers, documents de suivi des élèves...)	Définitions d'observables			
	Etre capable de concevoir des séances, puis des séquences d'apprentissage dans les domaines disciplinaires	- Identifier, repérer, comprendre les outils et supports des élèves : choix, enjeux, terminologie. - Comprendre le fonctionnement systémique et institutionnel de l'école en lien avec la connaissance du système éducatif.	Partage et mutualisation			
Conduite du groupe classe de façon de plus en plus autonome.			Analyse de situations, notamment de vidéos			
			Tris, classements et comparaisons d'outils et de supports			
Repérage les grandes problématiques de la pratique professionnelle			Questionnements et apports			
Identification et appréhension des différents choix professionnels qui peuvent y répondre selon des principes éthiques	Pouvoir envisager les différents choix professionnels répondant à une problématique et pouvoir prendre des décisions en contexte.	S'approprier les gestes professionnels et la posture pour traiter les grandes problématiques de la pratique de classe - Gestion du groupe classe : Poser son autorité. Dispositif de gestion de classe. Règles, droits et sanctions. - Travailler en équipe/ relation dans l'école : travailler avec un binôme, travailler avec quelqu'un d'autre dans la classe (ATSEM, AESH, intervenants...) - Gestion du temps dans la classe : ménager des transitions, gérer les différences de rythmes, alterner et varier les activités - Gestion des situations conflictuelles et des comportements difficiles : postures et gestes professionnels - La classe multi-niveaux : atouts, contraintes, organisation et choix pédagogiques - Les stratégies interactives dans la classe et la logique de coopération : faire travailler les élèves avec leurs pairs, difficultés, techniques et gestes professionnels - Les difficultés de l'élève : Comment identifier l'élève qui rencontre des difficultés ? Quel(s) types de difficultés ? Quel(s) outil(s) de suivi de l'élève ? Comment mettre en place des aides et de remédiations ? Comment travailler avec les familles et les partenaires. - Evaluer les élèves : les outils de suivi des élèves du maître et des élèves / organiser son évaluation pour faciliter la cohérence entre les différentes disciplines/ mettre en cohérence ses différents outils. Quelle évaluation pour quel cycle ? - La gestion de l'hétérogénéité : différencier (différenciation successive et simultanée), exemples de pratiques de classes quel que soit le domaine d'apprentissage, envisager des choix d'organisation	Conception de séances, séquences		Oral de stage + stage (visite)	Janvier M2
	Être capable de proposer une organisation de la classe favorable aux apprentissages.		Faire connaître le prescrit, partager les références, lire le réel			
	Être capable d'identifier les besoins des élèves pour leur proposer des dispositifs adaptés.				Oral de stage stage (visite)	Mai M2

Acquisition des compétences et évaluations

Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction				
Niveau 1		Niveau 2		Fin de Master Attendus du référentiel P3, P4, C3, C4, C5
Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.		Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.		
PALIER 1	PALIER 2	PALIER 3		
Préparation de la classe				
Anticipe d'une manière ou d'une autre l'activité des élèves (documents écrits).	Anticipe clairement l'activité des élèves en ciblant un ou des objectifs en lien avec les textes officiels. Envisage la gestion matérielle et la passation des consignes dans les préparations.	Elabore des documents de préparation de classe explicites et compréhensibles par quelqu'un d'autre. Prend en compte les consignes, l'évaluation et la différenciation dès la préparation.	→ Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages.	
Les séances s'inscrivent dans une progression logique et cohérente.	Les séquences s'inscrivent dans une progression logique et cohérente.	Les séquences sont inscrites dans une programmation et sont ajustées par rapport aux besoins des élèves. Assure la continuité des apprentissages.	→ Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie.	
Propose des séances dont la durée n'excède pas les capacités d'attention des élèves et alterne les domaines d'enseignement dans la journée.	Organise la demi-journée en prévoyant une alternance des modalités pédagogiques.	Prévoit différentes organisations pédagogiques en fonction des besoins et de l'âge des élèves.	→ Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau	
Prévoit des aides ponctuelles pour les élèves qui rencontrent des difficultés.	Prévoit des modalités de travail différentes en fonctions des besoins.	La différenciation est systématiquement anticipée dans les préparations et dans l'organisation générale de la classe. Elle est aussi envisagée pour les élèves les plus rapides et les plus avancés.		
Cadre et environnement de travail				
Met en place un cadre de travail.	Maintient un cadre de travail propice aux apprentissages.	Adopte une vigilance particulière au bien-être de chaque élève. Valorise les réussites et les progrès. Choisit une organisation en fonction de l'âge des élèves et des activités proposées.	→ Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation.	
Repère quand les élèves décrochent de l'activité proposée.	Analyse les raisons du décrochage.	Prend en compte l'attitude des élèves pour ajuster son enseignement.	→ Installe un climat serein et de confiance au sein de la classe.	
Repère un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe.	Gère certains comportements difficiles et évite toute forme de stigmatisation.	Réagit de manière pertinente et proportionnée face à un comportement inapproprié. Préviens les situations à risque.		
Evaluation et suivi des élèves				
Propose des dispositifs d'évaluation.	Met en œuvre dans la classe des évaluations rigoureusement en lien avec les enseignements proposés et les objectifs visés.	Définit les critères d'évaluation de manière explicite et les partage avec les élèves.	→ Encourage et valorise ses élèves. → Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves.	
Évalue de manière individuelle le travail de chacun.	Consigne les résultats des évaluations pour chaque élève. Réalise des points réguliers sur les réussites et progrès de chacun. Complète le LSU.	Synthétise et analyse les résultats des évaluations de chacun. Transmet les acquis des élèves dans le cadre du suivi des élèves (parents, équipe, EE et ES...).	→ Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer.	
Repère chez un élève les signes de difficultés et s'interroge sur leur nature. Veille à ne pas stigmatiser les élèves qui rencontrent des difficultés.	Prend appui sur des personnes ressources. Construit des dispositifs adaptés aux difficultés.	Travaille avec les personnes ressources pour la mise en place de projets personnalisés de scolarisation.	→ S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation).	

Document 15 – Structuration par compétences du MEEF PIF



Document 16 – Cadrage stage SOPA M1 MEEF 1^{er} degré

Objectifs des stages	OBSERVER • Construire les premières représentations relatives à l'école, l'institution, le métier d'enseignant ; • S'approprier le cadre de fonctionnement et l'organisation de l'école et plus généralement du système éducatif ; • Passer d'une observation libre à une observation formatrice des pratiques enseignantes, des comportements, des productions d'élèves ; • Savoir observer les élèves pour adapter ses actions. PRATIQUER - Construire une posture d'enseignant ; - Développer une attitude réflexive ; - Acquérir des compétences professionnelles (cf. référentiel de compétences) ; - Mettre en œuvre et réajuster sa séquence d'option pour le CRPE.		
	Premier stage (fractionné) 1 sem. en début d'année + 1 sem. en fin d'année	Deuxième stage (filé) 1 sem. complète +2 jours +2 jours	Troisième stage (massé) 2 semaines complètes à suivre
Observations ciblées et questionnement réflexif	L'étudiant sera en mesure de répondre à ces questions.		
	- Qu'est-ce que l'école (aujourd'hui) ? - Comment fonctionne-t-elle ? - Qu'est-ce qu'une classe ? - Que font les élèves dans une classe ? - Qu'est-ce que le climat de classe ? - Qu'est-ce qu'un enseignant (quel est son rôle ? / Quelles sont ses obligations ?) - Que fait l'enseignant dans (et hors de) la classe ? - Qu'est-ce qu'enseigner ? - Qu'est-ce qu'une séquence d'enseignement ? - Comment une classe évolue-t-elle sur l'année ?	- Quels points communs/quelles différences avec le stage 1 ; - Quel est l'objectif de l'enseignant ? Quelle est l'activité des élèves ? Qu'est-ce qu'ils ont appris ? - Quelles sont les différentes phases d'enseignement dans la journée, dans la séance ? - Quelle(s) trace(s) reste(nt)-ils ? - Quelles difficultés rencontrent certains élèves ? Quels obstacles sont rencontrés ? - Sur quels éléments repose le climat de classe ? Quelles réussites et quels obstacles ?	- Quels points communs et quelles différences avec les deux premiers stages ? - Quelles sont les différentes modalités d'organisation de la classe ? - Comment articuler les différentes phases des apprentissages des élèves ? - Comment se déroule la phase de synthèse, l'institutionnalisation ? - Comment est prise en charge l'hétérogénéité des élèves ? - Comment installer et maintenir un cadre de travail propice aux apprentissages ?
Pratique accompagnée : activités du stagiaire	<u>Prise en charge progressive de :</u> - Groupes d'élèves (au sein d'une séance menée par le MAT) - Séances élaborées (supervisées / vérifiées) par le MAT - Séance(s) élaborée(s) et préparée(s) par le stagiaire avec l'aide du MAT - Conception / organisation / mise en place de séquence si l'étudiant le souhaite (notamment en option)	<u>Prise en main de la classe</u> - Mise en œuvre de la séquence d'option (si possible) - Mise en place de situations d'EPS - Conduite de séances dans diverses disciplines	<u>Prise en main de la classe</u> Faire la classe en enchaînant plusieurs séances (de la matinée à une journée complète)
		Prise en charge de séances/séquences De la préparation à la réalisation	

Partie MAT

Recommandations	ACCUEILLIR ● Réserver un temps d'accueil au stagiaire avec le directeur, la directrice d'école ● Rassurer le stagiaire par un discours positif sur l'élève et le métier ● Présenter l'école dans son environnement ● S'assurer de la disponibilité des personnes, des locaux et du matériel ● Présenter et expliciter la fonction des membres de l'équipe, du RASED et des partenaires extérieurs dont les parents ● Visite de l'école ● Informer le stagiaire sur la déontologie professionnelle et les exigences du métier ● Informer de la réglementation (règlement intérieur, cahier d'appel, sécurité), du fonctionnement pédagogique (décloisonnements, échanges de service, différents conseils...) ● Réaliser un état des lieux des ressources disponibles dans l'école FAIRE OBSERVER ● Guider la prise d'indices avec des critères (préalablement établis à l'ÉSPÉ) ● Organiser l'observation (déterminer l'ensemble des points observés et les conditions d'observation) ● Faire formuler et aller au-delà de la description, et de l'interprétation ACCOMPAGNER / FORMER ● Aider à la prise en main progressive de la classe afin de construire les compétences du référentiel de professeur des écoles ● Analyser sa propre pratique enseignante et celle du stagiaire en prenant en compte son contexte (débutant) ● Apporter des conseils pour la conduite de classe ● Expliciter ses démarches, ses choix pédagogiques en cohérence avec les principes didactiques ● Présenter des outils d'enseignement et ressources pédagogiques : emploi du temps, cahier journal, fiches de préparation, séquences, progressions, programmations... ● Prendre connaissance et proposer des pistes pour la séquence d'option du concours CRPE (si nécessaire) ● Faciliter la mise en place des séances de la séquence d'option CRPE et d'EPS ● Compléter avec le stagiaire, à l'issue du stage, le compte-rendu demandé par l'ÉSPÉ
------------------------	---

Document 17 – Modalités d'alternance et effectifs en M2

MEEF 1^{er} degré

MEEF 1er degré	STAR Berceaux	STAR Candidats	Lauréats CRPE candidats	Non lauréats candidats	STAR Contractuels
INSPE Site 16	13	22	3	19	13
LRU Site 17	19	52	12	40	19
INSPE Site 79	13	12	3	9	3
INSPE Site 86	20	54	7	47	20
Total MEEF	65	140	25	115	55
Bilan quantitatif		2,2	17,9	82,1	85%
		Taux de pression	Part candidats lauréats	Part candidats non lauréats	Taux d'occupation

MEEF 1er degré	STAR	SPA
INSPE Site 16	13	42
LRU Site 17	19	61
INSPE Site 79	3	42
INSPE Site 86	20	65
Total MEEF	55	210
	21%	79%

MEEF 2nd degré

MEEF 2nd degré	STAR	SPA
Allemand	0	1
Anglais	7	4
Education musicale	0	0
EPS	15	43
Espagnol	6	8
Histoire géo	7	15
Italien	0	0
Lettres modernes	0	8
Math	2	6
Physique chimie	0	5
SES	3	10
SII	0	0
SVT	7	25
Total MEEF	47	125
	27%	73%

MEEF Encadrement éducatif

MEEF Enc. Educ.	STAR	SPA
Encadrement éducatif	0	15
Total MEEF	0	15
	0%	100%

Objectifs

Le stage a pour objectif de participer au développement de compétences professionnelles et d'étayer la préparation au concours.

Missions poursuivies lors du stage

Le stagiaire est en pratique autonome et en responsabilité dans une classe. Il effectue le complément de service d'un enseignant qui bénéficie d'une décharge de direction ou en temps partiel. Il doit donc assumer la responsabilité conjointe d'une classe.

- Collaborer et se coordonner avec l'enseignant- titulaire de la classe, en travaillant régulièrement avec lui pour anticiper les enseignements, en participant à la journée de pré-rentree et en participant aux journées de tuiage.
- Elaborer et mettre en œuvre des séquences et des séances dans toutes les disciplines, notamment en mathématiques et français, et mener des expérimentations en cohérence avec son domaine de recherche.
- Participer à la préparation matérielle de la classe en amont, la surveillance des récréations, les corrections, aux bilans de fin de journée.
- Participer lorsque cela est possible aux moments de rencontres avec les parents.
- Participer aux travaux de l'équipe (conseils d'école, de cycle, de maîtres, projet, Equipe éducative et Equipe de suivi avec accord des familles ...), dans la limite des possibilités de l'emploi du temps INSPÉ.

Le rôle du tuteur-école

- Le tuteur-école permet à l'étudiant d'être intégré au mieux dans l'équipe d'école et de participer aux différentes réunions de l'équipe pédagogique sur les temps de service. Il accompagne le stagiaire dans la connaissance de plus en plus grande du système éducatif dans son ensemble et sa complexité.
- Il s'assure que le stagiaire a la possibilité de mettre en œuvre son enseignement dans différentes disciplines en vue de préparer le concours et de réaliser son mémoire.
- Il lui permet progressivement d'être autonome dans la conception de ses séances et de ses séquences. Il est donc amené à aider le stagiaire à concevoir certaines de ses séances. Il peut également lui passer des outils ou lui apporter des conseils sur des supports d'enseignement.
- Il participe à son évaluation en lui attribuant une note de stage en concertation avec le référent. Il participe à l'oral de stage.

Le rôle du référent accompagnateur INSPÉ

Le référent INSPÉ est chargé de veiller au bon déroulement du stage et accompagne l'étudiant dans son parcours de formation.

- Prend connaissance du contexte d'exercice du stagiaire en effectuant une rencontre sur son lieu d'exercice en début d'année.
- Centralise, coordonne et transmet les informations à l'ensemble des interlocuteurs : **tuteur/école/INSPÉ**. Il fait le point régulièrement avec l'équipe des formateurs et avec le tuteur (a minima une fois par semestre).
- Accompagne la préparation de l'oral de fin d'année avec le tuteur, il met la note de stage en concertation avec celui-ci et en s'appuyant sur les bilans du tuteur, et les comptes-rendus de visite INSPÉ (centralise les différents avis, harmonise).

Le rôle du formateur visiteur INSPÉ

- Les deux visites seront effectuées, dans la mesure du possible, par deux formateurs INSPÉ différents.
- Chaque visite donne lieu à un rapport dans lequel il est évalué la mise en œuvre des compétences du référentiel = production de deux rapports/an.

Évaluation du stage STAR

- une visite au semestre 3 (visite en situation de classe)
- une visite au semestre 4 (visite en situation de classe)
- un oral de stage au semestre 4 (le jury comporte au moins un tuteur-terrain et un formateur INSPÉ)

Les documents d'évaluation et les grilles de positionnement sont présentés, en début d'année, aux étudiants.

Des éléments complémentaires de cadrage des stages et de leur accompagnement peuvent être proposés par l'équipe pédagogique de chaque site.

Objectifs

Le stage a pour objectif de participer au développement de compétences professionnelles et d'étayer la préparation au concours.

Missions poursuivies lors du stage

Le stagiaire est en surnuméraire dans l'école et fait partie intégrante de l'équipe, il va, de manière progressive et variée :

- **Observer** des pratiques de classe (dans celle du tuteur et des collègues de l'école, sur différents cycles)
- **Encadrer** les élèves
 - En groupes et en classe entière ;
 - En présence d'un titulaire de la classe et avec plus ou moins d'accompagnement au fur et à mesure des progrès du stagiaire ;
 - Dans la classe du tuteur et dans celles des collègues de l'école ;
 - Dans des situations préparées avec le tuteur ou l'enseignant d'accueil, puis par le stagiaire seul ;
 - De façon rituelle ou ponctuelle.
- **Élaborer et mettre en œuvre** des séquences et des séances dans toutes les disciplines, notamment en mathématiques et français, et dans des contextes cohérents avec le domaine de recherche.
- Participer à la préparation matérielle de la classe en amont, la surveillance des récréations, les corrections, aux bilans de fin de journée.
- **Participer aux travaux d'équipe** (conseils d'école, de cycle, de maîtres, projet, Équipe éducative et Équipe de suivi avec accord des familles ...), dans la limite des possibilités de l'emploi du temps INSPÉ.
- En suivant les projets de classe ou d'école, accompagnement des sorties scolaires et activités en dehors de la classe

Le rôle du tuteur-école

- Le tuteur-école permet à l'étudiant d'être intégré au mieux dans l'équipe d'école et de participer aux différentes réunions de l'équipe pédagogique. **Il coordonne** les actions du stagiaire dans l'école.
- Il s'assure que le stagiaire a la possibilité de **voir différents cycles**, de mettre en œuvre son enseignement dans différentes disciplines en vue de **préparer le concours** et de réaliser **son mémoire**.
- Il lui permet progressivement d'être autonome dans la conception de ses séances, de ses séquences et de leur mise en œuvre.
- Il **participe à son évaluation** en lui attribuant une note de stage en concertation avec le référent. Il participe à l'oral de stage.

Le rôle du référent accompagnateur INSPÉ

Le référent INSPÉ est chargé de veiller au bon déroulement du stage et accompagne l'étudiant dans son parcours de formation.

- Prend connaissance du contexte d'exercice du stagiaire en effectuant une rencontre sur son lieu d'exercice en début d'année.
- Centralise, coordonne et transmet les informations à l'ensemble des interlocuteurs : **tuteur/école/INSPÉ**. Il fait le point régulièrement avec l'équipe des formateurs et avec le tuteur (a minima une fois par semestre).
- Accompagne la préparation de l'oral de fin d'année avec le tuteur, il met la note de stage en concertation avec celui-ci et en s'appuyant sur les bilans du tuteur, et les comptes-rendus de visite INSPÉ (centralise les différents avis, harmonise).

Le rôle du formateur visiteur INSPÉ

- Les deux visites seront effectuées, dans la mesure du possible par deux formateurs INSPÉ différents.
- Chaque visite donne lieu à un rapport dans lequel il est évalué la mise en œuvre des compétences du référentiel = production de deux rapports/an.

Évaluation du stage SPA

- une visite au semestre 3 (visite en situation de classe)
- une visite au semestre 4 (visite en situation de classe)
- un oral de stage au semestre 4 (le jury comporte au moins un tuteur-terrain et un formateur INSPÉ)

Les documents d'évaluation et les grilles de positionnement sont présentés, en début d'année, aux étudiants.

Des éléments complémentaires de cadrage des stages et de leur accompagnement peuvent être proposés par l'équipe pédagogique de chaque site.

Document 20 – Enquête auprès des étudiants de master (UP)



Questionnaire relatif à l'évaluation des formations, destiné aux étudiants de l'Université de Poitiers (Master)

Merci de participer à cette grande enquête, organisée par l'Université de Poitiers, pour connaître votre avis sur votre formation.
Quelques minutes de votre temps suffiront pour y répondre! - L'exploitation des réponses est anonyme

1- Votre choix de formation

Votre inscription à l'Université de Poitiers dans cette formation correspond-elle à votre premier choix d'études ?

☐ Oui

☐ Non

→ Si non, quel était votre premier choix ?

Par quels moyens avez-vous obtenu des informations sur l'Université de Poitiers ? (3 réponses maximum)

- à oreille
- | | | |
|--|--|--|
| ☐ Livret ou plaquette d'accueil | ☐ Dépliants de l'Université | ☐ Bouche |
| ☐ Réunion de rentrée | ☐ relation personnelle | ☐ SCUIO de l'université |
| ☐ Journées Portes Ouvertes | ☐ Lors d'un salon étudiant | |
| ☐ Internet | ☐ Portail national « Trouver mon Master » | |
| ☐ Autre, précisez..... | | |

Lors de votre entrée en Master :

Votre projet d'études était : ☐ Non défini ☐ En construction ☐ Bien défini → Si défini, quel était-il ?
Votre projet professionnel était : ☐ Non défini ☐ En construction ☐ Bien défini → Si défini, quel était-il ?

Classez par ordre croissant les 3 principales raisons qui vous ont incité à vous inscrire dans cette formation (maximum 3 réponses, classées par ordre croissant d'importance, de 1 à 3) ?

	1	2	2
Votre intérêt pour les disciplines enseignées	☐	☐	☐
Il s'agit de la suite logique de votre formation	☐	☐	☐
Par convenance « matérielle » (proximité familiale, cadre de vie, habitat...)	☐	☐	☐
Vous n'avez pas été accepté dans d'autres formations	☐	☐	☐
Les discussions avec un enseignant ou un membre de votre entourage	☐	☐	☐
Il s'agit de la formation la plus adaptée à votre projet d'études	☐	☐	☐
L'intérêt pour les débouchés professionnels de la formation	☐	☐	☐
La réputation de la formation	☐	☐	☐
La réputation de l'établissement	☐	☐	☐
Autre	☐	☐	☐
→ Si autre, précisez.....			

Au moment de votre inscription dans la formation suivie actuellement, aviez-vous connaissance*Parfaitement Un peu Pas du tout*

Des connaissances et compétences à acquérir	☐	☐	☐
Des poursuites d'études réalisables	☐	☐	☐
Des taux de réussites de la formation	☐	☐	☐
Des débouchés professionnels offerts par la formation	☐	☐	☐
Du taux d'insertion professionnelle des anciens diplômés	☐	☐	☐

Depuis l'obtention de votre baccalauréat (ou équivalent) avez-vous changé d'orientation ? ☐ Oui☐ Non**Vos commentaires concernant le choix de votre formation :****2- Le déroulé et les objectifs de la formation****Concernant l'organisation de votre formation***OUI NON Si non, précisez*

L'articulation des contenus des enseignements tout au long de l'année vous paraît-elle pertinente ?	☐	☐	
La répartition des enseignements sur l'année universitaire vous paraît-elle équilibrée ?	☐	☐	
La relation avec l'équipe pédagogique est-elle satisfaisante ?	☐	☐	
Les modalités des contrôles des connaissances et des compétences ont-elles été clairement expliquées ?	☐	☐	
Vos travaux (copie d'examen, dossier, contrôle continu...) donnent-ils lieu à un retour de la part des enseignants ?	☐	☐	
Les modalités de communication des résultats sont-elles suffisamment claires ?	☐	☐	
Les supports pédagogiques fournis sont-ils pertinents ?	☐	☐	
Les enseignements sont-ils conformes aux contenus annoncés ?	☐	☐	
Les contenus de la formation sont-ils adaptés à votre projet professionnel ?	☐	☐	

Parmi les informations qui vous ont été proposées cette année, vous considérez les informations concernant :*Très précises Assez précises Peu précises Très imprécises*

Le programme de la formation	☐	☐	☐	☐
Les emplois du temps	☐	☐	☐	☐
Les possibilités de stages	☐	☐	☐	☐
Les modalités de contrôle des connaissances et de compétences	☐	☐	☐	☐
Les poursuites d'études	☐	☐	☐	☐
Les débouchés professionnels	☐	☐	☐	☐
Les possibilités d'étudier à l'étranger	☐	☐	☐	☐

Après quelques mois de formation, quelle est selon vous, la valeur ajoutée de la formation que vous avez choisie (maximum 3 réponses, classées par ordre croissant)?**1 2 2**

L'encadrement de la formation	☐	☐	☐
La recherche			
La spécialité qu'elle aborde	☐	☐	☐
La professionnalisation qu'elle permet	☐	☐	☐
Les opportunités ouvertes	☐	☐	☐
Les compétences acquises	☐	☐	☐
Autres	☐	☐	☐

Avez-vous ou allez-vous, dans le cadre de votre Master, réaliser un stage ?

☐ Oui

☐ Non

→ Si oui, un stage de quelle durée (en semaines) ?

→ Si oui, dans quelle structure d'accueil ?

→ Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

En dehors des enseignements, combien d'heures par semaine consacrez-vous à votre travail personnel (en moyenne) ?

☐ moins de 5 heures

☐ entre 5 et 15 heures

☐ plus de 15 heures

Globalement, vous assistez à :	La totalité	+ de la moitié	- de la moitié	aucun	Non concerné
Des cours magistraux	☐	☐	☐	☐	☐
Des travaux dirigés	☐	☐	☐	☐	☐
Des travaux pratiques	☐	☐	☐	☐	☐

Vos commentaires concernant le déroulé et les objectifs de votre formation

3- Votre accompagnement

Durant votre formation, avez-vous bénéficié d'aménagements particuliers ?

☐ Oui

☐ Non

→ Si oui, de quels aménagements s'agissait-il ? :

→ Si oui, dans quel cadre ? :

☐ Activité salariée

☐ Handicap

☐ Sportif de haut niveau

☐ Artiste confirmé

☐ Autre, précisez

→ Si oui, vous en êtes :

☐ Très satisfait

☐ Plutôt satisfait

☐ Plutôt insatisfait

☐ Très insatisfait

☐

Sans opinion

Avez-vous suivi au cours de votre cursus à l'UP le module de PPPE (Projet Professionnel et Personnel de l'Etudiant) ? ☐ Oui ☐ Non

→ Si oui, ce module vous a été : ☐ Très bénéfique ☐ Plutôt bénéfique ☐ Pas vraiment bénéfique ☐ Pas du tout bénéfique

→ Vos remarques concernant ce(s) module(s) :

Avez-vous suivi au cours de votre cursus à l'UP le module "Portefeuille d'Expériences et de Compétences" (PEC) ?

☐

Oui ☐ Non

→ Si oui, ce module vous a été : ☐ Très bénéfique ☐ Plutôt bénéfique ☐ Pas vraiment bénéfique ☐ Pas du tout bénéfique

→ Vos remarques concernant ce(s) module(s) :

Avez-vous participé à une action « Préparation de candidature » (CV, lettre de motivation, entretien de recrutement...) ? ☐ Oui ☐ Non

→ Si oui, laquelle ? :

☐ Rédaction d'un CV

☐ Rédaction d'une lettre de motivation

☐ Préparation à un entretien de recrutement

→ Si oui, cela vous a été : ☐ Très bénéfique ☐ Plutôt bénéfique ☐ Pas vraiment bénéfique ☐ Pas du tout bénéfique

→ Vos remarques concernant ce(s) module(s) :

Avez-vous participé à des forums ou conférences dédiés à l'emploi ou la découverte des métiers (speed-dating, Handicafé...) ?

☐ Oui ☐ Non

→ Si oui, ce module vous a été : ☐ Très bénéfique ☐ Plutôt bénéfique ☐ Pas vraiment bénéfique ☐ Pas du tout bénéfique

Parmi les outils proposés au sein de l'Université, connaissez-vous ?

Si OUI, les avez-vous utilisés :

	NON	OUI		NON	OUI
La plateforme MOTIVE	☐	☐	→	☐	☐
L'espace d'aide à la réussite	☐	☐		☐	☐
La tutothèque	☐	☐		☐	☐
L'application smartphone de l'université de Poitiers	☐	☐		☐	☐

Parmi les services proposés dans le cadre de la formation, connaissez-vous ?**Si OUI, les avez-vous utilisés :**

	NON	OUI		NON	OUI
Bibliothèques Universitaires (BU)-SCD	☐	☐		☐	☐
Service d'Accompagnement A la Formation, à l'Insertion et à la Reprise d'Etudes (SAFIRE)	☐	☐		☐	☐
Service Handicap	☐	☐		☐	☐
Relations Internationales	☐	☐		☐	☐
Services Informatiques	☐	☐		☐	☐
Scolarité	☐	☐		☐	☐
Secrétariat de la formation	☐	☐		☐	☐
UP Pro	☐	☐		☐	☐
Maison des langues (MDL)	☐	☐		☐	☐

Parmi les services proposés dans le cadre de la vie étudiante, connaissez-vous ?**Si OUI, les avez-vous utilisés :**

	NON	OUI		NON	OUI
Médecine préventive (SIUMPPS-SSU)	☐	☐		☐	☐
Assistants sociales	☐	☐		☐	☐
Service des sports (SUAPS)	☐	☐		☐	☐
Maison Des Etudiants (MDE)	☐	☐		☐	☐
Epicerie sociale et solidaire	☐	☐		☐	☐

Au-delà des services proposés par l'établissement :

	OUI	NON	NSP
Les lieux de vie à l'Université (cafétéria, espaces communs, logement...) vous semblent-ils adaptés à vos besoins ?	☐	☐	☐
Les espaces de travail mis à disposition vous semblent-ils correctement conçus ?	☐	☐	☐
Participez-vous à la vie associative de l'université ?	☐	☐	☐

Vos commentaires concernant l'accompagnement**4- Votre projet****Globalement,**

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Plutôt insatisfait	Très insatisfait
Du déroulement de votre année universitaire, vous êtes :	☐	☐	☐	☐
De la formation suivie, vous vous estimez :	☐	☐	☐	☐

Concernant votre projet pour l'année prochaine, vous envisagez de :

- ☐ Poursuivre à l'Université de Poitiers dans la même formation
- ☐ Poursuivre à l'Université de Poitiers dans une autre formation
- ☐ Poursuivre dans une autre université dans la même formation
- ☐ Poursuivre dans une autre université dans une autre formation
- ☐ Vous présenter sur le marché du travail
- ☐ Autre, préciser.....

Vos commentaires concernant votre projet :

Document 21 – Enquête post MEEF à 30 mois (4 mentions MEEF)



Master 2

Mention : 912 - INSPE

Situation 30 mois après l'obtention du diplôme - 1er décembre 2020

Taux de réussite* / taux de réponse :

	Nb	%
Inscrits :	407	
Diplômés :	324	80%
Répondants :	233	72%

* nombre de diplômés / nombre d'inscrits

Caractéristiques des répondants :

	Nb	%
Sexe		
Hommes	53	23%
Femmes	180	77%

Régime d'inscription :

Initiale (classique à temps plein)	207	89%
Continue*	11	5%
Apprentissage	-	-
Reprise d'études	12	5%
Contrat professionnel	3	1%

* arrêt de plus de 2 ans, salariée, congé individuel ou recherche d'emploi

Caractéristiques de la poursuite d'études :

	Nb	%
Formation suivie		
Doctorat	-	-
Master	1	-
Autres formations	2	-

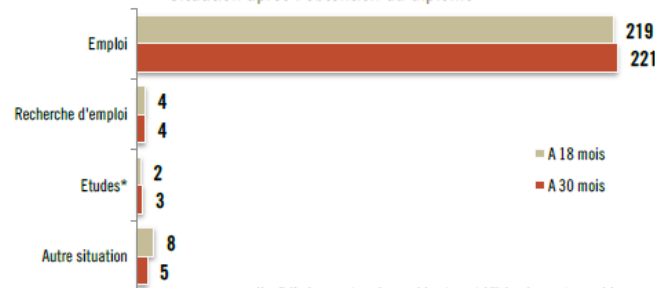
Lieu de poursuite d'études

Nouvelle-Aquitaine	2	-
Ile de France	-	-
Autres régions	1	-
Etranger	-	-

Réalisé par l'Observatoire de la REussite et de la Vie Etudiante

Pour tous les diplômés :

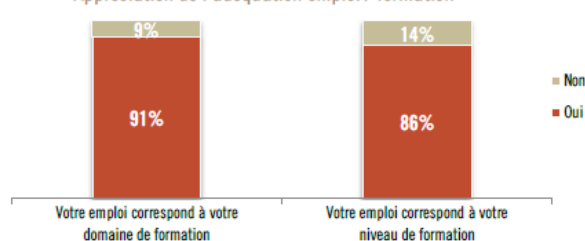
Situation après l'obtention du diplôme



*les diplômés exerçant aussi un emploi sont comptabilisés uniquement en emploi.
Autre situation : service civique, stage, année sabbatique, inactivité

Pour les diplômés en emploi :

Appréciation de l'adéquation emploi / formation



Pour tous les diplômés :

Avis sur la formation



Méthodologie :

Cette étude est menée auprès des diplômés 2018 de Master 2, 30 mois après l'obtention du diplôme, dans le cadre d'une enquête ministérielle nationale. Elle est réalisée par l'Observatoire de la REussite et de la Vie Etudiante (OREVE) de l'Université de Poitiers. Les diplômés ont la possibilité de répondre par le biais d'Internet puis des relances téléphoniques sont effectuées. 2111 diplômés ont été interrogés hors formations à distance, formations délocalisées à l'étranger et formations dispensées dans des établissements partenaires, 1383 ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 65,5 %.

Taux d'insertion à 18 mois* :

98%

Taux d'insertion à 30 mois* :

98%

* diplômés occupant un emploi / diplômés présents sur le marché du travail

Caractéristiques de l'emploi occupé :

	A 18 mois		A 30 mois	
	Nb	%	Nb	%
Type de contrat ou statut d'emploi				
CDI, fonctionnaire, prof.libérale	187	85%	195	88%
CDD	29	13%	24	11%
Autres contrats	3	1%	2	1%
Les pourcentages ne sont pas affichés si les effectifs sont < à 10				
CSP ou niveau d'emploi				
Ingénieur, cadre, prof.libérale, cat.A	165	75%	173	78%
Technicien, agent de maîtrise, cat.B	28	13%	32	14%
Employé, ouvrier, cat.C	26	12%	16	7%
Salaire net mensuel médian	1 650€		1 715€	
Effectifs concernés	158		174	
(Hors emploi à temps partiel, à l'étranger, en alternance ou service civique) ns : non significatif				
Type d'employeur				
Entreprise privée	nd		14	6%
Fonction publique	nd		192	87%
Org. non lucratif ou association	nd		8	4%
Entreprise publique	nd		5	2%
Prof.libérale, indépendant, vous-même	nd		1	0%
Autres	nd		-	-
nd = données non disponibles				
Lieu d'emploi				
Nouvelle-Aquitaine	nd		163	74%
Ile de France	nd		25	11%
Autres régions	nd		31	14%
Etranger	nd		1	0%

15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50

Document 22 – Enquête post MEEF à 30 mois (MEEF 1^{er} degré)



Master 2

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Premier degré

Situation 30 mois après l'obtention du diplôme - 1^{er} décembre 2020

Taux de réussite * / taux de réponse :

	Nb	%
Inscrits :	214	
Diplômés :	191	89%
Répondants :	142	74%

* nombre de diplômés / nombre d'inscrits

Caractéristiques des répondants :

	Nb	%
Sexe		
Hommes	20	14%
Femmes	122	86%

Régime d'inscription :

Initiale (classique à temps plein)	131	92%
Continue *	3	2%
Apprentissage	-	-
Reprise d'études	8	6%
Contrat professionnel	-	-

* arrêt de plus de 2 ans, salarié(e), congé individuel ou recherche d'emploi

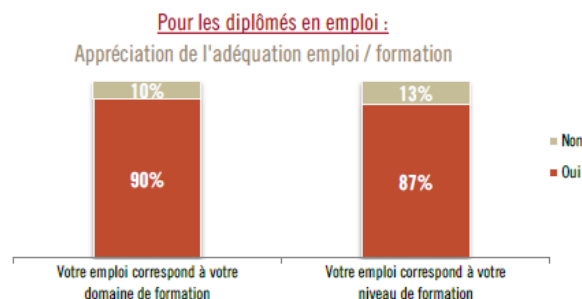
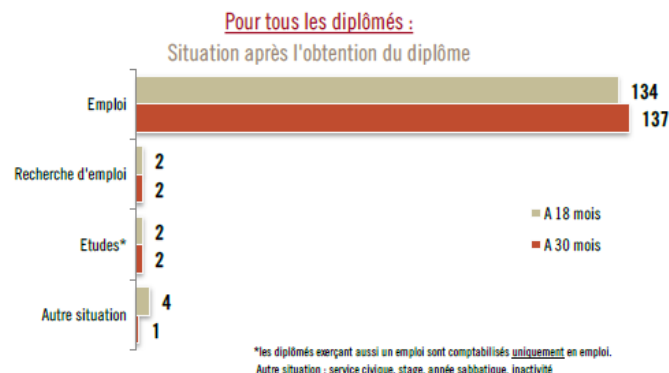
Caractéristiques de la poursuite d'études :

	Nb	%
Formation suivie		
Doctorat	-	-
Master	1	-
Autres formations	1	-

Lieu de poursuite d'études

Nouvelle-Aquitaine	1	-
Ile de France	-	-
Autres régions	1	-
Etranger	-	-

Réalisé par l'Observatoire de la REussite et de la Vie Etudiante



Méthodologie :

Cette étude est menée auprès des diplômés 2018 de Master 2, 30 mois après l'obtention du diplôme, dans le cadre d'une enquête ministérielle nationale. Elle est réalisée par l'Observatoire de la REussite et de la Vie Etudiante (OREVE) de l'Université de Poitiers. Les diplômés ont la possibilité de répondre par le biais d'Internet puis des relances téléphoniques sont effectuées. 2111 diplômés ont été interrogés hors formations à distance, formations délocalisées à l'étranger et formations dispensées dans des établissements partenaires, 1383 ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 65,5 %.

Taux d'insertion à 18 mois * : **99%**
Taux d'insertion à 30 mois * : **99%**

* diplômés occupant un emploi / diplômés présents sur le marché du travail

Caractéristiques de l'emploi occupé :

	A 18 mois		A 30 mois	
	Nb	%	Nb	%
Type de contrat ou statut d'emploi				
CDI, fonctionnaire, prof.libérale	116	87%	121	88%
CDD	17	13%	14	10%
Autres contrats	1	1%	2	1%
CSP ou niveau d'emploi				
Ingénieur, cadre, prof.libérale, cat.A	103	77%	110	80%
Technicien, agent de maîtrise, cat.B	15	11%	19	14%
Employé, ouvrier, cat.C	16	12%	8	6%

Salaire net mensuel médian : 1 600 €
Effectifs concernés : 87

(Hors emploi à temps partiel, à l'étranger, en alternance ou service civique) ns : non significatif

Type d'employeur

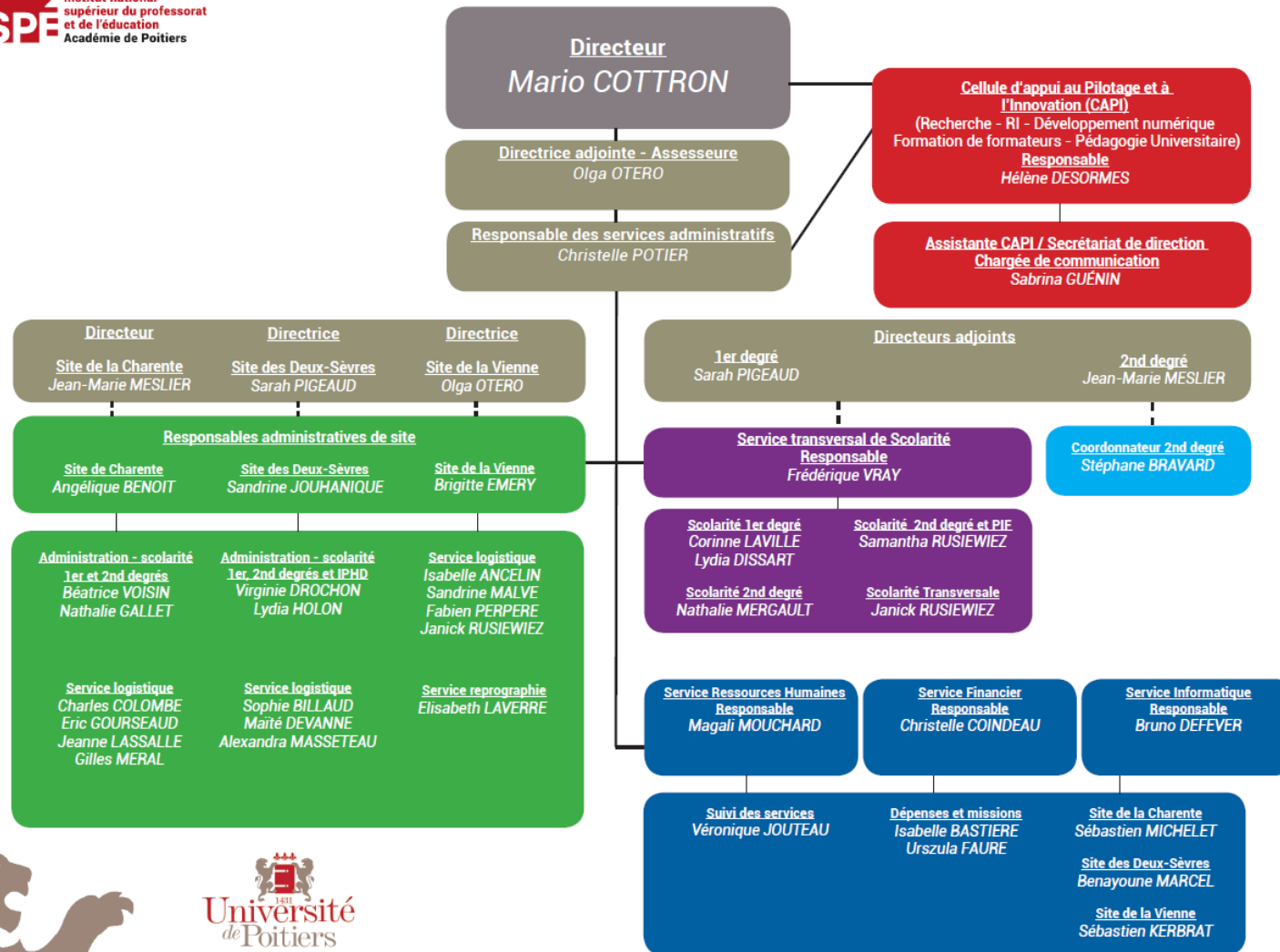
Entreprise privée	nd	8	6%
Fonction publique	nd	123	90%
Org. non lucratif ou association	nd	3	2%
Entreprise publique	nd	2	1%
Prof.libérale, indépendant, vous-même	nd	-	-
Autres	nd	-	-

nd = données non disponibles

Lieu d'emploi

Nouvelle-Aquitaine	nd	120	88%
Ile de France	nd	11	8%
Autres régions	nd	4	3%
Etranger	nd	1	1%

Document 23 – Organigramme de l'INSPÉ





Document de cadrage de l'EC Recherche Master MEEF 1^{er} degré

- INSPE de l'académie de Poitiers -

Cadrage général 2021-2022

1 - Cadre général de l'UE Recherche

Le cadre national de formation mentionne qu'il s'agit d'une formation par la Recherche et pour la Recherche, adossée au terrain : « *En relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles, le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* »¹. Les étudiant(e)s doivent produire un mémoire qui contribuera à leur professionnalisation en développant certaines des compétences du référentiel métier, plus particulièrement :

- la compétence C14, « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel » ;
- la compétence C10, « Coopérer au sein d'une équipe » ;

L'UE "**Se former à et par la Recherche**" à l'INSPE de l'Académie de Poitiers recouvre les champs des SHSE (philosophie, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication) et des didactiques disciplinaires liées aux parcours du Master MEEF 2nd degré à la polyvalence du Master MEEF 1^{er} degré (ce dernier propose les disciplines suivantes : arts visuels, histoire, langues, littérature, mathématiques, musique, sciences du langage, sciences...). Pour le Master MEEF EE, les thématiques de recherche recouvrent essentiellement le champ des SHSE.

¹ « *Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation* » (Article 19, In Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des Masters « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »).

2 - Objectifs de l'UE "Se former à et par la Recherche"

L'objectif des séminaires de recherche est de « *se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique* »².

A partir des thématiques proposées par les porteurs de séminaire, l'étudiant(e) construira une problématique spécifique (questions / hypothèses), en s'appuyant sur des travaux scientifiques, qu'il/elle mettra à l'épreuve du terrain. L'enjeu de cette démarche est d'apprendre à rompre avec les certitudes qu'il/elle s'est forgé(e) lorsqu'il/elle était élève, à remettre en question les représentations qu'il/elle a de sa future profession et à devenir un « *praticien réflexif* » (Schön, 1993) afin d'aborder le métier non par le biais de réponses prêtes à l'emploi mais par le questionnement, la « *tolérance à l'incertitude* » (Hensler, In Lessart, Paquay, Altet & Perrenoud, 2004). Il s'agit d'apprendre à aller ici au-delà des évidences du quotidien, à exercer une réflexivité sur l'enseignement et à questionner les évidences du sens commun.

Le mémoire de Master permet à l'étudiant(e) de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée par la Recherche. Il doit permettre à l'étudiant(e) de se doter d'outils méthodologiques et d'utiliser un cadre de référence scientifique approprié pour étudier cette question professionnelle.

Les futur(e)s professionnel(le)s de l'éducation et de l'enseignement s'initieront ainsi à la rigueur de la démarche et de l'écriture scientifique, dans le respect des normes. Ce travail d'écriture scientifique permettra de développer des compétences réflexives et analytiques afin d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les enseignements et la manière dont ils peuvent être « appliqués », « scolarisés » ou « transposés » dans des champs professionnels. L'appui sur la Recherche et sur ce travail d'écriture scientifique différencie donc le mémoire d'un écrit tel que le rapport de stage ou d'écrits réflexifs collectés dans le cadre du portfolio.

3 - Encadrement des séminaires de recherche et du mémoire

L'encadrement du séminaire et du mémoire est assuré par **un(e) enseignant(e)-chercheur(se) ou un(e) docteur(e)**. Le porteur du séminaire, spécialiste d'un domaine de recherche identifié, peut piloter une équipe comprenant des enseignant(e)s du 2nd degré, du 1^{er} degré et des doctorant(e)s. Ces personnes encadreront l'étudiant(e) dans le choix de son sujet, dans l'élaboration de sa problématique et de sa bibliographie, dans la construction d'outils d'enquête et d'analyse spécifiques, lors de son expérimentation et enfin pour la production du mémoire.

L'étudiant(e) PLC peut bénéficier de l'accompagnement de son(sa) tuteur(trice) terrain. Toutefois, le travail de recherche est entièrement piloté par son directeur de mémoire.

4 - Organisation générale de l'UE "Se former à et par la Recherche"

L'UE "Se former à et par la Recherche" s'organise sous la forme de séminaires au cours desquels sera régulièrement présenté l'état d'avancement de chaque projet de mémoire. Un temps au moins équivalent de travail personnel (et collectif) est nécessaire pour mettre en œuvre la démarche de recherche de type mémoire et pour finaliser le projet élaboré.

² La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant(e) ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles (Article 7, *Ibid*).

La thématique de recherche devra permettre aux étudiant(e)s d'appuyer leur mémoire sur une pratique professionnelle dans le domaine de la formation ou/et de l'éducation.

Le travail écrit sera conçu sous forme d'améliorations successives. L'activité de lecture de contenus scientifiques est capitale dans cette entreprise. Pour les futurs PE (Professeurs des Ecoles), PLC (Professeurs des Lycées et collèges) et les inscrits au Master EE (Encadrement Educatif), cette organisation se concevra sur les 4 semestres du Master.

5 - Production écrite du mémoire

Cahier des charges : Le mémoire doit être écrit dans une langue correcte. La production peut être individuelle ou collective et doit reprendre les différentes étapes de ladite recherche, en particulier le processus de problématisation. Dans le cas d'un travail collectif, la rédaction du mémoire reste individuelle ainsi que la soutenance.

Mise en forme du mémoire :

- Les informations suivantes doivent figurer sur la page de couverture du mémoire : Nom et prénom de l'étudiant(e), année universitaire, mention de l'INSPE Académie de Poitiers/Université de Poitiers, titre du mémoire, nom du/de la directeur(trice) de mémoire
- Un sommaire est mis en position initiale et après la page de garde
- Un résumé du mémoire en français (au plus 400 signes), 3 à 5 mots-clés maximum • Le corps du mémoire doit être paginé et doit être en police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5
- Les subdivisions du texte (parties et sous-parties) doivent utiliser le système de repérage suivant : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 1.2.1. ; 1.2.2., etc.
- Les annexes doivent être numérotées et titrées ; elles sont placées après la conclusion, la bibliographie et/ou la sitographie (ou webographie)
- Les citations, les références bibliographiques et les notes de bas de page doivent respecter les normes APA en vigueur
- La présentation de la bibliographie et de la sitographie doivent suivre les normes APA en vigueur.

6 - Remise du mémoire

Les étudiants déposeront un exemplaire numérique de leur mémoire sur une plate-forme dédiée de l'INSPE Académie de Poitiers en respectant les consignes fournies par les documentalistes de l'INSPE. Ils devront également déposer 2 exemplaires papier de leur mémoire de Master auprès du secrétariat pédagogique à la même date (NB : les modalités de dépôt au secrétariat peuvent évoluer en fonction des contextes locaux - se référer aux informations diffusées sur le site internet de l'INSPE).

7 - Évaluation du mémoire

L'évaluation comprend la remise d'un mémoire de 25 à 30 pages (hors annexes) rendant compte du travail effectué et d'une soutenance orale de 15 minutes, suivie d'un entretien de 20 minutes avec les membres du jury.

Chaque mémoire donne lieu à une soutenance individuelle. Dans le cas d'un travail collectif, l'étudiant doit préciser sa place et son investissement dans le travail produit.

La présentation du mémoire doit : montrer l'ancrage du sujet dans la pratique enseignante, exposer la démarche et les difficultés rencontrées, avoir une conclusion, donner à voir un recul critique sur le travail réalisé et sur la place de ce travail dans la professionnalisation de l'étudiant.

Le jury de validation du mémoire se compose du directeur de mémoire, d'un enseignant-chercheur de l'INSPE

ou d'une autre composante ou un autre enseignant INSPE ; il est important d'intégrer une troisième personne qui est un professionnel de terrain (un enseignant de premier degré exerçant si possible la fonction de *maître formateur* ou de *conseiller pédagogique* ou un enseignant de second degré ou un conseiller principal d'éducation exerçant si possible la fonction de *formateur académique* ou un personnel de direction ou un membre des corps d'inspection). *Chaque directeur de mémoire se charge de constituer le jury de soutenance de ses étudiants.*

Le jury délibère pendant 15 minutes pour déterminer la note attribuée à l'étudiant(e) et il se prononce aussisur la mise en ligne du mémoire.

La soutenance est publique si l'étudiant(e) donne son accord.

Bibliographie

Henssler, H. (2004). Pour une ouverture de la culture professionnelle aux savoirs de la recherche en éducation : quelles conditions aménager en formation initiale et continue ? In C. Lessard, M. Altet, L. Paquay & P. Perrenoud (Dir.), *Entre sens commun et sciences humaines. Quels savoirs pour enseigner ?* (pp. 179-199). Bruxelles : De Boeck.
URL : <http://www.cairn.info/entre-sens-commun-et-sciences-humaines--9782804146528-p-179.htm>

Schön, D. (1993). *Le praticien réflexif. À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*. Montréal : Éditions Logiques.

Organisation spécifique de l'UE "Se former à et par la Recherche" Cadrage de l'évaluation chaque semestre

Attention : l'organisation par semestre de l'UE Recherche est susceptible de varier légèrement d'un site à l'autre suivant les modalités de mise en œuvre de la formation par alternance. Le cadrage sera adapté aux réalités du fonctionnement sur le site.

Au semestre 1 (Master 1) :

Deux heures de CM et 2h de TD permettent de présenter les thématiques et la(les) méthodologie(s) générale(s) rattachée(s) au(x) champ(s) disciplinaire(s) des séminaires de recherche ouverts sur chaque site. Chaque étudiant(e) choisit un champ ou un domaine disciplinaire ; il est suivi par un(e) directeur(trice) et participe à un séminaire. Huit heures en groupe « séminaire » permettent d'avoir un approfondissement d'un des champs ou domaines, avec l'identification d'une thématique de recherche et une mise en place d'une bibliographie prospective.

Pour chaque groupe, 5 heures de recherche documentaire permettent à l'étudiant : (1) d'utiliser efficacement les outils de recherche universitaires ; (2) d'évaluer et de valider les sources et les références bibliographiques sélectionnées, et (3) de constituer une bibliographie selon la norme en vigueur dans la discipline considérée (norme APA notamment).

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de 5 pages rendant compte du travail effectué dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur. La seconde session du semestre 1 au semestre 3 sera un devoir sur table de 2 heures.

Au semestre 2 (Master 1) :

Les 12 heures de séminaire ont pour objet l'approfondissement de la thématique de recherche pour arriver à une problématique, avec la définition du protocole de recherche.

L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 10 pages mettant à jour les acquis du semestre 1 et rendant compte du travail effectué au semestre 2, dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 3 (Master 2) :

Les 10 heures de séminaire ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 2 (état de la question, problématique) et la mise en œuvre du protocole de recherche. L'évaluation est sous la forme d'un dossier de l'ordre de 15 pages rendant compte du travail effectué dans le respect des normes bibliographiques disciplinaires en vigueur.

Au semestre 4 (Master 2) :

Les 10 heures de séminaire ont pour objet de mettre à jour les acquis mis en place lors du semestre 3 (état de la question, problématique, mise en œuvre du protocole) et l'analyse des résultats du protocole de recherche, des éléments de discussion de ce dernier.

Il n'y a pas de seconde session pour l'évaluation du semestre 4.

Document 25 – Cadrage de l'évaluation du mémoire

Nom :

Prénom :

Discipline :

Mémoire Master MEEF PE, PLC, EE et PIF (parcours P1-P2-P3)

Evaluation de la production écrite

Evaluation sur 13 points

Critères	Note étudiant/e
1.- Pertinence et clarté de la problématique de recherche (2 points) ▪ par rapport à la littérature existante sur le sujet : mobilisation nécessaire de travaux pour son élaboration ▪ ancrage dans le contexte professionnel, enjeux pour la profession, qualité des arguments ▪ formulation d'une question de recherche ▪ originalité de la problématique	
2.- Qualité des apports théoriques et revues de travaux (3 points) ▪ niveau scientifique des références théoriques ▪ clarté des concepts ▪ pertinence du cadre théorique ▪ apports théoriques : englobent-ils tout le champ de la problématique ou seulement une partie ?	
3.- Clarté de la démarche de recherche (2 points) ▪ protocole de recherche en adéquation avec la problématique et les hypothèses, ▪ justification des choix méthodologiques et/ ou du corpus ▪ présentation des outils de recueil et de traitement de données	
4.- Résultats et analyses (4 points) ▪ organisation de l'argumentation et mobilisation de la littérature scientifique pertinente ▪ qualité de la présentation des résultats ▪ pertinence de l'interprétation des résultats ▪ discussion des résultats (recul critique) ▪ perspectives de recherche en cohérence avec la recherche présentée ▪ articulation théorie - pratique	
5.- Qualité de l'écrit et respect du cahier de charges quant à la forme de l'écrit fourni (2 points) ▪ qualité de la langue (syntaxe, lexique, orthographe, ponctuation) ▪ clarté de la rédaction (cohérence, concision) ▪ adaptation du registre de la langue au travail écrit scientifique ▪ qualité de la mise en forme (structure du document, mise en page, bon usage du traitement de texte) ▪ respect des normes rédactionnelles scientifiques en vigueur (citations, bibliographie selon normes APA, sitographie, table des figures)	
Total note production écrite	

Evaluation de la soutenance

Evaluation sur 7 points

- 1.- Mise en relief des travaux réalisés, l'exposé n'est pas une restitution à l'identique de la production écrite
- 2.- Capacité de synthèse, cohérence et registre de langage oral
- 3.- Qualité de la présentation (supports utilisés, respect et gestion du temps de présentation)
- 4.- Echange avec le jury, capacité à argumenter.
- 5.- Explicitation des apports du travail réalisé au développement professionnel

Evaluation soutenance	
Evaluation production écrite	
Note finale	

Signature jury

Evaluateur 1 :

Evaluateur 2 :

Lieu, date, horaire :

Document 26 – Préprofessionnalisation à l'UP

Structure générale de la licence

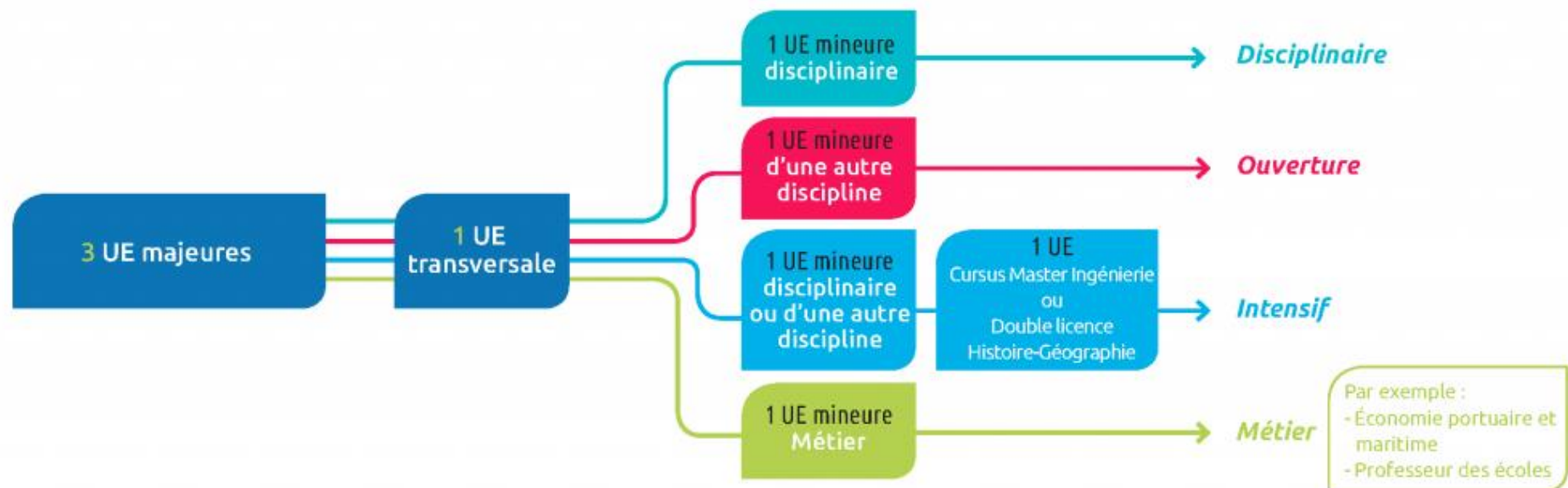
S6	UE1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE5 disciplinaire 6 ECTS	
S5	UE disciplinaire 6 ECTS	UE disciplinaire 6 ECTS	UE disciplinaire 6 ECTS	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE5 disciplinaire 6 ECTS	
S4	UE1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS
S3	UE 1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE 3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS
S2	UE1 disciplinaire 6 ECTS	UE2 disciplinaire 6 ECTS	UE3 disciplinaire 6 ECTS	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS
S1	Portail pluridisciplinaire : au moins deux mentions 4 UE de 6 ECTS				UE Transversale 3 ECTS	UE Transversale 3 ECTS

Éléments de cadrage

S6	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	Les parcours types débutent réellement en 3ème année de licence. Trois parcours-type sont proposés : - Parcours Approfondissement disciplinaire Majeure - Parcours bi-disciplinaire ❖ Parcours Préprofessionnalisation vers des métiers ciblés (Métiers de l'enseignement et autres)
S5	UE4 PARCOURS <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	
S4	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	Les options peuvent prendre la forme : - d'enseignements permettant à l'étudiant un approfondissement de sa discipline majeure - d'enseignements permettant à l'étudiant de suivre une 2ème discipline (mention) ❖ d'enseignements permettant à l'étudiant de s'orienter vers des métiers ciblés (Métiers de l'enseignement et autres) - d'enseignements permettant à l'étudiant d'intégrer une LP
S3	UE4 – Options <i>Liste à choix</i> 6 ECTS	

Document 27 – Préprofessionnalisation à LRU

PARCOURS



Document 28 – Organisation formation initiale et formation des T0 – 1^{er} degré

Calendrier 2022-2023

Septembre					Octobre					Novembre					Décembre					Janvier					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet				
	scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp		scol	m1	m2	tp
1	J		T		1	S				1	M				1	J				1	D				1	M		M		1	M				1	S				1	L				1	J				1	S			
2	V		T		2	D				2	M				2	V				2	L				2	J		M		2	J				2	D				2	M				2	V				2	D			
3	S				3	L				3	J				3	S				3	M				3	V		M		3	V				3	L				3	M				3	S				3	L			
4	D				4	M				4	V				4	D				4	M				4	S				4	S				4	M				4	J				4	D				4	M			
5	L		T		5	M				5	S				5	L				5	J				5	D				5	D				5	M				5	V				5	L				5	M			
6	M		T		6	J				6	D				6	M				6	V				6	L				6	L				6	J				6	S				6	M				6	J			
7	M				7	V				7	L				7	M				7	S				7	M				7	M				7	V				7	D				7	M				7	V			
8	J				8	S				8	M				8	J				8	D				8	M				8	M				8	L				8	J				8	J				8	S			
9	V		M		9	D				9	M				9	V				9	L				9	J				9	J				9	D				9	M				9	V				9	D			
#	S				#	L				#	J				#	S				#	V				#	S				#	V				#	L				#	M				#	S				#	L			
#	D				#	M				#	V				#	D				#	M				#	S				#	S				#	M				#	J				#	D				#	M			
#	L				#	M				#	S				#	L				#	J				#	D				#	D				#	M				#	V				#	L				#	M			
#	M				#	J				#	D				#	M				#	V				#	L				#	L				#	S				#	M				#	M				#	J			
#	M				#	V				#	L				#	M				#	S				#	M				#	M				#	V				#	D				#	M				#	V			
#	J				#	S				#	M				#	J				#	D				#	M				#	M				#	S				#	L				#	J				#	S			
#	V				#	D				#	M				#	V				#	L				#	J				#	J				#	D				#	M				#	V				#	D			
#	S				#	L				#	J				#	M				#	S				#	M				#	V				#	L				#	M				#	S				#	L			
#	D				#	M				#	V				#	D				#	M				#	S				#	S				#	M				#	J				#	D				#	M			
#	L				#	M				#	S				#	L				#	J				#	D				#	D				#	M				#	V				#	L				#	M			
#	M				#	J				#	D				#	M				#	V				#	L				#	L				#	S				#	M				#	J				#	V			
#	M				#	V				#	L				#	S				#	D				#	M				#	M				#	D				#	M				#	D				#	M			
#	J				#	S				#	M				#	J				#	D				#	M				#	M				#	S				#	L				#	J				#	S			
#	V				#	D				#	M				#	V				#	L				#	J				#	J				#	D				#	M				#	V				#	D			
#					#	L				#	S				#	S				#	M				#	M				#					#	M				#					#	L				#	L			

VACANCES SCOLAIRES

Stage M1

STAGE M2 STAR/SPA gr massé

FORMATION T0 temps plein GR1

FORMATION T0 mi temps GR1

PAUSE PEDAGOGIQUE

STAGE M2
STAR/SPA gr lundi

STAGE M2
STAR/SPA gr
vendredi

FORMATION T0 temps plein GR2

FORMATION T0 mi temps GR2

Document 29 – Organisation formation initiale et formation des T0 – 2nd degré

Organisation MEEF 2nd degré - Toutes disciplines

Journées de Formation INSPE / Rentrée 2022

M1		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Groupe 1										
	Groupe 2										

M2		Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Groupe A							1 sem sur 4 jaune			
	Groupe B			1 sem sur 4 jaune							

Fonctionnaires Stagiaires											
PS	Temps plein (Trans sur Dpt 16/17/79)			72h (10 à 12j)Trans ??							
FS GRA	Mi-temps (Trans sur Dpt 16/17/79)			112h Trans				108h Dida/Disc			
FS GRB	Mi-temps (Trans sur Dpt 16/17/79)			108h Dida/Disc				112h Trans			

M1 Gr 1 : EPS, Maths, SII, Maths-Sciences, SVT, Physique-Chimie,

M1 Gr 2 : Allemand, Espagnol, Italien, HG, Lettres, Lettres Histoire, Philo, Anglais, SES, Edc musicale

M2 Groupe A : EPS, lettres, Lettres Histoire, Philo, Anglais, SES, Edc musicale,

M2 Groupe B : Allemand, Espagnol, Italien, HG, Maths, SII, Maths-Sciences, SVT, Physique-Chimie,

 Transversale

 Disciplinaire UFR

 Didactique + Disc INSPE

 Stage STAR et SPA

 Stage FSTAG T0 TC et 1/2 T

Stage M1 (6 semaines)	1 semaine après Toussaint
	3 semaines après les congès d'hiver (Mobilité à l'international)
	2 semaines après les congès de Pâques

Tous les FS 1/2 temps seront libérés les mardis et les jeudis pour suivre la formation INSPE (2 groupes A et B disciplinaires)

Tous les PS-TC seront libérés les mardis pour suivre la formation (transversale exclusivement)

Document 30 – Maquette MEEF 1^{er} degré (UP)

MEEF 1er Degré

	volume	mutualisation	ECTS
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	173		18
Enseignements artistiques	44		
Français	95		
Histoire-Géographie / EMC	34		

UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	183		18
EPS	44		
Mathématiques	95		
Sciences	44		

UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	112		15
Cadre de référence et éthique - CSE	21		
Valeurs République / Laïcité *	36		
Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	24		
Culture numérique professionnelle	13		
EC4 : Egalité F/H **	18		

UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	226		33
Accompagnement de stage + Ateliers de pratique pédagogique ***	42		20
Conception de situations d'apprentissages disciplinaires ****	118		
Analyse réflexive de la pratique	30		
Exploitation et production de ressources numériques	21		
Projet inter-disciplinaire	15	oui	

UE5 - Se former par la recherche	120		30
Initiation à la recherche	44		20
Recherche documentaire et veille informationnelle	5		
SHSE - Psychologie de l'éducation	13		
SHSE - Sociologie de l'éducation	13		
SHSE - Sciences de l'éducation	13		
SHSE - Philosophie	7		
Besoins éducatifs particuliers et inclusion	25		

UE6: Maîtriser une LVE pour l'enseigner	36		6
LVE et sa didactique	36		

VENTILATION

		Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Polyvalence et pédagogie générale	Initiation à la recherche et exploitation de travaux pour analyser le contexte propre et innovations pédagogiques
173	173			
44	44	4	40	
95	95	95		
34	34	4	30	

183	183			
44	44	4	40	
95	95	95		
44	44	4	40	

112	112			
21	21	21		
36	36	36		
24	24	24		
13	13	13		
18	18	18		10

226	226			
42	42	20	22	
118	118	68	50	
30	30		30	15
21	21	5	16	21
15	15	10	5	15

120	120			
44	44	15		29
5	5			5
13	13	5		8
13	13	5		8
13	13	5		8
7	7	3		4
25	25	15	10	

36	36			
36	36			36

attendu		55%	20%	15%	10%
	850	467.5	170	127.5	85
réel		469	253	128	85
	850	55%	30%	15%	10%

Document 31 – Maquette MEEF 1^{er} degré (LRU)

MEEF 1er Degré

	volume	ECTS
UE1 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 1	174	18
EC1 : Enseignements artistiques	42	
EC2 : Français	96	
EC3 : Histoire-Géographie /EMC	36	

UE2 - Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique 2	195	19
EC1 : EPS	39	
EC2 : Mathématiques	96	
EC3 : Sciences	45	
EC4 : Option (Renforcement Maths/Français, Option Anglais CRPE)	15	

UE3 - Devenir acteur du secteur public, de la communauté éducative	120	14
EC1 : Cadre de référence et éthique - CSE	18	
EC2 : Culture numérique professionnelle	12	
EC3 : Valeurs République/Laïcité	36	
EC4 : Enseigner à l'école maternelle	12	
EC5 : Egalité Filles/Garçons	18	
EC6 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	24	

UE4 - Concevoir, mettre en oeuvre et interroger ses pratiques et leurs effets	253	35
EC1 : Accompagnement de stage + Ateliers PP	42	20
EC2 : Stage SOPA/STAR	0	
EC3 : Conception de situations d'apprentissages disciplinaires	120	
Projet inter-disciplinaire (Ressources locales...)	6	
EC4 : Exploitation et production de ressources numériques	19	
EC5 : Analyse réflexive de la pratique	30	
EC6 : Sciences cognitives	9	
EC7 : Psychologie de l'éducation	6	
EC8 : Besoins éducatifs particuliers et inclusion	21	

UE5 - Se former par la recherche	75	28
EC1 : Séminaires de recherche	48	20
EC2 : Méthodologie pour le mémoire	27	
EC3 : Mémoire de recherche		

UE6 : Maîtriser une LVE pour l'enseigner	33	6
EC1 : LVE et sa didactique	33	

VENTILATION

		Cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux	Polyvalence et pédagogie générale	Initiation à la recherche et exploitation de travaux pour analyse des pratiques professionnelles	Contrats propres et innovations pédagogiques
174	174				
42	42	2	40		
96	96	96			
36	36	6	30		

195	195				
39	39	5	34		
96	96	96			
45	45	5	40		
15	15	6			9

120	120				
18	18	18			
12	12	12			
36	36	36			
12	12	3			9
18	18	18			
24	24	24			

253	253				
42	42	20	10		12
120	120	68	52		
6	6				6
19	19	3		11	5
30	30			30	
9	9	5		4	
6	6	3		3	
21	21	11			10

75	75				
48	48	16		32	
27	27	15		12	

33	33				
33	33			33	

		55%	20%	15%	10%
attendu	850	467.5	170	127.5	85
réel	850	468	206	125	51
		55%	24%	15%	6%

MEEF 2nd Degré (mono disciplinaire)

	Volume	ECTS
UE1 : Maitriser les savoirs pour enseigner 1	143	24
EC1 : Savoirs académiques 1.1	77	
EC2 : Savoirs académiques 1.2	54	
EC3 : Didactique des disciplines 1	12	

UE2 : Maitriser les savoirs pour enseigner 2	143	24
EC1 : Savoirs académiques 2.1	77	
EC2 : Savoirs académiques 2.2	54	
EC3 : Didactique des disciplines 2	12	

UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel	104	12
EC1 : Valeurs de la République et Laïcité *	36	
EC2 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	20	
EC3 : Culture numérique professionnelle (dont 2h EMI)	30	
EC4 : Egalité Filles/Garçons **	18	

UE4 : Mettre en œuvre son enseignement	175	24
EC1: Accompagnement de stage et analyse de pratique	71	20
EC2 : Stratégies d'enseignement, conception de situations d'apprentissages ***	81	
EC4 : Prise en compte de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	11	
EC5 : Coopération au sein de la communauté éducative ****	12	

UE5 : Se former par la recherche et construire son identité professionnelle	199	30
EC1 : Formation à et par la recherche	46	20
EC2 : Méthodologie de la recherche documentaire et veille informationnelle	4	
EC3 : SHSE : Psychologie (S1), Socio (S2), Sc Educ (S3)	30	
EC4 - Spécificité disciplinaire	80	
EC5 : Connaissance de la diversité des élèves : Inclusion - Différenciation	14	
EC6 : Evaluation de l'efficacité de son enseignement	10	
EC7 : Coopération au sein de la communauté éducative : Projet interdisciplinaire et partenarial	15	

UE6 : Maîtriser une LVE	36	6
EC1 : Maîtrise linguistique (Anglais - Espagnol)	36	

MEEF 2nd Degré (mono disciplinaire)

	Volume	ECTS
UE1 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 1	128	24
Nombre d'EC en lien avec la discipline	128	
UE2 : Maîtriser les savoirs pour enseigner 2	128	24
Nombre d'EC en lien avec la discipline	128	
UE3 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel	144	16
Mise en situation professionnelle	30	
Connaissance de l'élève et stratégies d'apprentissage	15	
Culture numérique	36	
Valeurs de la République / Laïcité	36	
Inclusion-différenciation	15	
Égalité femme / homme	12	
UE4 : Langue vivante étrangère	36	4
Anglais	36	
UE5 : Mettre en œuvre son enseignement - Stage	183	27
Didactique de la discipline, outils pédagogiques et méthodologiques	57	
Conception, organisation de situations d'apprentissage	87	
Évaluations disciplinaire	21	
Inclusion-différenciation disciplinaire	12	
Égalité femme / homme disciplinaire	6	
UE6 : Formation par la recherche et pratique réflexive - Mémoire	181	25
Spécialisation disciplinaire	45	
Méthodologie et recherche appliquée	70	
Mémoire spécificité contexte local	66	

Document 34 – Maquette MEEF Encadrement Educatif (UP)

MEEF Encadrement Educatif

	Volume	ECTS
UE1 Maitriser les savoir	100	21
EC1 : Savoirs académiques 1	44	
EC2 : Savoirs académiques 2	44	
EC3 : Savoirs académiques 3	12	
UE2 Connaître le contexte institutionnel et professionnel	158	24
EC1 : Cadre de référence et éthique	0	
> Connaissance du système éducatif	12	
> Organisation système éducatif	32	
> Dispositifs en EPLE	18	
> Partenaires de l'EPLE	12	
> Droit de la vie scolaire	18	
EC2 : Valeurs de la République	36	
EC3 : Usage responsable du numérique	20	
EC4 : Communication et collaboration au sein de la communauté éducative	10	
UE3 Mettre en œuvre sa pratique professionnelle	145	24
EC1 : Accompagnement de stage et analyse de pratique	38	
EC2 : Pratiques de terrain	32	
EC3 : Savoirs et postures professionnelles	54	
EC4 : Coopération au sein de la communauté éducative	0	
> Projet interdisciplinaire et partenarial	15	
> Continuum inter-cycle et inter degré	6	
UE4 Construire son identité professionnelle et développer sa pratique réflexive	361	39
EC1 : Analyse réflexive de la pratique	69	
EC2 : Formation par la recherche	80	
EC3 : Outils de développement professionnel	0	
> Recherche documentaire et veille informationnelle	21	
> Entretien et conduite de réunion	39	
EC4 : Connaissance de l'élève	0	
> Psychologie de l'éducation	21	
> Sociologie de l'éducation	40	
> Grandes problématiques éducatives	24	
EC5 : Inclusion	25	
EC6 : Egalité filles/garçons	18	
EC4 : Recherches actions	24	
UE5 LVE	36	12
EC1 : LVE	36	

Document 35 – Maquette MEEF Pratiques et Ingénierie de la formation (UP)

Mutualisations en M1 entre parcours de la mention

Master 1 (Heures étudiantes et Pourcentages)						
	Mutualisées	Mutualisées (%)	Spécifiques	Spécifiques (%)	Vol. M1	Vol. M1 / 750 (%)
Parcours CPES	278	64	154	36	432	58
Parcours FACo	266	63	162	37	426	57
Parcours IME	106	29	258	71	364	49
Parcours IPHD	99	22	347	78	446	59

Mutualisations en M2 entre parcours de la mention

Master 2 (Heures étudiantes et Pourcentages)						
	Mutualisées	Mutualisées (%)	Spécifiques	Spécifiques (%)	Vol. M1	Vol. M1 / 750 (%)
Parcours CPES	160	50	158	50	318	42
Parcours FACo	160	49	164	51	324	43
Parcours IME	52	13	334	87	386	51
Parcours IPHD	42	14	262	86	304	41

Document 36 – Budget de projet / Evolution

Budget de projet 2014-2015	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 663 414 €	91%	810 802 €	9%	9 474 216 €	30,3%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 110 420 €	94%	125 131 €	6%	2 235 551 €	7,2%
(Rect) - Rectorat	18 789 676 €	97%	515 632 €	3%	19 305 311 €	61,7%
CNED	240 240 €	96%	10 400 €	4%	250 640 €	0,8%
Total Budget de projet	29 803 750 €	95%	1 461 965 €	5%	31 265 718 €	100,0%

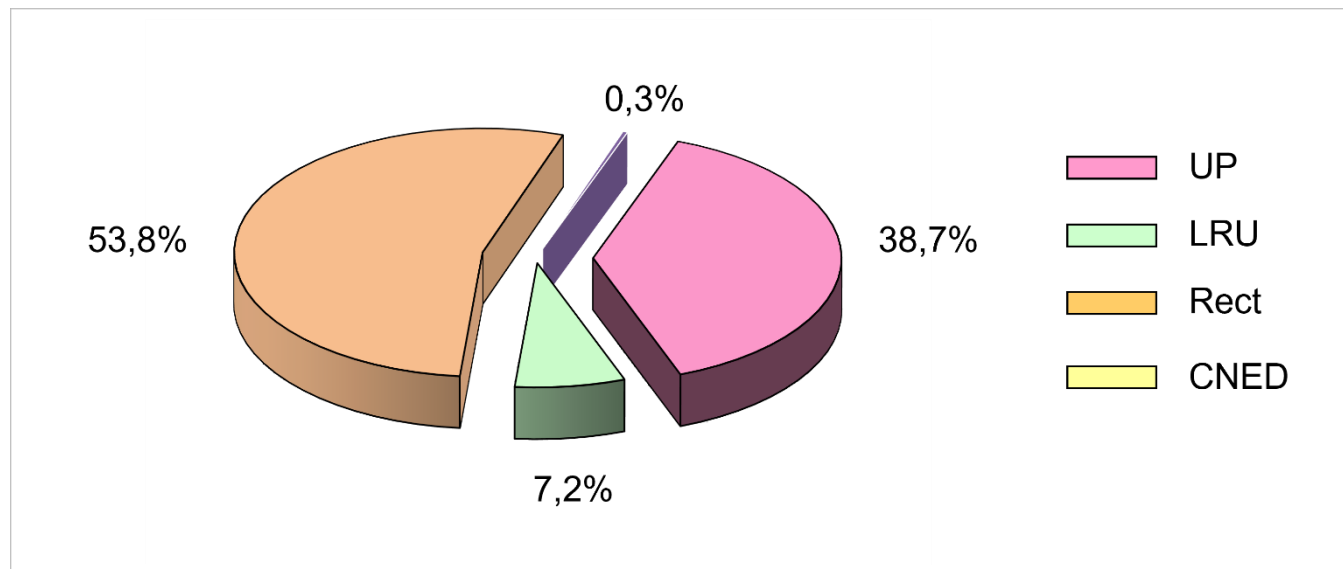
Budget de projet 2015-2016	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 886 978 €	92%	782 291 €	8%	9 669 269 €	30,0%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 326 459 €	94%	151 312 €	6%	2 477 771 €	7,7%
(Rect) - Rectorat	19 378 557 €	98%	431 392 €	2%	19 809 949 €	61,5%
CNED	240 240 €	96%	10 400 €	4%	250 640 €	0,8%
Total projet	30 832 234 €	96%	1 375 395 €	4%	32 207 629 €	100,0%

Budget de projet 2016-2017	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 769 863 €	92%	738 714 €	8%	9 508 577 €	28,0%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 346 292 €	94%	151 429 €	6%	2 497 721 €	7,4%
(Rect) - Rectorat	21 004 838 €	96%	864 552 €	4%	21 869 390 €	64,5%
CNED	16 224 €	61%	10 400 €	39%	26 624 €	0,1%
Total projet	32 137 217 €	95%	1 765 094 €	5%	33 902 311 €	100,0%

Budget de projet 2017-2018	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	8 807 562 €	92%	782 382 €	8%	9 589 944 €	41,7%
(ULR) - Université de La Rochelle	2 442 170 €	94%	154 213 €	6%	2 596 383 €	11,3%
(Rect) - Rectorat	10 766 291 €	100%	10 920 €	0%	10 777 211 €	46,9%
CNED	30 701 €	100%	0 €	0%	30 701 €	0,1%
Total projet	22 046 723 €	96%	947 516 €	4%	22 994 239 €	100,0%

Budget de projet 2021-2022	Masse salariale		Crédits		Contribution au projet	Part du partenaire
	coût	Part	coût	Part		
(UP) - Université de Poitiers	10 925 637 €	92%	887 007 €	8%	11 812 644 €	38,7%
(LRU) - La Rochelle Université	2 026 439 €	93%	156 434 €	7%	2 182 874 €	7,2%
(Rect) - Rectorat	16 406 075 €	100%	0 €	0%	16 406 075 €	53,8%
CNED	0 €	0%	92 777 €	100%	92 777 €	0,3%
Total projet	29 358 152 €	96%	1 136 218 €	4%	30 494 369 €	100,0%

Contributions des partenaires



Part relative des deux universités

